

Je clique sur le lien et accède au dossier.

https://www.registre-dematerialise.fr/4651/

Protocole : HTTPS Javascript : Activé Cookies : Activés Cache : Désactivé

Accéder Mobile Ordinateur

REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ CONSULTATION & ENQUÊTE PUBLIQUE

SAINT-PARDOULT : projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes composé de trois éoliennes et deux postes de livraison

Présentation Déroulement Documents de présentation Les contributions Déposer une contribution

### Présentation de l'enquête publique



SAINT-PARDOULT : projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes composé de trois éoliennes et deux postes de livraison

Information du public

Utilisez le ou les boutons ci-dessous pour télécharger les documents

Avis d'enquête publique

Arrêté d'enquête publique

Apportez votre contribution


Déposer un avis sur le registre

Photographie n°59. (12/09/2023 18:19:20)

https://www.registre-dematerialise.fr/4651/

Protocole : HTTPS Javascript : Activé Cookies : Activés Cache : Désactivé

Accéder Mobile Ordinateur



SAINT-PARDOULT : projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes composé de trois éoliennes et deux postes de livraison

L'enquête publique porte sur l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison, sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE.

Cette enquête publique se déroulera du mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit pendant 36 jours consécutifs.

**Arrêté d'ouverture de l'enquête publique**

Arrêté préfectoral en date du 17 mai 2023

**Référence du Tribunal Administratif**

Décisions n°E2300040/86 du 23 mars 2023 et n°E2300040/86 mod 1 du 14 avril 2023 - Tribunal Administratif de POITIERS

**Commissaire enquêteur(rice)**

Monsieur Géralde BRAUD

**Commissaire enquêteur suppléant**

Madame Béatrice AUDRAN

**Maître(s) d'ouvrage**

Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI  
9 Mail Gay Lussac  
95000 NEUVILLE SUR OISE

Apportez votre contribution

Déposer un avis sur le registre dématérialisé de cette enquête publique est simple, sécurisé et si vous le souhaitez anonyme.

Il vous reste encore 35 jours.

Déposer une contribution

**Prochaines permanences**

- > **Mardi 12 septembre 2023**  
Mairie de Saint-Pardoult, 9h00 - 12h00
- > **Jedi 21 septembre 2023**  
Mairie de Saint-Pardoult, 9h00 - 12h00
- > **Vendredi 29 septembre 2023**  
Mairie de Saint-Pardoult, 9h00 - 12h00
- > **Mardi 3 octobre 2023**  
Mairie de Saint-Pardoult, 9h00 - 12h00
- > **Mardi 10 octobre 2023**  
Mairie de Saint-Pardoult, 9h00 - 12h00

Photographie n°60. (12/09/2023 18:19:28)

< <https://www.registre-dematerialise.fr/4651/> Accéder Mobile Ordinateur

Protocole : **HTTPS** Javascript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé**

**Arrêté d'ouverture de l'enquête publique**  
Arrêté préfectoral en date du 17 mai 2023

**Référence du Tribunal Administratif**  
Décisions n°E23000040/86 du 23 mars 2023 et n°E23000040/86 mod 1 du 14 avril 2023 - Tribunal Administratif de POITIERS

**Commissaire enquêteur(rice)**  
Monsieur Géralde BRAUD

**Commissaire enquêteur suppléant**  
Madame Béatrice AUDRAN

**Maître(s) d'ouvrage**  
Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI  
9 Mail Gay Lussac  
95000 NEUVILLE SUR OISE

**Prochaines permanences**

- > **Mardi 12 septembre 2023**  
Mairie de Saint-Pardoult, 9h00 - 12h00
- > **Jeudi 21 septembre 2023**  
Mairie de Saint-Pardoult, 9h00 - 12h00
- > **Vendredi 29 septembre 2023**  
Mairie de Saint-Pardoult, 9h00 - 12h00
- > **Mardi 3 octobre 2023**  
Mairie de Saint-Pardoult, 9h00 - 12h00
- > **Mardi 10 octobre 2023**  
Mairie de Saint-Pardoult, 9h00 - 12h00

[Voir tout le calendrier](#)

L'objectif de ce site web est de permettre au public de prendre connaissance plus facilement du projet puis de consigner ses contributions et propositions.

**Partagez sur les réseaux sociaux**  
l'adresse de ce site web de participation citoyenne.

Photographie n°61. (12/09/2023 18:19:32)

Je constate que l'avis d'enquête publique et l'arrêté d'enquête publique sont accessibles

Je constate qu'il est possible de déposer une contribution.

https://www.registre-dematerialise.fr/4651/contribuez  
Protocole : HTTPS Javascript : Actifé Cookies : Actifés Cache : Désactivé

Accéder Mobile Ordinateur

REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ CONSULTATION & ENQUÊTE PUBLIQUE

SAINT-PARDOULT : projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes composé de trois éoliennes et deux postes de livraison

Présentation Déroulement Documents de présentation Les contributions Déposer une contribution

### Déposer une contribution

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre l'analyse de vos avis. Pour en savoir plus, nous vous invitons à lire la politique de confidentialité de ce registre dématérialisé. Si vous déposez un avis de façon anonyme, vos données personnelles ne seront pas enregistrées dans notre système informatique.

\* Pour déposer votre avis, vous devez saisir tous les champs avec un astérisque

Je souhaite rester anonyme

Identité (nom, prénom)\* Adresse e-mail

Adresse postale Code postal Ville

Votre contribution publiée sur le site internet \*

Photographie n°62. (12/09/2023 18:20:15)

https://www.registre-dematerialise.fr/4651/contribuez  
Protocole : HTTPS Javascript : Actifé Cookies : Actifés Cache : Désactivé

Accéder Mobile Ordinateur

REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ CONSULTATION & ENQUÊTE PUBLIQUE

SAINT-PARDOULT : projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes composé de trois éoliennes et deux postes de livraison

Présentation Déroulement Documents de présentation Les contributions Déposer une contribution

### Déposer une contribution

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre l'analyse de vos avis. Pour en savoir plus, nous vous invitons à lire la politique de confidentialité de ce registre dématérialisé. Si vous déposez un avis de façon anonyme, vos données personnelles ne seront pas enregistrées dans notre système informatique.

\* Pour déposer votre avis, vous devez saisir tous les champs avec un astérisque

Je souhaite rester anonyme

Identité (nom, prénom)\* Adresse e-mail

Adresse postale Code postal Ville

Votre contribution publiée sur le site internet \*

Photographie n°63. (12/09/2023 18:21:48)

< https://www.registre-dematerialise.fr/4651/contribuez

Protocole : HTTPS Javascript : Activé Cookies : Activés Cache : Désactivé

Accéder Mobile Ordinateur

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre l'analyse de vos avis. Pour en savoir plus, nous vous invitons à lire la politique de confidentialité de ce registre dématérialisé. Si vous déposez un avis de façon anonyme, vos données personnelles ne seront pas enregistrées dans notre système informatique.

\* Pour déposer votre avis, vous devez saisir tous les champs avec un astérisque

Je souhaite rester anonyme

Identité (nom, prénom)\* Adresse e-mail

Adresse postale Code postal Ville

Votre contribution publiée sur le site internet \*

Ajouter des documents associés (PDF, TXT, JPG, PNG, GIF | max. 50Mo)

Photographie n°64. (12/09/2023 18:21:51)

## 9. I. ENONCIATIONS POSTERIEURES AUX CONSTATATIONS FACTUELLES

Il est 18:22:36.

J'ai terminé les constatations. J'effectue maintenant les opérations suivantes :

- Obtention des informations sur le nom de domaine
- Identification de l'adresse IP du site internet
- Obtention du chemin utilisé entre mon terminal et le site internet



10. J. DNS - <https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/12-09-23-Enquete-publique-Projet-de-parc-Eolien-a-SAINT-PARDOULT>

Je me rends sur le site Internet [www.whatsmydns.net](http://www.whatsmydns.net) afin d'obtenir l'adresse IP du site en fonction de ma localisation.

Protocole : HTTPS Javascript : Actif Cookies : Actifs Cache : Désactivé

Accéder Mobile Ordinateur

whatsmydns.net  
Global DNS Propagation Checker

Découvrez nos solutions Anti-inflation pro plaisir J'en profite Auchan

www.charente-maritime.gouv. A Search Donate

Seattle WA, United States	Speakeasy	
Holtville NY, United States	OpenDNS	77.159.252.140
San Jose CA, United States	Corporate West	
Dallas TX, United States	Speakeasy	
New York NY, United States	Speakeasy	77.159.252.140
Quebec, Canada	Cogeco Peer 1	77.159.252.140
Culiacan, Mexico	Megacable	77.159.252.140
Diadema, Brazil	Trufer Comercio de Sucatas	
Paterna de Rivera, Spain	ServHosting	77.159.252.140
Manchester, United Kingdom	Ancar B	77.159.252.140
Lille, France	Completel SAS	
Amsterdam, Netherlands	Freedom Registry	77.159.252.140
Oberhausen, Germany	Deutsche Telekom	77.159.252.140
Zizers, Switzerland		77.159.252.140

DNS Propagation Checker

whatsmydns.net lets you instantly perform a DNS lookup to check a domain name's current IP address and DNS record information against multiple nameservers located in different parts of the world.

Notre vision d'un design avant-gardiste. (Revenir en haut)

Photographie n°65. (12/09/2023 18:29:05)

Protocole : HTTPS Javascript : Actif Cookies : Actifs Cache : Désactivé

Accéder Mobile Ordinateur

whatsmydns.net  
Global DNS Propagation Checker

Découvrez nos solutions Anti-inflation pro plaisir J'en profite Auchan

www.charente-maritime.gouv. A Search Donate

Ariyalur, India	Railwire	77.159.252.140
Petaling Jaya, Malaysia	Clear-Comm	
Singapore, Singapore	NTT Singapore	77.159.252.140
Nanjing, China	NanJing XinFeng IT	77.159.252.140
Seoul, South Korea	LG Dacom	77.159.252.140
Chiyoda, Japan	Kddi	77.159.252.140
Adelaide SA, Australia	Telstra	77.159.252.140
Melbourne VIC, Australia	Pacific	77.159.252.140

DNS Propagation Checker

whatsmydns.net lets you instantly perform a DNS lookup to check a domain name's current IP address and DNS record information against multiple nameservers located in different parts of the world.

### Global DNS Checker - How to check DNS propagation


whatsmydns.net is a free online tool that lets you quickly and easily perform a DNS lookup to check DNS propagation and see information of any domain from DNS servers located in many countries all around the world.

You can test changes made to new or existing domains and see if they have been updated correctly without the need to manually query remote servers. This gives you immediate insight into how users globally may be resolving DNS records for your website, email or other online service.

Photographie n°66. (12/09/2023 18:29:06)

<https://www.whatsmydns.net/#A/www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Co...>
Accéder
Mobile Ordinateur

Protocole : **HTTPS** Javascript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé**




**Découvrez nos solutions**

**Anti-inflation pro plaisir**

**J'en profite**

Voir conditions sur Auchan.fr et en magasin



A
⚙️
🔍 Search
Donate
🐦
f

## What is DNS and how does it work?

The Domain Name System (known as DNS) is a system used to convert a name (like [www.google.com](http://www.google.com)) into an IP address (like [192.168.2.1](http://192.168.2.1)). These addresses are used by computers to communicate with each other on the internet. Most people find remembering names much easier than numbers, so DNS makes this process easy.

When you visit a website, your computer, phone or tablet will first check your local DNS cache for the corresponding IP address. If your device has not recently looked up this website, then it will need to ask your configured DNS server which will forward the request on to the DNS server responsible for managing the records. This process is known as a **DNS lookup** request.

Once the IP address is known, it is stored locally for a set period of time known as the Time To Live (TTL) and used to speed up future requests. Updated records will not be returned until this time has expired, this can often be the cause of why DNS changes do not appear to be working right away.

## What is DNS propagation?


DNS propagation is the term commonly used to check the current state of DNS results globally and is often asked about when changes made to DNS zones do not appear to be working as expected. This process can take from only a few minutes, but often takes up to 48-72 hours and sometimes longer.

While technically DNS does not propagate, this is the term that people have become familiar with. DNS requests are recursively forwarded and looked up from the locally used resolver to the authoritative name server on demand and then cached to speed up future lookup requests. For this reason, commonly used **DNS servers** of large network providers located around the world have been selected when performing DNS checks.

Photographie n°67. (12/09/2023 18:29:08)

<https://www.whatsmydns.net/#A/www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Co...>
Accéder
Mobile Ordinateur

Protocole : **HTTPS** Javascript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé**




**Découvrez nos solutions**

**Anti-inflation pro plaisir**

**J'en profite**

Voir conditions sur Auchan.fr et en magasin



A
⚙️
🔍 Search
Donate
🐦
f

The main issues as to why DNS propagation can take so long are:

**DNS Cache** - The Time to Live (TTL) is the duration in which DNS data is allowed to 'live' in the cache of a local device or DNS resolver. When this duration expires, the local device or server removes existing DNS information and carries out another DNS lookup to fetch new information. Higher TTL settings can often cause a delay in DNS propagation.

**Internet Service Providers** - Your ISP also caches DNS results, which allows for many users to access sites faster. For every website requested, they will ask the DNS server responsible only once but return the same result for many users. Some ISPs also overlook TTL rules, keeping a cached DNS record even if the TTL has expired. This can make DNS propagation take longer than it should.

**Other DNS Servers** - You may not be using your ISPs DNS server, if this is the case then the same issues that may be causing delays can still apply.

**Domain Name Registrar** - When changing web hosting or DNS providers for your domain, it is often also required to update your authoritative name servers. These changes will need to be reflected in the corresponding TLD nameserver for your domain name. For example, if you were to change the NS records for [example.com](http://example.com), then the [.com](http://example.com) TLD nameserver would also need to update which can cause delays in DNS propagation.

## How do you speed up DNS propagation?


A technique used to speed up DNS propagation and prevent a delay is to lower your DNS records TTL a few days in advance of making any changes so that when the change is made any old records expire more quickly. Unfortunately, most people who are having issues and trying to speed up DNS propagation only find this out after making changes and are wondering why they're not

Photographie n°68. (12/09/2023 18:29:10)



<https://www.whatsmydns.net/#A/www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Co...>
Accéder
Mobile Ordinateur

Protocole : **HTTPS** Javascript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé**




**Découvrez nos solutions**

**Anti-inflation pro plaisir**

**J'en profite**

Voir conditions sur Auchan.fr et en magasin



A
⌵
⚙️
🔍 Search

Donate
🐦
📘

at all depending on the situation, having all these different server types is what contributes to DNS propagation issues.

**Recursive Resolver** - The DNS server your device communicates with is called the recursive resolver and is issued to you automatically by your ISP, but can be also configured on your router or individual devices. These DNS servers are ideally located in close geographical proximity to return results as fast as possible. These servers will cache a copy of the DNS results to speed up future DNS lookup requests.

**Root Name Server** - This type of DNS server is responsible for returning the IP address of the TLD (Top Level Domain) nameserver. For instance, if it is trying to resolve example.com, the root name server returns the IP of the TLD name server that runs .com domains.

**TLD Name Server** - This name server returns the authoritative name servers for each domain under the Top Level Domain it's responsible for. The .com TLD name server will return results for example.com but not example.org.

**Authoritative Name Server** - This stores DNS servers' configuration data for specific domain names.

## What happens when a DNS request is made?

Below demonstrates the flow of events when a user requests to visit [www.example.com](http://www.example.com) in their web browser for the first time and does not yet have cached results. As you can see, each step introduces the possibility of a DNS propagation delay.

1. → You type [www.example.com](http://www.example.com) into your web browser.
2. → Your device sends a request to your configured *recursive resolver*.
3. → The *recursive resolver* asks the *root nameserver* for the IP address of the *TLD nameserver* responsible for [.com](http://.com) domains.
4. → The *root nameserver* returns the IP address of the *.com TLD nameserver* to the *recursive resolver*.

Photographie n°69. (12/09/2023 18:29:12)

<https://www.whatsmydns.net/#A/www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Co...>
Accéder
Mobile Ordinateur

Protocole : **HTTPS** Javascript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé**



**Découvrez nos solutions**

**Anti-inflation pro plaisir**

**J'en profite**

Voir conditions sur Auchan.fr et en magasin



A
⌵
⚙️
🔍 Search

Donate
🐦
📘

## which DNS record types can be checked?

You can check DNS propagation for common record types including:

- **A** - The most common DNS record, used to point a domain to an IP address.
- **CNAME** - Also known as alias records, they point to other DNS records. Sometimes used for subdomains like www.
- **MX** - Mail Exchanger records are used set email servers and their priority.
- **NS** - Name Server records store the authoritative nameserver.
- **TXT** - Text records are commonly used for configuration settings such as SPF and DKIM records.

Additional types that can be checked which are usually used in more advanced configurations include: **AAAA**, **CAA**, **PTR**, **SOA** and **SRV**.

## Make sure to check all your DNS records

When checking DNS records, there are often multiple record types that you need to verify are correct. For example, websites sometimes include www or other subdomains as either an A or CNAME record, and email servers use the MX record type.

Check Another Record Type ↑

or

Check Another Domain ↑

Photographie n°70. (12/09/2023 18:29:13)

**11. K. Trace route - <https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/12-09-23-Enquete-publique-Projet-de-parc-Eolien-a-SAINT-PARDOULT>**

J'identifie tous les serveurs par lesquels ma connexion Internet transite pour accéder à la cible.

Pour cela, j'utilise la fonction 'Traceroute' de l'application Master Report et je fais une copie d'écran.



Photographie n°71. (12/09/2023 18:28:36)

**12. L. Whois - <https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/12-09-23-Enquete-publique-Projet-de-parc-Eolien-a-SAINT-PARDOULT>**

Je me rends sur le site [www.whois.com](http://www.whois.com) afin d'obtenir les informations sur le nom de domaine, et je fais des captures d'écran du site.

Je fais une autre recherche sur le site [www.whois.com](http://www.whois.com) avec l'adresse IP du site. Je fais de nouvelles captures d'écran.

## charente-maritime.gouv.fr

Updated 1 second ago

Interested in similar domains?

```

%%
%% This is the AFNIC Whois server.
%%
%% complete date format: YYYY-MM-DDThh:mm:ssZ
%%
%% Rights restricted by copyright.
%% See https://www.afnic.fr/en/domain-names-and-support/everything-ther
%%
%%

domain:                charente-maritime.gouv.fr
status:                ACTIVE
eppstatus:             active
hold:                  NO
holder-c:              MDLI128-FRNIC
admin-c:               MDLI133-FRNIC
tech-c:                HM1896-FRNIC
registrar:             SAFEBRANDS
Expiry Date:          2024-03-08T13:47:55Z
created:               2010-01-05T15:47:03Z
last-update:           2023-01-26T04:37:52.945602Z
source:                FRNIC

nserver:               a.ns.mailclub.fr
nserver:               b.ns.mailclub.eu
nserver:               c.ns.mailclub.com
source:                FRNIC

registrar:             SAFFRRANDS
    
```

morbihanmaritime.com Buy Now

---

charentemaritimes.com Buy Now

---

charentemaritimecentr  
e.com Buy Now

---

bretagnemaritime.com Buy Now

---

charentemaritime.net Buy Now

---

morbihanmaritime.net Buy Now

Sale  
.space

Photographie n°72. (12/09/2023 18:26:37)

```

contact:               Etat francais represente par le Minister
address:               Ministere de l'Interieur
address:               1 place Beauvau
address:               75008 PARIS
country:               FR
phone:                 +33.223448329
e-mail:                cer-reseau@interieur.gouv.fr
registrar:             SAFEBRANDS
changed:               2020-12-11T11:28:39Z
anonymous:             NO
obsoleted:             NO
eppstatus:             associated
eppstatus:             active
eligstatus:            not identified
reachstatus:           not identified
source:                FRNIC

nic-hdl:              HM1896-FRNIC
type:                  PERSON
contact:               Host Master
address:               SAFEBRANDS
address:               Pole Media de la Belle de Mai, 37 rue G
address:               13356 Marseille
country:               FR
phone:                 +33.488662222
fax-no:                +33.488662220
e-mail:                clientele@safebrands.com
registrar:             SAFEBRANDS
changed:               2023-09-12T15:24:42.884209Z
anonymous:             NO
obsoleted:             NO
eppstatus:             associated
eppstatus:             active
eligstatus:            not identified
reachstatus:           not identified
source:                FRNIC

nic-hdl:              MDLI133-FRNIC
type:                  ORGANIZATION
contact:               Ministere de l'Interieur
    
```



.LIVE @ \$4.88 ~~\$29.88~~

Introducing  
WORDPRESS  
HOSTING  
\$3.58 /mo  
VIEW MORE

Photographie n°73. (12/09/2023 18:26:38)

< https://www.whois.com/whois/charente-maritime.gouv.fr

Protocole : HTTPS Javascript : Activé Cookies : Activés Cache : Désactivé

Accéder Mobile Ordinateur

```
nsuuteieu: nu
eppstatus: associated
eppstatus: active
eligstatus: not identified
reachstatus: not identified
source: FRNIC

nic-hdl: MDLI133-FRNIC
type: ORGANIZATION
contact: Ministere de l'Interieur
address: Ministere de l'Interieur
address: 1 place Beauvau
address: 75008 PARIS
country: FR
phone: +33.561128050
e-mail: abuse@interieur.gouv.fr
registrar: SAFEBRANDS
anonymous: NO
obsoleted: NO
eppstatus: associated
eppstatus: active
eligstatus: not identified
reachstatus: not identified
source: FRNIC

>>> WHOIS request date: 2023-09-12T16:26:17.573306Z <<<
```

related domain names

[afnic.fr](#) [mailclub.fr](#) [mailclub.eu](#) [mailclub.com](#) [safebrands.com](#) [interieur.gouv.fr](#)

Photographie n°74. (12/09/2023 18:26:40)



140 Feuilles de format légal et photos composent le présent procès-verbal de constat.

De tout ce que dessus, nous avons dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Signature de la Clerc habilitée aux constats  
Bérangère BROUILLET



Signature de Maître Nicolas TALBOT



# PROCES-VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS ET LE DIX-HUIT OCTOBRE**

## **A LA REQUÊTE DE**

- La SCS ENERTRAG POITOU CHARENTE XI inscrite au Registre du commerce et des sociétés de PONTOISE sous le numéro 824 982 961 et dont le siège social est situé 9 Mail Gay Lussac, 95000 NEUVILLE-SUR-OISE représentée par Monsieur GUEMARD Guillaume responsable territoire Sud.

Lequel me mandate à l'effet de procéder à un constat d'affichage d'un avis d'enquête publique qui doit se dérouler durant 36 jours du **mardi 12 septembre 2023** au **mardi 17 octobre 2023** sur la commune de SAINT-PARDOULT en vue d'autoriser l'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement concernant le projet d'implantation du Parc Eolien de la Vallée des Vignes pour laquelle un arrêté préfectoral a été signé le 17 mai 2023.

Et ce :

- Sur site soit 4 panneaux
- Dans les mairies de ANTEZANT LA CHAPELLE, AULNAY DE SAINTONGE, BLANZAY SUR BOUTONNE, COIVERT, COURCELLES, ESSOUVERT, LA JARRIE AUDOIN, LES EGLISES D'ARGENTEUIL, LOULAY, LOZAY, NUAILLE SUR BOUTONNE, PAILLE, POURSAY GARNAUD, SAINT GEORGES DE LONGUEPIERRE, SAINT JEAN D'ANGELY, SAINT MARTIAL DE LOULAY, SAINT PARDOULT, SAINT PIERRE DE L'ISLE, VERGNE, VERVANT
- Sur le site internet de la préfecture de la Charente Maritime et registre dématérialisé
- Dans les journaux locaux.

***Déférant à cette réquisition :***

***Nous, Maître Nicolas TALBOT, Huissier de Justice Associé - membre de la SCP Nicolas TALBOT Huissier de Justice, à la résidence de CONFOLENS, y demeurant rue de la Côte ; et Bérangère BROUILLET Clerc habilitée aux constats par Maître Nicolas TALBOT, soussignés***

Je, Bérangère BROUILLET, Clerc habilitée aux constat, certifie m'être transportée ce jour communes de ANTEZANT LA CHAPELLE, AULNAY DE SAINTONGE, BLANZAY SUR BOUTONNE, COIVERT, COURCELLES, ESSOUVERT, LA JARRIE AUDOIN, LES EGLISES D'ARGENTEUIL, LOULAY, LOZAY, NUAILLE SUR BOUTONNE, PAILLE, POURSAY GARNAUD, SAINT GEORGES DE LONGUEPIERRE, SAINT JEAN D'ANGELY, SAINT MARTIAL DE LOULAY, SAINT PARDOULT, SAINT PIERRE DE L'ISLE, VERGNE, VERVANT ; où j'ai procédé aux constatations suivantes :

## PANNEAUX SUR SITE

L'ensemble des panneaux constatés sont implantés selon le plan annexé et annoté portant les N° de 1 à 4.

L'ensemble des panneaux sont lisibles et visibles de la voie publique.

Ils présentent tous les dimensions réglementaires de format A2.

Les affiches comportent la mention « *AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE* » en caractère gras majuscules de 2,2 cm de hauteur.

Les mentions figurant sur les affiches sont en caractère noir sur fond jaune.

Ces affiches comportent les mentions suivantes :

REPUBLIQUE FRANCAISE  
PREFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN  
SUR LA COMMUNE DE SAINT-PARDOULT  
PRESENTEE PAR LA SOCIETE ENERTRAG POITOU CHARENTES XI SCS

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Eolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante :

Société ENERTRAG POITOUCHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE,  
Tel : 01 30 30 60 09.

Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique « publications/consultations du public »).

Le dossier comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :  
[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambles est aussi mis en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :  
[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Géralde BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air – Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapport et conclusions du Commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

# PANNEAU N° 1

**Ce panneau est situé à la sortie de SAINT-PARDOULT, au croisement de la route départementale 220 (Rue des Alouettes) et de la route départementale 127 (Rue de l'échalier)**



  
Liberté - Égalité - Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE SAINT-PARDOULT PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI SCS

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023** au **mardi 17 octobre 2023** inclus, soit durant **36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 7-Mai Gay Lusiac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09, Adresse mail : [valléedesvignes@enertrag.com](mailto:valléedesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture de Charente-Maritime [www.charente-maritime.gouv.fr/rubrique/publications/consultations-du-public/](http://www.charente-maritime.gouv.fr/rubrique/publications/consultations-du-public/).

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-participationpublic@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participationpublic@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambules est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions : [enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les recevra au registre d'enquête.

Monsieur Gérard BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur adjoint.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapports et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande relative de report de délai prévue à l'article L.123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie des rapports et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

**CONSTAT DRESSÉ PAR COMMISSAIRE DE JUSTICE**  
SCP TALBOT - 16500 CONFOLENS  
[cpn@tribunaljustice.fr](mailto:cpn@tribunaljustice.fr) / 05.45.84.06.04













# PANNEAU N° 2

**Ce panneau est situé sur la commune de la CHAPELLE BATON sur la D 220 E1 à l'intersection de la route départementale D 127**



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN  
SUR LA COMMUNE DE SAINT-PARDOULT  
PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ ENERTRAG POITOU CHARENTES XI SCS

Il sera possible de venir consulter le dossier de demande d'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet SAINT-PARDOULT, installé par la société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, du mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours, à une adresse publique précisée ci-dessous.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR ODE, Tél : 01 30 30 00 00. Adresse mail : [rd@enertrag.com](mailto:rd@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture de la Charente-Maritime ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)) rubrique "publications/consultations du public".

Le dossier, comprenant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, sont consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations peuvent être adressées par message à l'adresse suivante : pré-participation@charente-maritime.gouv.fr

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)) rubrique "publications/consultations du public".

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Freeambles est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Afin de faciliter le dépôt des contributions, un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Régimur à La Rochelle ou au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Si ces lieux, les contributions pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou déposées par voie postale à la mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur, du mardi au dimanche et en soirée.

Monsieur Gilles BEAUD, titulaire de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour la commune de SAINT-PARDOULT. Monsieur Aurélien AUDRAN, Cadre de la Fonction publique territoriale en retraite, enquêteur de commissaire enquêteur pour la commune de SAINT-PARDOULT.

Commune	Du	Jusqu'à
SAINT-PARDOULT	12 septembre 2023	17 octobre 2023
SAINT-PARDOULT	12 septembre 2023	17 octobre 2023
SAINT-PARDOULT	12 septembre 2023	17 octobre 2023
SAINT-PARDOULT	12 septembre 2023	17 octobre 2023

CONSTAT DRESSÉ PAR  
COMMISSAIRE DE JUSTICE  
ASSOCIÉE  
16500 CONFOLENS  
[ccj.fr](http://ccj.fr) / 05 45 88 06 64













# PANNEAU N° 3

Le panneau est situé sur la D 220 direction LA CHAPELLE BATON ; à l'intersection de la route départementale 107 et de la route départementale 220 à l'entrée de la commune de LA JARRIE-AUDOUIN

  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE SAINT-PARDOULT PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI SCS

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 34 jours**, à une enquête publique préparée en vertu de l'article L.123-15 du code de l'environnement, concernant la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante :  
Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac, 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 00 00  
Adresse mail : valleedesvignes@enertrag.com

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture de Charente-Maritime ([www.charente-maritime.gouv.fr/rubrique\\_publications\\_consultations\\_public](http://www.charente-maritime.gouv.fr/rubrique_publications_consultations_public)).

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :  
[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambules est aussi mis en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :  
[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur et annexées au registre d'enquête.

Monsieur Géralde BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

• Mardi 12 septembre 2023	de 09h00 à 12h00
• Jeudi 21 septembre 2023	de 09h00 à 12h00
• Vendredi 29 septembre 2023	de 09h00 à 12h00
• Mardi 3 octobre 2023	de 09h00 à 12h00
• Mardi 10 octobre 2023	de 09h00 à 12h00
• Mardi 17 octobre 2023	de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivent la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L.123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.











# PANNEAU N° 4

**Ce panneau est situé à LA FONTAINE DES VEUVES sur le D127, à l'intersection de la route départementale 127 et de la route départementale 107**

  
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE SAINT-PARDOULT PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ ENERTRAG POITOU CHARENTES XI SCS

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG-POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante :  
Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09.  
Adresse mail : valleedesvignes@enertrag.com

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :  
[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.  
Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambles est aussi mis en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/465/>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributeurs :  
[enquete-publique-465@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-465@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, ou au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur et Modame Confoleus ou registre d'enquête.

Monsieur Géraud BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air, Citoyen, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Modame Confoleus, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se rendra aux adresses suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 13 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 14 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 22 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 4 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Les observations adressées dans les trente jours civils suivant la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de prolongation de l'enquête prévue à l'article L.125-13 du code de l'environnement.

Le dossier sera consultable par écrit sur la demande d'autorisation environnementale ou titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Il permettra aux citoyens et associations du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (Bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur demande motivée adressée au Préfet.

A l'issue de l'enquête, le dossier sera transmis au Préfet.

La mairie de Saint-Pardoult

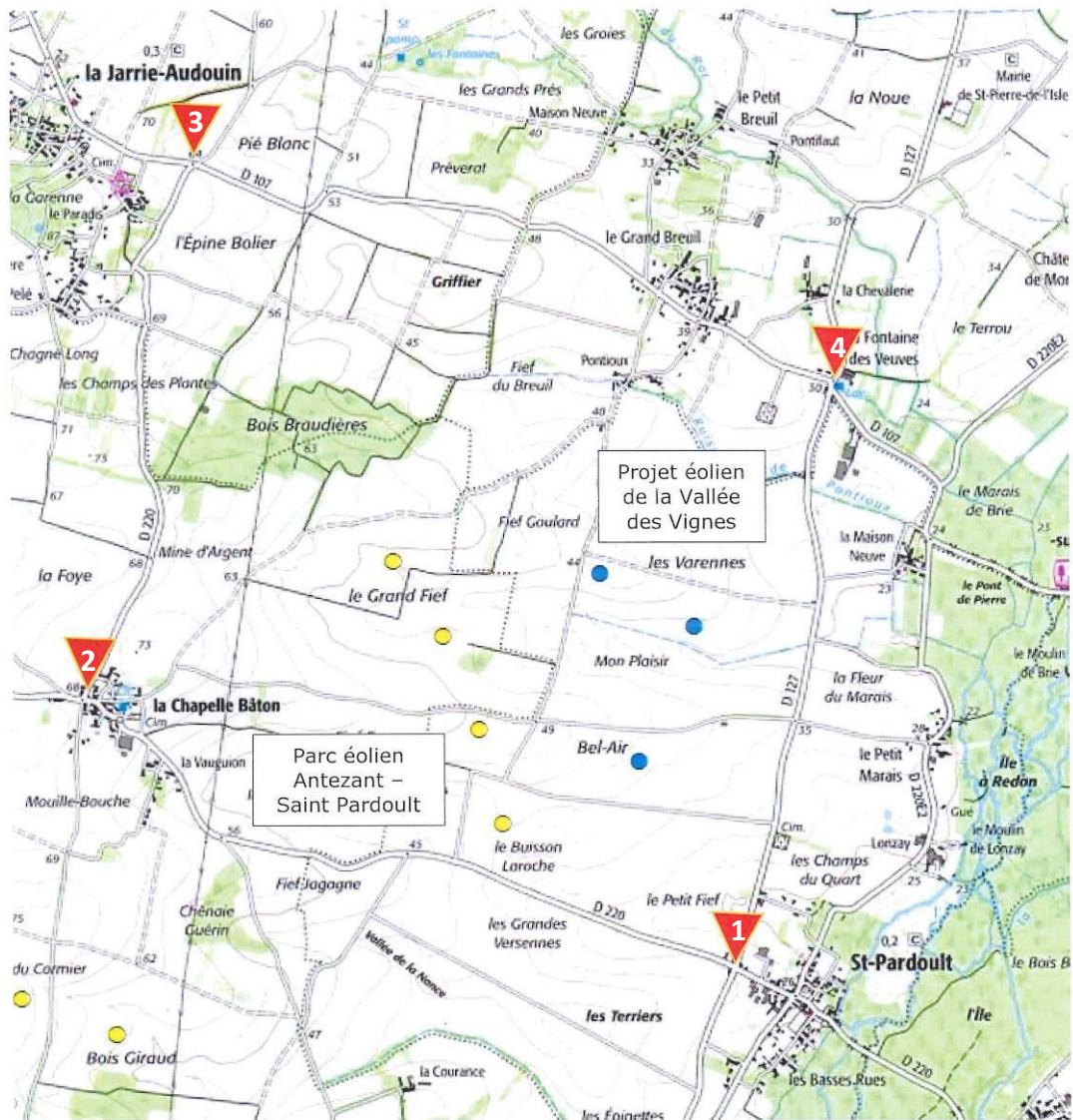













**Emplacement des panneaux**



## PANNEAUX EN MAIRIES

Dans l'ensemble des mairies, je constate sur les panneaux d'affichage extérieur la présence de l'avis d'enquête publique sur une page de format A4 contenant les mêmes éléments que les affiches figurant sur site.

### MAIRIE D'AULNAY DE SAINTONGE



**PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT**

Il sera procédé, du mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposé par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09.  
Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)) rubrique "publications/consultations du public".

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pre-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pre-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambles est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions : [enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Géralde BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivent la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

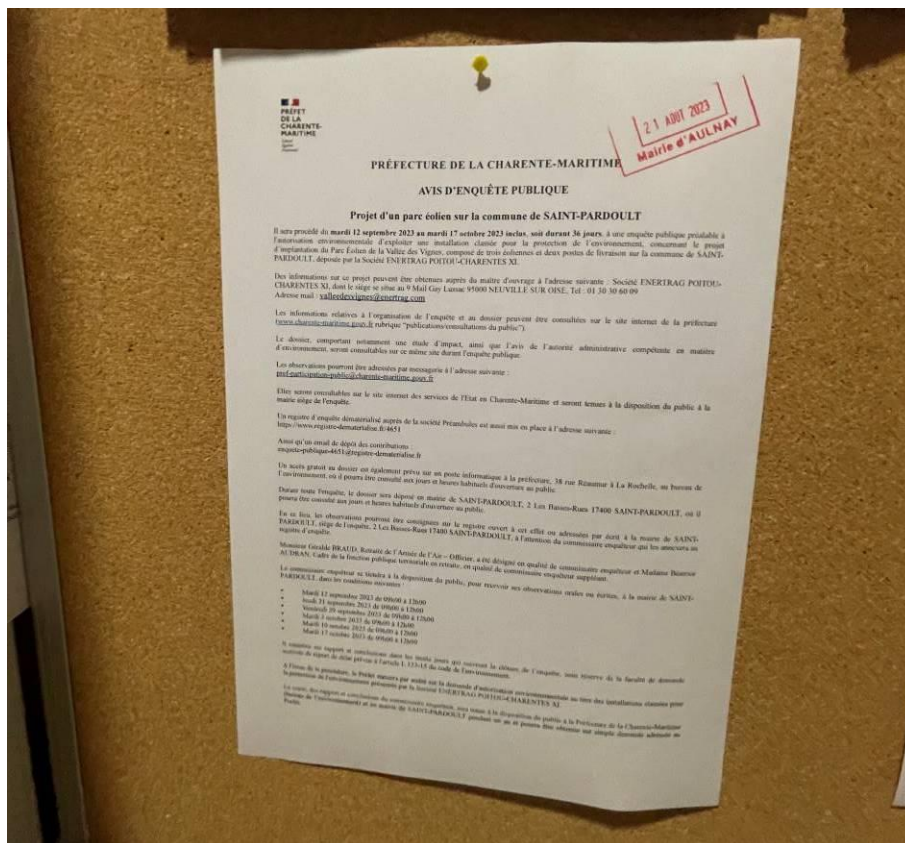
La copie des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

*affiche le 16/08/2023*





Je constate également que l'avis d'enquête publique est affiché sur le panneau d'affichage situé à l'intérieur de la mairie.





# MAIRIE DE PAILLE

conseiller numerique@valsdesaintonge.fr  
valsdesaintonge

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

FRANCE  
RELANC

Affiché le  
04/04/23

PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME  
Yves  
Ligot  
Préfet

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

MAIRIE DE PAILLE  
17130 - Charente-Maritime

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du mardi 12 septembre 2023 au jeudi 19 octobre 2023 (inclus, soit durant 36 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposés par la Société ENERTRAC-POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAC-POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09. Adresse mail : [vallee-des-vignes@enertrag.com](mailto:vallee-des-vignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.fr](http://www.charente-maritime.fr)) via rubrique "publications consultations du public".

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pre-presentation-p@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pre-presentation-p@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à l'adresse du siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambles est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr>

Vous pouvez envoyer un email de dépôt des contributions : [enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Général BRUD, Représenté de l'Administration de l'Etat, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 14 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 15 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 19 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 22 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 27 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 28 septembre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra son rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la levée de la demande motivée de report de délai prévue à l'article L.123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, émise par la Société ENERTRAC-POITOU-CHARENTES XI.

Le rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (Bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.







**MAIRIE LES EGLISES D'ARGENTEUIL**





ET NE JAMAIS DIVULGUER l'endroit où l'on cache ses bijoux et son argent, même à des policiers et à des gendarmes qui vous le demandent.

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

*Donnée complet  
à la mairie de Saint-Pardoult*

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'aménagement d'un parc éolien de la Vallée des Vigiers, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tél : 01 39 30 60 09. Adresse mail : [valleedesvigiers@enertrag.com](mailto:valleedesvigiers@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, sera consultable sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siége de l'enquête.

Un registre consultable dématérialisé auprès de la Société Préambles est accessible en ligne à l'adresse suivante : [www.registre-dematerialise.com](http://www.registre-dematerialise.com)

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions : [enquete-publique-451@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-451@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également possible en point informatique à la préfecture, 38 rue/Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17409 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17409 SAINT-PARDOULT, à l'attention du service enquêteur qui les adressera au registre d'enquête.

Monsieur Gérard BFAUD, retraité de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et Madame Béatrice DUDRAN, cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il mettra ses rapports et conclusions dans les trente jours qui suivent la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande d'être entendu de report, de délai prévue à l'article L. 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statue, par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale, la teneur des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapports et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la préfecture de Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT, pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

PRÉFÈTE DES DEUX-SÈVRES



REPUBLIQUE FRANÇAISE



Article 2 : ABROGATION  
Les arrêtés numérotés 22EBS...  
Article 3 : SANCTIONS  
Article 4 : DROITS DES TIERS  
Article 5 : RECOURS



# MAIRIE DE COURCELLES

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09. Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.co](mailto:valleedesvignes@enertrag.co)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime ou seront tenues à la disposition du public à la même adresse de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société [registre-dematerialise.fr](https://www.registre-dematerialise.fr) sera aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions : [enquete-public-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-public-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Gérard BRAUD, retraité de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L.123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au préfet.

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Direction départementale des territoires

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

limitat  
sur les

A  
DES

Vu le code  
Vu le code  
fu le code  
Vu le code  
Vu la Loi  
Vu le dé  
services  
Vu le dé  
la gestio  
Vu l'arr  
Garonn  
2027 d  
Vu l'a  
mesu  
Vu l'a  
renfo  
Garro  
Vu l'a  
mesu  
la Ch  
Système  
CS 2023  
Téléphon  
www.cit

Service de justice associe

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CONFOLENS





**MAIRIE DE POURSAY GARNAUD**





## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09.  
Adresse mail : [valléedesvignes@enertrag.com](mailto:valléedesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :  
[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Prémables est aussi mis en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :  
[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Géraud BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il restera ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

la période suivante :  
Pour les périmètres élémentaires (zones de gestion) de la présence temporaire autorisés en cours d'eau et nappe d'accompagnement comme suit :

La présente a  
Charente-Marit

#### Article 4 : Délai

I - Le présent a  
compétent en appl  
- par le pétitionnai  
- par les tiers en ra  
mentionnés à l'arti  
compter de la derniè

II - La présente aut  
le délai de recours cor  
Le bénéficiaire de l'au

III - Sans préjudice de  
une réclamation auprès  
projet mentionné à l'ar  
prescriptions définies da  
le projet présente pou  
l'environnement.

Il est possible de sais  
l'application <https://www.>  
L'autorité compétente disp  
pour y répondre de manièr  
réclamation est fondée, l'  
formes prévues à l'article R  
En cas de rejet implicite o  
pouvoir contre cette décisio

#### Article 5 : Exécution

Les secrétaires généraux des p  
communes sur les secteurs de  
territoires et de la mer par  
départemental des territoires c  
Français de la Biodiversité par  
Biodiversité des Deux Sèvres, so  
arrêté.

A La Rochelle,  
Le Préfet de la Charente-Maritim



Nicolas BASSELIER



# MAIRIE DE VERVANT

PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-MARITIME

## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale, d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois colonnes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Guy Lussac 95000 NEUILLE SUR OISE, tel : 01 36 30 69 09. Adresse mail : [valléedesvignes@enertrag.com](mailto:valléedesvignes@enertrag.com).

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)) rubrique "publications consultations du public".

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-participation-publique@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-publique@charente-maritime.gouv.fr).

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambules est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4651>.

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions : [enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr).

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Géraud BRAUD, retraité de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L.123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-MARITIME

PR

#### Projet d'un p

Il sera procédé du mercredi 20 se  
publique préalable à l'autorisa  
l'environnement, concernant le pr  
poste de livraison, sur la commu

Des informations sur ce projet p  
dont le siège se situe au 50 rue M

Les informations relatives à l'e  
préfecture ([www.charente-marini](http://www.charente-marini)

Le dossier, comportant notamm  
matière d'environnement, sero

Les observations pourront être a  
pref-participation-publique@chare

Elles seront consultables sur le  
publie à la mairie siège de l'enq

Un registre d'enquête dématéris  
<https://www.registre-numerique>

Ainsi qu'un email de dépôt des  
projet-eolien-morgat@gmail.com

Un accès gratuit au dossier est  
bureau de l'environnement, où

Durant toute l'enquête, le doss  
AUDOUDIN, où il pourra être t

En ce lieu, les observations p  
JARRIE-AUDOUDIN, siège d  
enquêteur qui les annexera a

Monsieur Alain MORISSET  
Géralde BRAUD, retraité de

Le commissaire enquêteur s  
LA JARRIE-AUDOUDIN, da

• Mercredi 20 septemb  
• Lundi 25 septembre  
• Lundi 2 octobre 202  
• Vendredi 6 octobre 2  
• Mercredi 11 octobre  
• Mercredi 25 octobre

Il remettra ses rapport et c  
demande motivée de report

A l'issue de la procédure, l  
classées pour la protection

La copie, des rapport et c  
Charente-Maritime (bureau  
obtenue sur simple demand







**MAIRIE DE SAINT PARDOULT**





PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME  
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et d'un réseau de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès de maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 20 30 50 09.  
Adresse mail : [valledesvignes@enertrag.com](mailto:valledesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) - rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par message à l'adresse suivante :  
[participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie du lieu de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Réambles est aussi mis en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :  
[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 Rue Réaumur à LA ROCHELLE, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Céralde BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAI, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Jeudi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 : 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande notifiée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

Vu le code de l'environnement, articles L123-1 à L123-15

Vu le code de l'environnement, article R123-1

Vu l'ordonnance n° 2017-1037 du 16 août 2017 relative à l'autorisation environnementale

Vu le code de l'environnement, article R123-1

Vu la demande de l'exploitant et deux postes de la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

Vu le dossier

Vu le rapport de l'exploitant

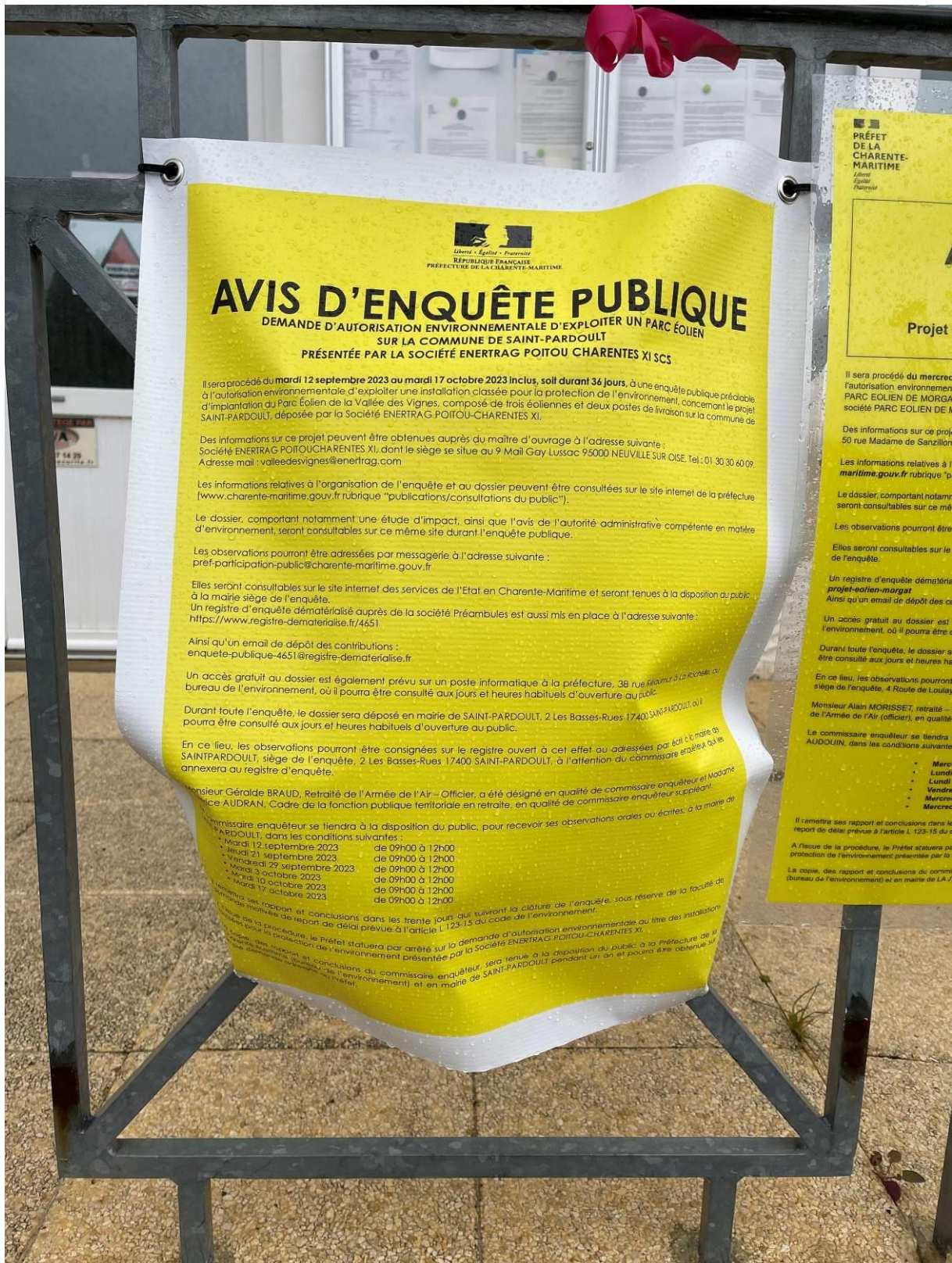
Vu les décisions du Tribunal Administratif de Poitiers en date du 10/09/2023

Vu l'absence de recours

Sur proposition







# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN  
SUR LA COMMUNE DE SAINT-PARDOULT  
PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ ENERTRAG POITOU CHARENTES XI SCS

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG-POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOUCHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel.: 01 30 30 40 09, Adresse mail : valledesvignes@enertrag.com

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.  
Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Prémambules est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions : [enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Raymond de la Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Gérard BRAUD, Représentant de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Aurélie AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Le rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de prolongation prévue au report de délai prévue à l'article L.123-15 du code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Le rapport et conclusions du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être observé sur le site internet.

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME  
Liberté Égalité Fraternité

Projet

Il sera procédé du **mercredi 14 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG-POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOUCHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel.: 01 30 30 40 09, Adresse mail : valledesvignes@enertrag.com

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.  
Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Prémambules est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions : [enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Raymond de la Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Alain MORISSET, Représentant de l'Armée de l'Air (officier), en qualité de commissaire enquêteur et Madame Aurélie AUDOUIN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mercredi 14 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Lundi 19 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 23 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 28 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 5 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 12 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Le rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de prolongation prévue au report de délai prévue à l'article L.123-15 du code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Le rapport et conclusions du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être observé sur le site internet.



La mairie étant fermée le jour de mon passage, je n'ai pu constater la présence du dossier papier consultable en mairie.



# MAIRIE DE NUAILLE SUR BOUTONNE

LES CRUQUEURS de bouillottes

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus**, soit du **12 au 16 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation administrative (évaluation, au installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposés par la Société ENERTEG POITOU-CHARENTES SA.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTEG POITOU-CHARENTES SA, dont le siège se situe au 9 Mail Gray Lassa à 17000 MEULÈNE SUR OISE. Tél : 01 30 39 6009. Adresse mail : [info@enerteg.com](mailto:info@enerteg.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)) rubrique "participations/consultations du public".

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par message électronique à l'adresse suivante : [prelectureparticipations@charente-maritime.gouv.fr](mailto:prelectureparticipations@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime et seront mises à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

La registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambales est aussi mis en place à l'adresse suivante : [www.registre-dematerialise.fr/4651](http://www.registre-dematerialise.fr/4651)

Ainsi qu'un email de départ des distributions : [enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 30 rue Richelieu à ; Rochefort, au bureau de l'espace citoyen où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être déposées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur ou le transmettre au registre d'enquête.

Monsieur Gérard BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Élisabeth ALLERAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 2 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 14 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses conclusions et conclusions dans les 15 jours qui suivent la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande d'ajournement de la procédure, le décret n° sera par ailleurs sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la société ENERTEG POITOU-CHARENTES SA.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'espace citoyen) et en mairie de SAINT-PARDOULT par un affichage pouvant être obtenu sur simple demande adressée au maître d'ouvrage.







**MAIRIE DE SAINT PIERRE DE L'ISLE**





sions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (environnement) et en mairie de LA JARRIE-AUDOUILH pendant un an et pourra être consultée au Préfet.

Secrétariat Général  
de la Coordination  
de l'Appui Territorial

PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME

## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

sera procédé du mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vigues, composé de trois éoliennes et de six postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Les informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 7 Mail Gay Lussac 95900 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09.  
adresse mail : [valléesdesvigues@enertrag.com](mailto:valléesdesvigues@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture [www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public".

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie de la commune.

Un registre d'enquête dématérialisé après de la société Preambles est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Envoi d'un email de dépôt des contributions : [agence-public-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:agence-public-4651@registre-dematerialise.fr)

Les sites prévus au dossier est également prévu, sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, ou bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

À ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, étage de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au dossier d'enquête.

Monsieur Gérald BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice BERAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, ex-qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00  
Jeudi 14 septembre 2023 de 09h00 à 12h00  
Vendredi 15 septembre 2023 de 09h00 à 12h00  
Mardi 19 septembre 2023 de 09h00 à 12h00  
Mardi 26 septembre 2023 de 09h00 à 12h00  
Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00  
Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Le rapport et conclusions dans les trente jours qui suivent la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande d'un délai de repos de délai prévu à l'article L. 123-15 du code de l'environnement.

En fin de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Le rapport et conclusions du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenu sur simple demande adressée au Préfet.

able  
on classée

2-3 et R/22-1 à R 122-16,

u livrer et le titre lié du livre

du 26 janvier 2017 relatifs à

olien composé de trois éoliennes,  
déposés le 15 mars 2021, par la  
mairie de Saint-Gay-Lussac 95900

Classées en date du 2 mars 2023

05/086\_mod 1 du 14 avril 2023 du  
sauf l'enquêteur chargé de conduire


émis par la MPAE dans le délai de 2

Charente-Maritime ;





# MAIRIE DE SAINT MARTIAL

**PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT**

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus**, soit durant 36 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09.  
Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :  
[participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Les dossiers seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenus à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Prémabules est aussi mis en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :  
[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur G ralde BRAUD, Retra t  de l'Arm e de l'Air - Officier, a  t  d sign  en qualit  de commissaire enqu teur et Madame B atrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualit  de commissaire enqu teur suppl ant.


Le commissaire enqu teur se tiendra   la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou  crites,   la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00   12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00   12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00   12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00   12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00   12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00   12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la cl ture de l'enqu te, sous r serve de la facult  de demande motiv e de report de d lai pr vue   l'article L. 123-15 du code de l'environnement.

  l'issue de la proc dure, le Pr fet statuera par arr t  sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations class es pour la protection de l'environnement pr sent e par la Soci t  ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enqu teur, sera tenue   la disposition du public   la Pr fecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra  tre obtenue sur simple demande adress e au Pr fet.



RESE votre service public de l'eau







**MAIRIE DE BLANZAY SUR BOUTONNE**





vironnement,  
iv.fr  
a mairie siège  
umerique.fr/  
au bureau de  
N, où il pourra  
IE-AUDOUIN,  
stre d'enquête.  
RAUD, retraité  
e LA JARRIE-  
nde motivée de  
lassées pour la  
arente-Maritime  
essée au Préfet.  
9.43 - contact@p

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de LA JARRIE-AUDOUIN pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.



### PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Eolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09.  
Adresse mail : [valeedesvignes@enertrag.com](mailto:valeedesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)) rubrique "publications/consultations du public".

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Prémables est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions : [enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Géralde BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

Article 4 : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Article 7 : A l'expiration du délai de l'enquête, le commissaire enquêteur et le commissaire enquêteur suppléant, dans un procès-verbal de clôture, constatent que le dossier est complet et qu'il dispose d'un délai de quinquante jours pour procéder à l'enquête publique pour les formalités prévues aux dispositions de l'article L. 123-15 du code de l'environnement.




Je constate que l'arrêté du 17 mai 2023 établi sur 6 pages est également affiché.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale pour la protection de l'environnement présentée par la Société PARC EOLIEN DE MORGAT.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public (bureau de l'environnement) et en mairie de LA JARRIE-AUDOUIN pendant un an et pourra être consultée.

Publié le 17 mai 2023



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Secrétariat Général  
Direction de la Coordination  
et de l'Appui Territorial**

**COMMUNE DE SAINT-PARDOULT**  
**ARRÊTÉ du 17 MAI 2023**  
**prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable  
à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée  
pour la protection de l'environnement**

**Projet d'un parc éolien sur la commune  
de SAINT-PARDOULT**

Le Préfet de Charente-Maritime  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L122-1 à L122-3 et R122-1 à R 122-16, L123-1 à L 123-19 et R 123-5 à R 123-27, L 512-1 et suivants et R 512-1 ;

Vu le code de l'environnement, et notamment le chapitre III du titre II du livre Ier et le titre Ier du livre V ;

Vu l'ordonnance n°2017-80 et décrets n°2017-81 et n°2017-82 du 26 janvier 2017 relatifs à l'autorisation environnementale ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée le 15 mars 2021, par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE ;

Vu le dossier produit comportant notamment une étude d'impact ;

Vu le rapport établi par le service de l'Inspection des Installations Classées en date du 2 mars 2023 déclarant le dossier produit complet et régulier ;

Vu les décisions n°E23000040/86 du 23 mars 2023 et n°E23000040/86\_mod 1 du 14 avril 2023 du Tribunal Administratif de Poitiers portant désignation du commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique et d'un commissaire enquêteur suppléant ;

Vu l'absence d'avis du 4 mai 2023 / P-2021-10990-2023APNA60 émis par la MRAE dans le délai de 2 mois prévu à l'article R122-7 du code de l'environnement ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime,

**Article 1 :** Il sera procédé du mardi 23 mai 2023 à 14 heures, à une enquête publique d'installation classée pour la protection de l'environnement de la Vallée des Vignes, commune de SAINT-PARDOULT, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès de la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 03 47 47 47 47, Adresse mail : [valléesdesvignes@enertrag.com](mailto:valléesdesvignes@enertrag.com).

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête publique sont disponibles sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)).

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, est tenu à la disposition du public au bureau de l'environnement, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT.

Les observations pourront être adressées par courrier électronique à [pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr).

Elles seront consultables sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)).

Un registre d'enquête dématérialisé est tenu à la disposition du public à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4651>.

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions : [enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr).

Un accès gratuit au dossier est également prévu au bureau de l'environnement, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, ou au bureau de l'environnement habituels d'ouverture au public.

**Article 2 :** Monsieur Géralde BRAUD, Retraité de l'Administration de la Préfecture de la Charente-Maritime, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Article 3 :** Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera tenu à la disposition du public au bureau de l'environnement, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté.


Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et numérotés sera tenu à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par courrier électronique à [pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr).

Les observations seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de l'ouverture de l'enquête, à l'adresse suivante : 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT.

Les observations seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de l'ouverture de l'enquête, à l'adresse suivante : 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT.

Préfecture de la Charente-Maritime - 17000 La Rochelle - Bureau 01  
Tél : 05 46 57 41 00 - Fax : 05 46 41 01 00  
[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)



Association de justice associée  
CONFOLENS



mande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la  
LIEN DE MORGAT.

sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime  
IN pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

Publlegal - 1 rue Frédéric Bastiat 75008 PARIS - Tél. 01.42.96.09.43 - contact@pu

motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-1

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté  
la protection de l'environnement présentée par la Soc

La copie, des rapport et conclusions du commissaire e  
(bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT  
Préfet.

at Général  
ordination  
Territorial

#### ARRÊTE

**Article 1 :** Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison, sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09.  
Adresse mail : [valléedesvignes@enertrag.com](mailto:valléedesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :  
[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambles est aussi mis en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :  
[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

**Article 2 :** Monsieur **Gérald BRAUD**, Représentant de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame **Béatrice AUDRAN**, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Article 3 :** Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

**Article 4 :** Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir les observations orales ou écrites, en mairie de SAINT-PARDOULT, aux horaires suivants :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

**Article 5 :** Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera affiché dans les communes apparentes quinze jours au moins avant le début de l'enquête et de celle-ci dans les journaux suivants : Sud-Ouest de Charente-Maritime, par les soins du département de la Charente-Maritime, par les soins du

Cet avis sera également publié par voie d'affiches dans les communes officielles et éventuellement par tout autre moyen de communication officielle quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, il sera également affiché dans les communes suivantes, concernées par le rayon d'affichage :

**Charente-Maritime :**  
Artezant-La-Chapelle, Aulnay de Saintonge, Blanzay-sur-Mer, La Jarrie, Audouin, Les-Eglises-d'Argenteuil, Loulay, Lozay, Garnaud, Saint-Georges-de-Longuepierre, Saint-Jean-d'Angély, de-l'Isle, Vergné, Vervant.

En outre et toujours dans les mêmes conditions de délai et de durée, l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation de l'enquête sera également effectué par voie publique et être conformes aux dispositions de l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021.

Des certificats des maires et du maître d'ouvrage attesteront de l'affichage de l'avis au public dans les communes concernées.

**Article 6 :** Le conseil municipal de la commune d'implantation de l'installation classée pour la protection de l'environnement, le conseil communautaire de la Charente-Maritime ainsi que le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Saintonge, sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation de l'enquête. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés dans les délais et sous réserve de la clôture de l'enquête.



Charente-Maritime  
Envoyé au Préfet.  
contact@pu

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

2023 inclus, soit  
de d'exploiter une  
plantation du Parc  
e livraison, sur la  
CHARENTES XI,

ouvrage à l'adresse  
situé au 9 Mail Gay

être consultées sur le  
tions/consultations du

l'autorité administrative  
e site durant l'enquête

te :

Charente-Maritime et seront

est aussi mis en place à

matique à la préfecture, 38 rue  
re consulté aux jours et heures

Officier, a été désigné en qualité  
a fonction publique territoriale en

à mairie de SAINT-PARDOULT, 2  
uité aux jours et heures habituels

par le commissaire enquêteur sera  
ns.

à la mairie de SAINT-PARDOULT,  
OULT, à l'attention du commissaire

et toute la durée de l'enquête.

**Article 4 :** Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

**Article 5 :** Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans les journaux suivants : Sud-Ouest, l'Hebdo de Charente-Maritime, pour le département de la Charente-Maritime, par les soins du Préfet.

Cet avis sera également publié par voie d'affiches aux emplacements réservés pour les communications officielles et éventuellement par tout autre procédé, par les soins du Maire de SAINT-PARDOULT quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, il sera de plus affiché par les soins des maires dans les communes suivantes, concernées par le rayon d'affichage :

**Charente-Maritime:**  
Antezant-La-Chapelle, Aulnay de Saintonge, Blanzay-Sur-Boutonne, Coivert, Courcelles, Essouvert, La Jarrie Audouin, Les-Églises-d'Argenteuil, Loulay, Lozay, Nuallé-Sur-Boutonne, Paille, Poursay-Garnaud, Saint-Georges-de-Longuepierre, Saint-Jean-d'Angely, Saint-Martial de Loulay, Saint-Pierre-de-l'Isle, Vergné, Vervant.

En outre et toujours dans les mêmes conditions de délai et de durée, le maître d'ouvrage procédera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation de l'opération. Ces affiches devront être visibles et lisibles de la voie publique et être conformes aux dimensions et caractéristiques fixées par l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021.

Des certificats des maires et du maître d'ouvrage attesteront de l'accomplissement de ces formalités.

**Article 6 :** Le conseil municipal de la commune d'implantation du projet, celui des communes concernées par le rayon d'affichage de l'avis d'enquête, le conseil départemental du Département de la Charente-Maritime ainsi que le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de Saintonge, sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation de l'ouverture de l'enquête. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Article  
commi  
Après  
jours,  
dans  
commi  
dispos  
L'enqu  
formali  
Le com  
les ob  
Le rap  
cosaié  
durant  
obser  
Le co  
précis  
Le co  
siège  
conci  
trans  
Tribun  
Le Pr  
Le Pr  
servic  
Article  
envir  
autori  
d'avis  
Article  
Préfe  
ou est  
d'un  
Par e  
suppl  
d'acco  
Arti  
Pre  
L'in  
d'e  
Ar





ronnementale au titre des installations classées pour  
RENTES XI.  
tion du public à la Préfecture de la Charente-Maritime  
à pourra être obtenue sur simple demande adressée au

# PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS



disposition du public, pour recueillir ses  
LT, dans les conditions suivantes :

de l'enquête sera publié en caractères  
et rappelé dans les huit premiers jours  
Hebdo de Charente-Maritime, pour le  
LT.  
aux emplacements réservés pour les  
procédé, par les soins du Maire de SAINT  
enquête et pendant toute la durée de celle-ci  
plus affiché par les soins des maires dans  
le :  
Boutonne, Covert, Courcelles, Escouvert  
Nuaillé-Sur-Boutonne, Paille, Poursay  
Puy, Saint-Martial de Loulay, Saint-Pierre

de durée, le maître d'ouvrage procédera à  
l'opération. Ces affiches devront  
aux dimensions et caractéristiques fixées

de l'accomplissement de ces formalités.  
antation du projet, celui des commune  
conseil départemental du Département de  
de la Communauté de Communes des Val  
demande d'autorisation des l'ouverture et  
avis exprimés au plus tard dans les quinze

**Article 7 :** A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet, disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

L'enquête publique pourra être prolongée en application de l'article L. 123-9. L'accomplissement des formalités prévues aux deux alinéas précédents sera reporté à la clôture de l'enquête ainsi prolongée.

Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies.

Le rapport comportera le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet, en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur consignera, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmettra au Préfet l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif.

Le Préfet adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions au responsable du projet.  
Le Préfet publiera le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime et le tiendra à la disposition du public pendant un an.

**Article 8 :** A l'issue de la procédure, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions et comportant des mesures d'évitement de réduction et de compensation, soit un refus.

**Article 9 :** Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), et en mairie de SAINT-PARDOULT d'un an à compter de la clôture de l'enquête. Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication des rapport et conclusions auprès du Préfet dans les conditions prévues au titre 1<sup>er</sup> de la loi du 17 juillet 1978 sur la liberté d'accès aux documents administratifs.

**Article 10 :**  
Frais de l'enquête :  
L'indemnisation du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête, ainsi que les frais d'affichage et de publication dans la presse sont à la charge du porteur de projet.

**Article 11 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime,  
Le Sous-Préfet de SAINT JEAN D'ANGELY,  
Le Président du Département de la Charente-Maritime,  
Le Président de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge,  
Le Maire de SAINT-PARDOULT,  
Les Maires des communes concernées par le rayon d'affichage,  
Le Commissaire Enquêteur,  
La Société ENERTAG POITOU-CHARENTES XI

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le 17 MAI 2023  
Le Préfet  
pour le Préfet  
le Secrétaire Général,  
Emmanuel CAYRON



# MAIRIE DE SAINT GEORGES DE LONGUEPIERRE

**PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT**

Il sera procédé du mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 (soit durant 36 jours) à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vigies, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENZERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENZERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Day Lussac 95040 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 53 90 00 09.  
Adresse mail : [valléesvigies@enzertrag.com](mailto:valléesvigies@enzertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr), rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par message électronique à l'adresse suivante : [participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime, seront mises à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambules est aussi mis à disposition à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions : [enquete-publicque-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publicque-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera tenu en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Géralde BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et M. Stéphane AUDRAN, Cadre de la Direction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 03 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapports et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande d'activité de report de délai prévue à l'article L.120-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale en titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENZERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapports et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.







**MAIRIE DE COIVERT**





5 décembre de 14h à 17h

12 décembre de 14h à 17h

Tonnay Boutonne (lieu à définir prochainement)



PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison, sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la société ENERTAG FOITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTAG FOITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay, 17100 SAINT-PARDOULT (Charente-Maritime) - FRANCE. Tél : 01 30 37 00 09. Adresse mail : vallee.vignes@enertrag.com

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comprenant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur le même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : prefparticipation-public@charente-maritime.gouv.fr

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquêtes dématérialisées de la société Préambules est aussi mis en place à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialisee.fr/4651

Ainsi qu'un email de notifications contributions : enquete-publique-4651@registre-dematerialisee.fr

Un accès gratuit à internet est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Bais - Rue, 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit, à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Bais - Rue, 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Gérard BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDÉAN, Cadre de la fonction publique territoriale - en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 13 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 14 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 15 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Samedi 16 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Dimanche 17 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Lundi 18 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 19 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 20 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 22 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Samedi 23 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Dimanche 24 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Lundi 25 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 26 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 27 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 28 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Samedi 30 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Dimanche 1er octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Lundi 2 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 4 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 5 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 6 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Samedi 7 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Dimanche 8 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Lundi 9 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 11 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 12 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 13 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Samedi 14 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Dimanche 15 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Lundi 16 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 18 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 19 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 20 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Samedi 21 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Dimanche 22 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Lundi 23 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 24 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 25 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 26 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 27 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Samedi 28 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Dimanche 29 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Lundi 30 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 31 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapports et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demander l'ajournement de l'enquête, le Préfet statue par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale. Le titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentées par la Société ENERTAG FOITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapports et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (Bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être consultée sur simple demande adressée au Préfet.

- Avis d'enquête EOLIEN modifié.pdf

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'un parc éolien sur la commune de LA JARRIE-AUDOUIN

Il sera procédé du mercredi 20 septembre 2023 au mardi 25 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de Morgat, composé de deux éoliennes et d'un poste de livraison, sur la commune de LA JARRIE-AUDOUIN, déposée par la société PARC ÉOLIEN DE MORGAT.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage : Société PARC ÉOLIEN DE MORGAT, dont le siège se situe au 1 Rue Madame de Sancillon - 17110 CLIGNY - France. Tél : 06 72 56 68 81.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comprenant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Er

TOUS

LOCATIONS FAMILIALES

Caf

son toi...

STING

Batt

L. 28 oct

Le 27 No

Les 10 et

Le 17 jan

Les 18 et 2

Batt

dates? selon pré

pas possible de





# MAIRIE DE VERGNE



## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09.  
Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :  
[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Prémables est aussi mis en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :  
[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Gérard BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.







MAIRIE DE LOULAY





## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du mardi 12 septembre 2023 au mardi 3 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours, à une enquête préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Guy Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09  
Adresse mail : [valléedesvignes@enertag.com](mailto:valléedesvignes@enertag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :  
[participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à l'adresse du lieu de l'enquête.

Le registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Prémables est aussi mis en place à l'adresse suivante :  
[www.registre-dematerialise.fr/4651](http://www.registre-dematerialise.fr/4651)

ainsi qu'à l'email de dépôt des contributions :  
[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

A ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans le cadre de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur, qui les annexera au dossier d'enquête.

Monsieur Gérard BRAUD, retraité de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 19 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 22 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 2 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 16 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il sera tenu un rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande d'un report de délai prévue à l'article L. 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an, et pourra être obtenue sur simple demande adressée au préfet.



# MAIRIE DE LA JARRIE AUDOIN

2023

AUDOIN  
Site : [www.lajarrieaudouin.fr](http://www.lajarrieaudouin.fr)

PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME

## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus**, soit durant **36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09. Adresse mail : [valléesdesvignes@enertrag.com](mailto:valléesdesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête matérialisé auprès de la société Préambules est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions : [enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur **Géralde BRAUD**, retraité de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice **AUDRAN**, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les **trois jours** qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet d'un parc éolien sur la commune de LA JARRIE-AUDOIN

Il sera procédé du **mercredi 20 septembre 2023 au mercredi 25 octobre 2023 inclus**, soit durant **36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du PARC ÉOLIEN DE MORGAT, composé de deux éoliennes et deux postes de livraison, sur la commune de LA JARRIE-AUDOIN, déposée par la Société PARC ÉOLIEN DE MORGAT.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage : Société PARC ÉOLIEN DE MORGAT, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 06 72 56 68 81. Adresse mail : [parceolien@morgat.fr](mailto:parceolien@morgat.fr)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").





**MAIRIE DE ANTEZANT LA CHAPELLE**





## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09.  
Adresse mail : [valledesvignes@enertrag.com](mailto:valledesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :  
[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Prémambles est aussi mis en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :  
[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Géralde BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra son rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie des rapports et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

Vu l'  
L123

Vu le  
V ;

Vu l'  
l'auto

Vu le

Vu la  
et des  
Société  
NEUV

Vu le

Vu le  
déclar

Vu les  
Tribuna  
l'enqu

Vu l'abs  
mois pré

Sur prop

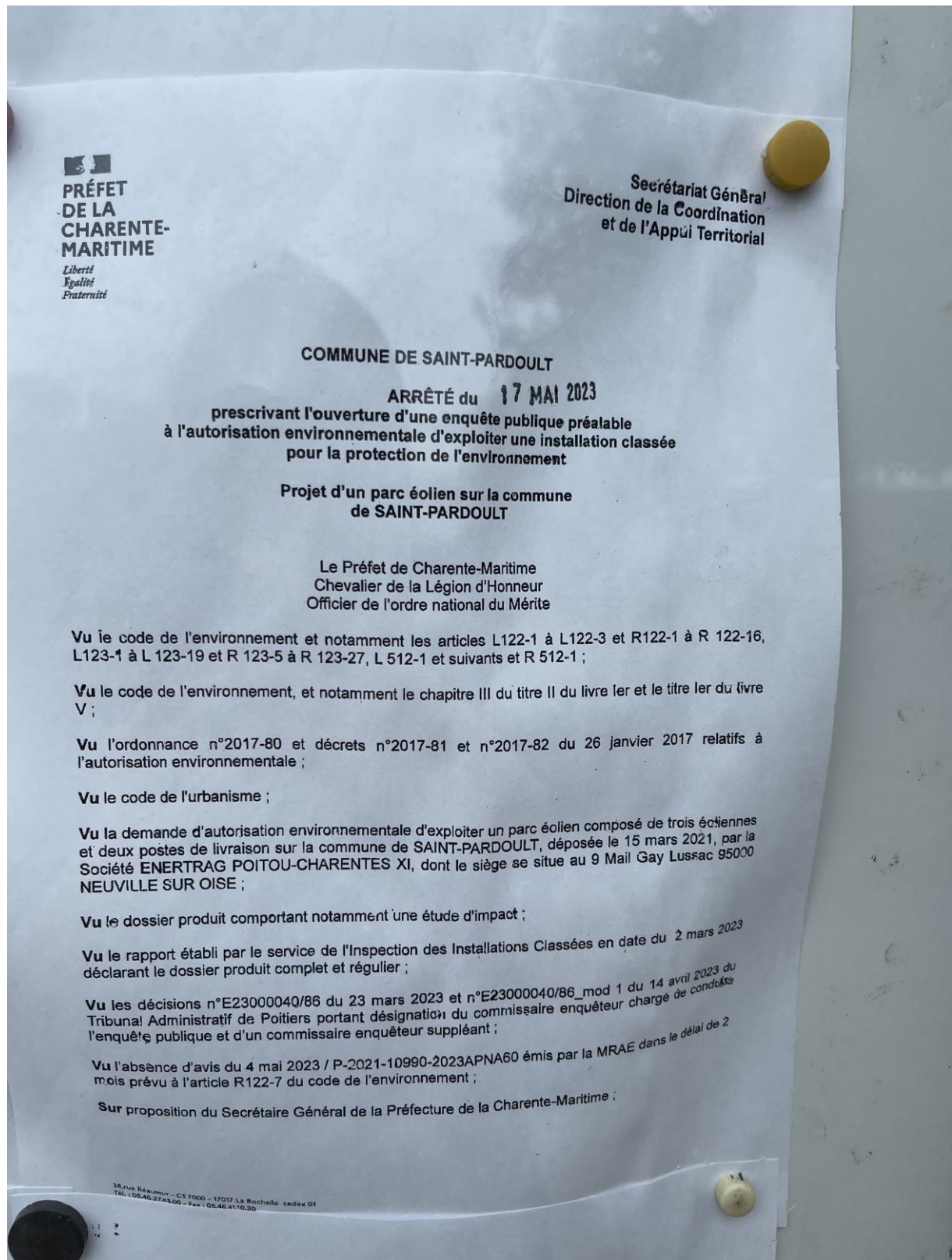
38, rue Réaumur - C  
TEL : 05 48 22 43 00

Article 10 :  
Frais de l'enqu  
L'indemnisation  
d'affichage et de





Je constate que l'arrêté du 17 mai 2023 établi sur 6 pages est également affiché.



d'accès aux documents

### ARRÊTE

**Article 1 :** Il sera procédé du mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison, sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09 . Adresse mail : [vallée-des-vignes@enertrag.com](mailto:vallée-des-vignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref.parcipat-on-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref.parcipat-on-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront remises à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambules est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions : [enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr). Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue de la République, 17400 SAINT-PARDOULT, ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

**Article 2 :** Monsieur Géralde BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUGERAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Article 3 :** Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

On se fera un registre de feuillets non mobiles notés et paraphés par le commissaire enquêteur sera mis à la disposition du public et pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations devront être adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête. Les observations seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

### Article 4 : observations

- Mardi 12
- Jeudi 14
- Vendredi 15
- Mardi 16
- Mardi 17

### Article 5 : Un avis de quinze jours sera donné par la commune de SAINT-PARDOULT quinze jours avant la clôture de l'enquête.

Cet avis sera communiqué aux communes de SAINT-PARDOULT quinze jours avant la clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions, les communes suivantes :

- Charente-Maritime : Antezant-La-Chapelle, La Jarrie Audouin, Gamaud, Saint-Georges-de-l'Isle, Vergné, Verger.

En outre et toujours en vertu de l'article 122-1 du Code de l'urbanisme, l'affichage du présent arrêté sera effectué dans les communes concernées par l'arrêté ministériel.

Des certificats de motivation seront délivrés par la commune de SAINT-PARDOULT.

**Article 6 :** Le conseil municipal de SAINT-PARDOULT, concerné par le projet de parc éolien de la Vallée des Vignes, est informé que les observations relatives à l'enquête, sont accessibles à la mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur. Ne pourront être prises en compte les observations déposées après la clôture de l'enquête.





Mardi  
Mardi  
Il remettra ses  
motivées de repo  
A l'issue de la pr  
la protection de l  
La copie, des rapp  
(bureau de l'envir  
Préfet.

**Article 4 :** Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

**Article 5 :** Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans les journaux suivants : Sud-Ouest, l'Hebdo de Charente-Maritime, pour le département de la Charente-Maritime, par les soins du Préfet.

Cet avis sera également publié par voie d'affiches aux emplacements réservés pour les communications officielles et éventuellement par tout autre procédé, par les soins du Maire de SAINT-PARDOULT quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Dans les mêmes conditions de délai et de durée, il sera de plus affiché par les soins des maires dans les communes suivantes, concernées par le rayon d'affichage :

Charente-Maritime:

Antezant-La-Chapelle, Aunay de Saintonge, Blanzay-Sur-Boutonne, Coivert, Courcelles, Esbouvert, La Jarrie Ausouin, Les-Eglises-d'Argenteuil, Loulay, Lozay, Nuallé-Sur-Boutonne, Paille, Poursay-de-l'Isle, Vergné, Vervant.

En outre et toujours dans les mêmes conditions de délai et de durée, le maître d'ouvrage procédera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation de l'opération. Ces affiches devront être visibles et lisibles de la voie publique et être conformes aux dimensions et caractéristiques fixées par l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021.

Des certificats des maires et du maître d'ouvrage attesteront de l'accomplissement de ces formalités.

**Article 5 :** Le conseil municipal de la commune d'implantation du projet, celui des communes concernées par le rayon d'affichage de l'avis d'enquête, le conseil départemental du Département de la Charente-Maritime ainsi que le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge, sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

**Article 7 :** A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dressera un rapport comportant les conclusions motivées de l'enquête et les observations du public.

Après clôture de l'enquête, le rapport sera remis au commissaire enquêteur dans un délai de quinze jours à compter de la date de la clôture de l'enquête. Le rapport sera transmis au Préfet dans un délai de quinze jours à compter de la date de la clôture de l'enquête.

L'enquête publique est terminée. Le commissaire enquêteur remettra au Préfet le rapport de l'enquête et les observations reçues.

Le rapport comportera les conclusions motivées de l'enquête et les observations du public.

Le commissaire enquêteur transmettra au Préfet le rapport de l'enquête et les observations reçues.

Le commissaire enquêteur transmettra au Préfet le rapport de l'enquête et les observations reçues.

Le Préfet adressera, dès la réception du rapport, le dossier de l'enquête au Tribunal Administratif.

Le Préfet publiera le rapport de l'enquête et les observations reçues.

**Article 8 :** A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dressera un rapport comportant les conclusions motivées de l'enquête et les observations du public.

**Article 9 :** Copies du rapport de l'enquête et des conclusions motivées de l'enquête et des observations du public seront mises à disposition du public dans les locaux de la Préfecture de la Charente-Maritime ou elles pourront être consultées d'un an à compter de la clôture de l'enquête. Par ailleurs, les personnes intéressées pourront se procurer auprès du Préfet dans les conditions d'accès aux documents administratifs des copies des documents administratifs.



A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.

38, rue A  
Tél : 05.4

**Article 1**  
Frais de  
L'indemnité  
d'affichage

**Article 11**

**Article 7 :** A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet, disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

L'enquête publique pourra être prolongée en application de l'article L. 123-9. L'accomplissement des formalités prévues aux deux alinéas précédents sera reporté à la clôture de l'enquête ainsi prolongée.

Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies.

Le rapport comportera le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet, en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur consignera, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmettra au Préfet l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif.

Le Préfet adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions au responsable du projet.

Le Préfet publiera le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et le rendra à la disposition du public pendant un an.

**Article 8 :** A l'issue de la procédure, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation environnementale. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, est soit une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions et comportant des mesures d'évitement, de réduction et de compensation, soit un refus.

**Article 9 :** Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées, à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), et en mairie de SAINT-PARDOULT où elles pourront être consultées aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant le délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête. Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication des rapport et conclusions au Préfet dans les conditions prévues au titre 1<sup>er</sup> de la loi du 17 juillet 1978 sur la liberté d'accès aux documents administratifs.

sont chargés, c





Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime ;

38, rue Réaumur - CS 7000 - 17017 La Rochelle cedex 01  
Tél : 05.46.27.43.00 - Fax : 05.46.41.10.30

**Article 10 :**

Frais de l'enquête :

L'indemnisation du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête, ainsi que les frais d'affichage et de publication dans la presse sont à la charge du porteur de projet.

**Article 11 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime,  
La Sous-Préfète de SAINT JEAN D'ANGELY,  
La Présidente du Département de la Charente-Maritime,  
Le Président de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge,  
Le Maire de SAINT-PARDOULT,  
Les Maires des communes concernées par le rayon d'affichage,  
Le Commissaire Enquêteur,  
La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le 17 MAI 2023

Le Préfet,  
pour le Préfet,  
le Secrétaire Général,

Emmanuel CAYRON









**MAIRIE DE SAINT JEAN D'ANGELY**





+ Allocations  
 = Ressources départementales affectées à la commune par la réforme  
 III - TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES APRÈS RÉFORME  
 Produits nets de TFPB perçus en 2020 par la commune et le département sur la commune... 3 204 485 +  
 IV - SUR-OU SOUS-COMPENSATION (AVANT APPLICATION DU COEFFICIENT CORRECTEUR) ET CALCUL DU COEFFICIENT CORRECTEUR  
 2 141 720 (B) = - 826 391 (D)  
 Différence entre les ressources à compenser et celles transférées du département... 1 315 329 (A) -  
 Si (D) > 0 et (E) > 1, la commune est sous-compensée.  
 Si (D) < 0 et (E) < 1, la commune est sur-compensée.  
 Le coefficient correcteur ne s'applique pas aux communes sur-compensées avec une différence inférieure en valeur absolue à 10 000 €.  
 différence de ressources = 1 +  
 Coefficient correcteur = 1 +  
 - 826 391 (D) = 0,845335 (E)  
 5 343 117 (C)  
 TFPB « après réforme »



**PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT**

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023** au **mardi 17 octobre 2023 inclus**, soit **durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation de Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Guy Lhuat 95000 NEUVILLE SUR OISE. Tel : 01 30 30 60 09. Adresse mail : [valléesvignes@enertrag.com](mailto:valléesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pre-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pre-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préatibles est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions : [enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au Bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Gérard STRAUD, Benefic de l'Armée de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 14 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivent la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 125-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Le dossier, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenu à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (Bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenu sur simple demande adressée au Préfet.





# MAIRIE DE LOZAY

LA JARRIE-AUDOUIN, dans les conditions suivantes :

- Mercredi 20 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Lundi 25 septembre 2023 de 15h00 à 18h00
- Lundi 2 octobre 2023 de 15h00 à 18h00
- Vendredi 6 octobre 2023 de 15h00 à 18h00
- Mercredi 11 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 25 octobre 2023 de 14h00 à 17h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L.123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société PARC EOLIEN DE MORGAT.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de LA JARRIE-AUDOUIN pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.



*Après et distribué boîte aux lettres habitants  
Fait à Lozay le 4 SEP. 2023*  
Le Maire,  
Jean-Michel CHARPENTIER

PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-MARITIME

ARRIVÉE LE  
- 4 JUL. 2023

## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vigues, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POTOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POTOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 89000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09.  
Adresse mail : [villedesvigues@enertrag.com](mailto:villedesvigues@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)) rubrique "publications/consultations du public".

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par message à l'adresse suivante : [pre-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pre-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Fréambules est aussi mis en place à l'adresse suivante : <http://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de détails des contributions : [enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT à l'attention du commissaire enquêteur et Madame Béatrice MONTAUDO, Cofac de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Monsieur Gérard BRAUD, Responsable de l'Arme de l'Air - Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice MONTAUDO, Cofac de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 23 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il recevra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L.123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POTOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de LA JARRIE-AUDOUIN pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.



*Après et distribué boîte aux lettres habitants  
Fait à Lozay le 25 AOUT 2023*  
Le Maire,  
Jean-Michel CHARPENTIER

NOM	DATE DE DÉPART	DATE DE RETOUR
FAVIER	13.09.2023	18.09.2023
PERIN	18.09.2023	23.09.2023
FABIAN	18.09.2023	23.09.2023
LAFIT	18.09.2023	23.09.2023
RENAUD	18.09.2023	23.09.2023
CORREAU FRIEX, CORNELLE NOME, ESTROUVAL SANDRINE, CALENDRE DENIS, PEUJAUZAC BLAISE, BOUTIERE FLORENCE, MARTRE, PIERRE	18.09.2023	23.09.2023
BOISSONS, RAYMEBOE, BATHY ET BIE, VERON ET ANDRÉE, CHENET ET BERNY	18.09.2023	23.09.2023
COISSIER	18.09.2023	23.09.2023

Date d'entrée en vigueur	05 10 2022	05 10 2022	28 09 2022	09 09 2022	28 09 2022	18 09 2022	09 09 2022
--------------------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

**Cyclod vous informe**

Les ambulances et l'activité groupée de cyclod sont interdites.

Les infractions des passages et des ordres mesurés sont punies.

Les bornes serve à payer sans attendre.

**QUE FAIRE DE NOS DÉCHETS VERTS ?**

90% EN BIODÉGRADABLE

Les déchets verts sont acceptés dans les déchèteries.







## ARRETE



Secrétariat Général  
Direction de la Coordination  
et de l'Appui Territorial

COMMUNE DE SAINT-PARDOULT

ARRÊTÉ du 17 MAI 2023

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable  
à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée  
pour la protection de l'environnement

Projet d'un parc éolien sur la commune  
de SAINT-PARDOULT

Le Préfet de Charente-Maritime  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Vu** le code de l'environnement et notamment les articles L122-1 à L122-3 et R122-1 à R 122-16, L123-1 à L 123-19 et R 123-5 à R 123-27, L 512-1 et suivants et R 512-1 ;

**Vu** le code de l'environnement, et notamment le chapitre III du titre II du livre 1er et le titre 1er du livre V ;

**Vu** l'ordonnance n°2017-80 et décrets n°2017-81 et n°2017-82 du 26 janvier 2017 relatifs à l'autorisation environnementale ;

**Vu** le code de l'urbanisme ;

**Vu** la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée le 15 mars 2021, par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE ;

**Vu** le dossier produit comportant notamment une étude d'impact ;

**Vu** le rapport établi par le service de l'Inspection des Installations Classées en date du 2 mars 2023 déclarant le dossier produit complet et régulier ;

**Vu** les décisions n°E23000040/86 du 23 mars 2023 et n°E23000040/86\_mod 1 du 14 avril 2023 du Tribunal Administratif de Poitiers portant désignation du commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique et d'un commissaire enquêteur suppléant ;

**Vu** l'absence d'avis du 4 mai 2023 / P-2021-10990-2023APNA60 émis par la MRAE dans le délai de 2 mois prévu à l'article R122-7 du code de l'environnement ;

**Sur** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison, sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09 .  
Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :  
[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambules est aussi mis en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :  
[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

**Article 2 :** Monsieur **Géralde BRAUD**, Retraité de l'Armée de l'Air – Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Article 3 :** Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.



**Article 4 :** Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

**Article 5 :** Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans les journaux suivants : Sud-Ouest, l'Hebdo de Charente-Maritime, pour le département de la Charente-Maritime, par les soins du Préfet.

Cet avis sera également publié par voie d'affiches aux emplacements réservés pour les communications officielles et éventuellement par tout autre procédé, par les soins du Maire de SAINT-PARDOULT quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, il sera de plus affiché par les soins des maires dans les communes suivantes, concernées par le rayon d'affichage :

Charente-Maritime:

Antezant-La-Chapelle, Aulnay de Saintonge, Blanzay-Sur-Boutonne, Coivert, Courcelles, Essouvert, La Jarrie Audouin, Les-Églises-d'Argenteuil, Loulay, Lozay, Nuaillé-Sur-Boutonne, Paille, Poursay-Garnaud, Saint-Georges-de-Longuepierre, Saint-Jean-d'Angely, Saint-Martial de Loulay, Saint-Pierre-de-l'Isle, Vergné, Vervant.

En outre et toujours dans les mêmes conditions de délai et de durée, le maître d'ouvrage procédera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation de l'opération. Ces affiches devront être visibles et lisibles de la voie publique et être conformes aux dimensions et caractéristiques fixées par l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021.

Des certificats des maires et du maître d'ouvrage attesteront de l'accomplissement de ces formalités.

**Article 6 :** Le conseil municipal de la commune d'implantation du projet, celui des communes concernées par le rayon d'affichage de l'avis d'enquête, le conseil départemental du Département de la Charente-Maritime ainsi que le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge, sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. Ne pourront être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

**Article 7 :** A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet, disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

L'enquête publique pourra être prolongée en application de l'article L. 123-9. L'accomplissement des formalités prévues aux deux alinéas précédents sera reporté à la clôture de l'enquête ainsi prolongée.

Le commissaire enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies.

Le rapport comportera le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet, en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur consignera, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmettra au Préfet l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif.

Le Préfet adressera, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions au responsable du projet.

Le Préfet publiera le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime et le tiendra à la disposition du public pendant un an.

**Article 8 :** A l'issue de la procédure, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation environnementale. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, est soit une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions et comportant des mesures d'évitement, de réduction et de compensation, soit un refus.

**Article 9 :** Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), et en mairie de SAINT-PARDOULT où elles pourront être consultées aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication des rapport et conclusions auprès du Préfet dans les conditions prévues au titre 1<sup>er</sup> de la loi du 17 juillet 1978 sur la liberté d'accès aux documents administratifs.



**Article 10 :**

Frais de l'enquête :


L'indemnisation du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête, ainsi que les frais d'affichage et de publication dans la presse sont à la charge du porteur de projet.

**Article 11 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime,  
La Sous-Préfète de SAINT JEAN D'ANGELY,  
La Présidente du Département de la Charente-Maritime,  
Le Président de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge,  
Le Maire de SAINT-PARDOULT,  
Les Maires des communes concernées par le rayon d'affichage,  
Le Commissaire Enquêteur,  
La Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Rochelle, le 17 MAI 2023

Le Préfet,  
pour le Préfet,  
le Secrétaire Général,

  
Emmanuel CAYRON

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE



## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09.

Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :

[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Prémambles est aussi mis en place à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :

[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-PARDOULT, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-PARDOULT, siège de l'enquête, 2 Les Basses-Rues 17400 SAINT-PARDOULT, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Géralde BRAUD, Retraité de l'Armée de l'Air – Officier, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN, Cadre de la fonction publique territoriale en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-PARDOULT, dans les conditions suivantes :

- Mardi 12 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 3 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 10 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mardi 17 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-PARDOULT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.













**MEDIALEX**

Annonces Légales & Formalités

10, Rue de breil - CS 56324 - 35063 RENNES CEDEX  
SAS au capital de 480.000 € - SIREN 353 403 074 RCS RENNES - APE 7312Z

CS 56324 - Téléphone : 02 99 26 42 00 - Télécopie : 0 820 309 009

[annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr)

<https://www.medialex.fr>

De la part de : **NELLY HARDY**

DESTINATAIRE : **PREFECTURE CHARENTE-MARITIME  
MARITIME / DRCTE / BAE**

Date et heure d'envoi : 06/07/2023 11:57:19

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **73344378**

## ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€, représentée par son Directeur Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

**ENQUETE PUBLIQUE  
2EME AVIS  
PARC ÉOLIEN A SAINT PARDOULT**

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

**SUD-OUEST  
L'HEBDO DE LA CHARENTE MARITIM**

**CHARENTE MARITIME  
CHARENTE MARITIME**

Le 13/09/2023  
Le 14/09/2023

Vincent TOUSSAINT  
Directeur

*Cette attestation doit être accompagnée du texte de l'annonce légale que vous nous avez envoyé.*

**SITE INTERNET PREFECTURE DE LA CHARENTE-**  
**MARITIME ET REGISTRE DEMATERIALISE**



# **CONSTAT INTERNET PREFECTURE ET REGISTRE DEMATERIALISE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS ET LE DIX HUIT OCTOBRE A 13 H 30.**

**Je, Nicolas TALBOT, Commissaire de Justice, membre de la Société Civile Professionnelle Nicolas TALBOT, Commissaire de Justice Associé demeurant Rue de la Côte à CONFOLENS soussigné,**

## **JE ME SUIS RENDU CE JOUR DANS MES BUREAUX**

5 Rue du Soleil

16500 CONFOLENS

## **OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :**

### **1. A. VERIFICATIONS PREALABLES AUX CONSTATATIONS FACTUELLES**

Ce présent constat s'appuie sur la norme AFNOR NF Z67-147 de septembre 2010.

Préalablement aux constatations, j'effectue les opérations et vérifications suivantes :

- Description du matériel utilisé
- Vérification de la date et de l'heure du terminal
- Protection contre les virus et malwares
- Description de mon navigateur
- Description de ma connexion à Internet

Ce présent constat est réalisé sur une tablette.

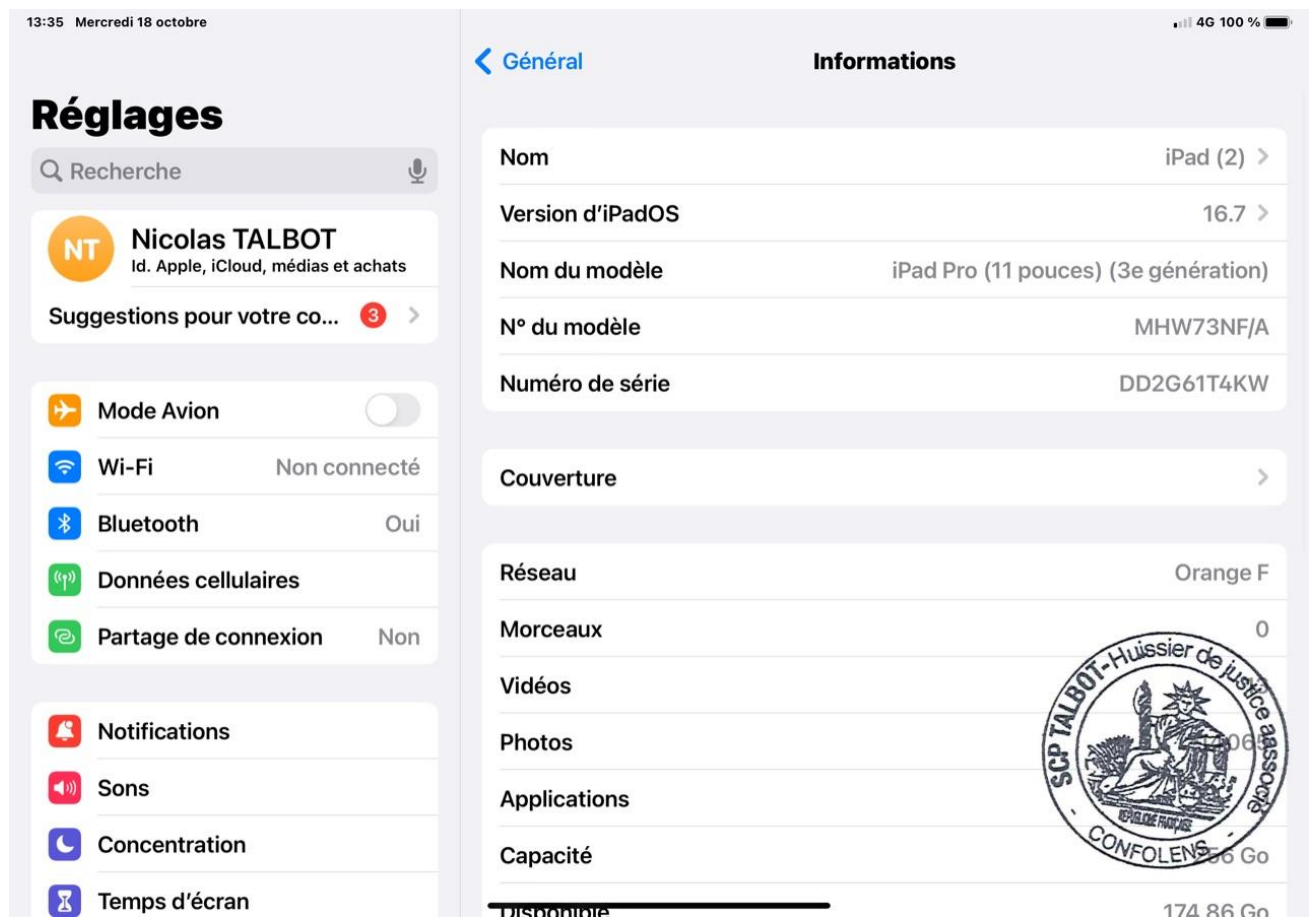
## 2. B. Informations sur le matériel

Le terminal utilisé pour mes constatations est l'iPad nommé "iPad", connecté au réseau de mon étude via le réseau WIFI.

Le système d'exploitation du terminal est "iOS 16.7".

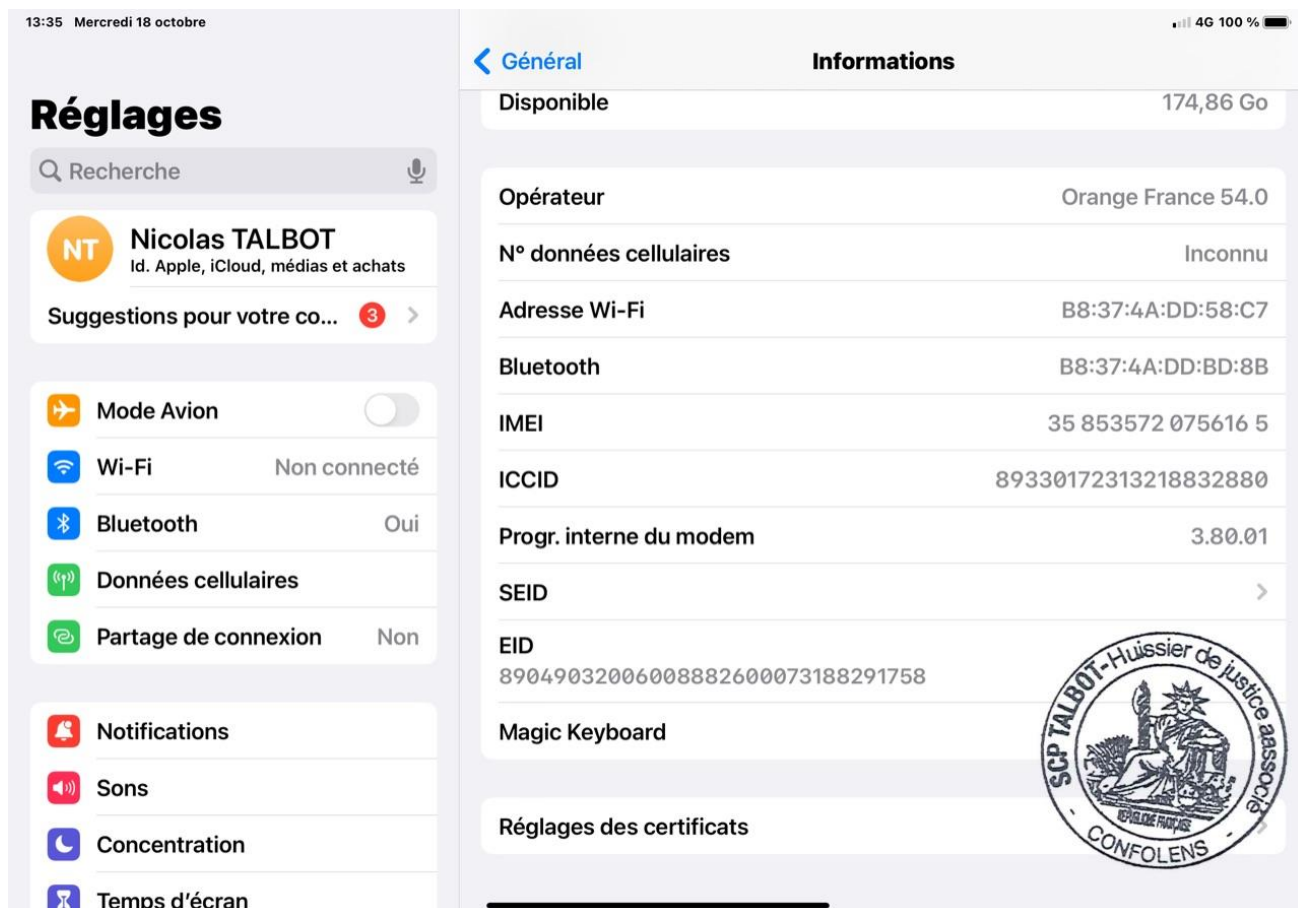
J'utilise l'application Master Report version "v 6.3.3 (Build 633.1)".

Je fais une capture d'écran des informations relatives à mon iPad avec l'application Réglages, section "Informations" de mon iPad.



Photographie n°1. (18/10/2023 13:35:50)





Photographie n°2. (18/10/2023 13:35:56)

### 3. C. Date et heure

Je vérifie que la date et l'heure de mon iPad sont bien synchronisées avec les serveurs d'Apple.

Je fais une copie d'écran de l'écran "Réglages > Général > Date et heure".

L'application iPad Master Report m'indique l'heure fournie par le site [time-a.nist.gov](http://time-a.nist.gov) interrogé à l'aide du protocole NTP.

Je fais une copie d'écran de l'application qui indique que les deux heures sont synchronisées.

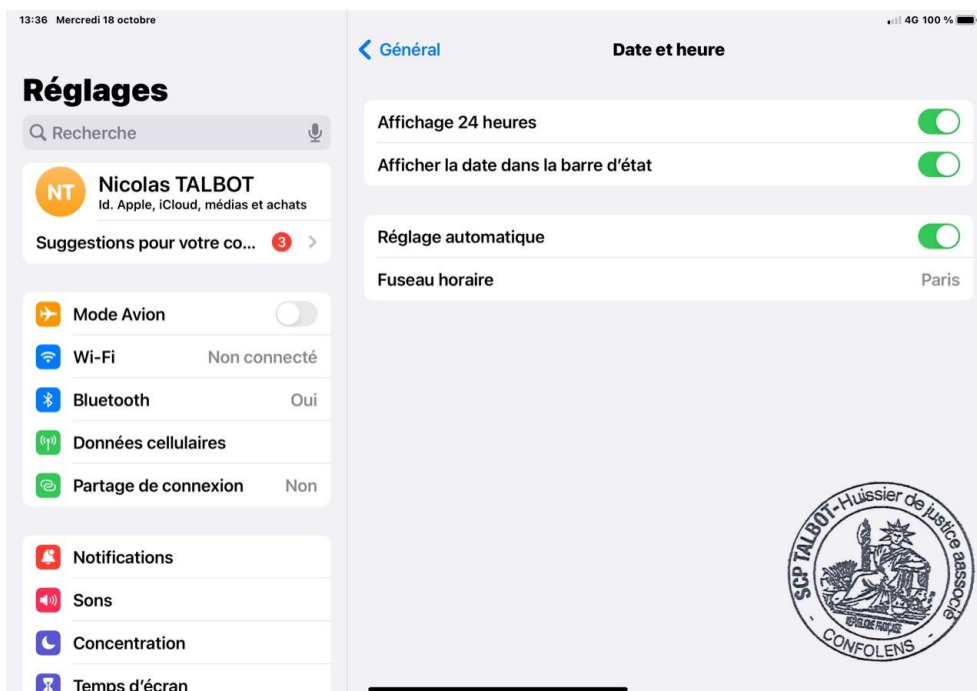
## C. Date et heure

Heure de l'iPad 18-10-2023 13:36:21

nist.gov.fr 18-10-2023 13:36:21

Différence -27.826 mSec

Photographie n°3. (18/10/2023 13:36:22)



Photographie n°4. (18/10/2023 13:36:32)



#### 4. D. Antivirus

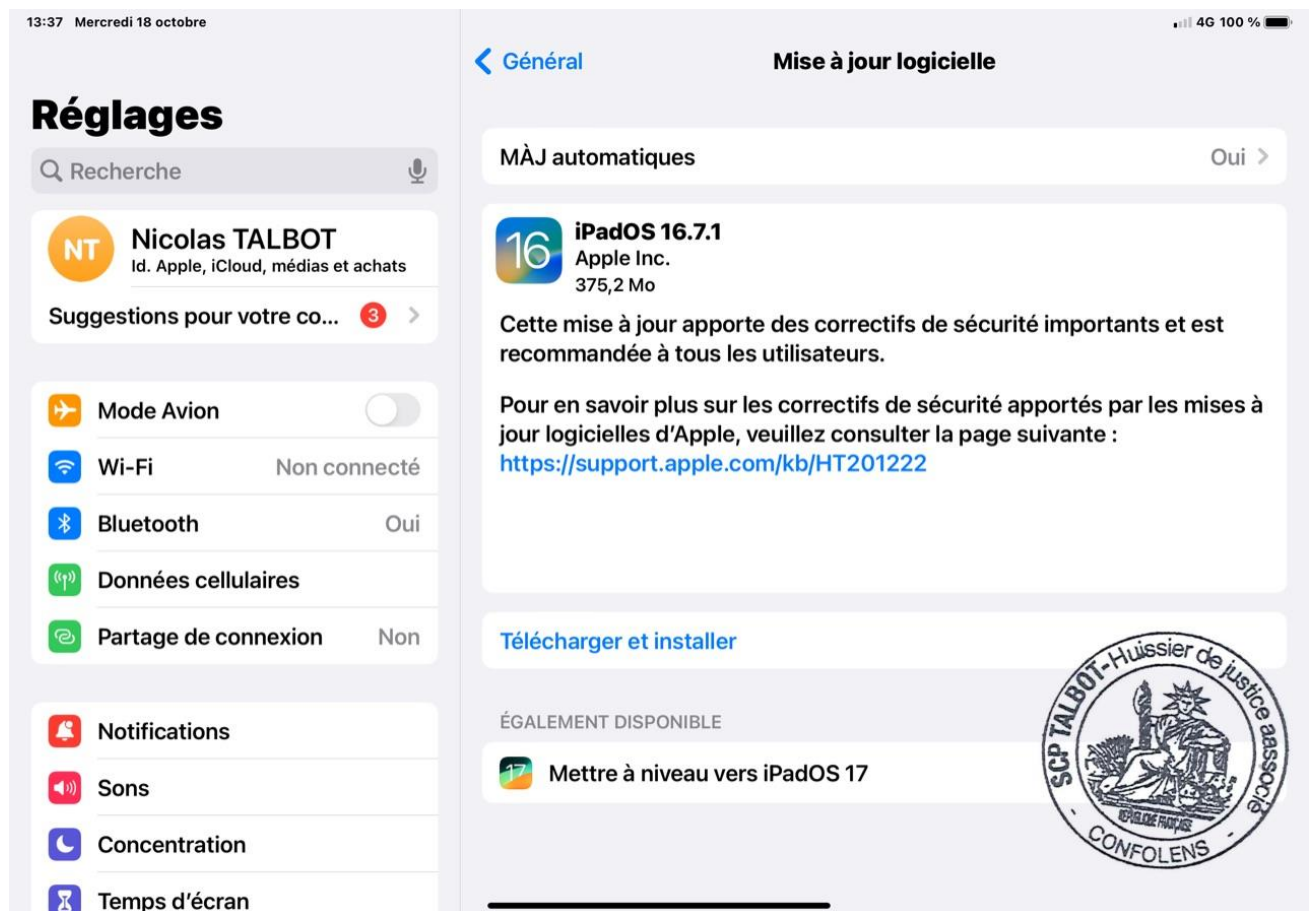
Je certifie que je n'ai pas jailbreaké mon iPad et que je n'installe que des applications téléchargeables sur l'AppStore.

Les applications disponibles sur l'AppStore sont vérifiées par Apple avant d'être disponibles.

Il n'y a pas d'Antivirus ni d'applications contre les Malwares sur l'AppStore.

Apple ne propose pas d'Antivirus ni d'anti Malware, mais met à jour son système d'exploitation dès qu'une faille est identifiée.

Je procède aux mises à jour régulières de mon iPad.



Photographie n°5. (18/10/2023 13:37:06)

## 5. E. Navigateur

Je navigue à l'aide de l'application Master Report sur l'iPad, qui utilise le module WKWebView développé par Apple.

Ce module est configuré pour exécuter le code "Javascript" et accepter les "Cookies".

Il est configuré dans Master Report pour ne pas utiliser de cache (Option NSURLRequestReloadIgnoringCacheData activée) ni gérer d'historique.

Tous les cookies sont supprimés à chaque chargement de la vue permettant la navigation sur le site Internet pour réaliser les captures d'écran.

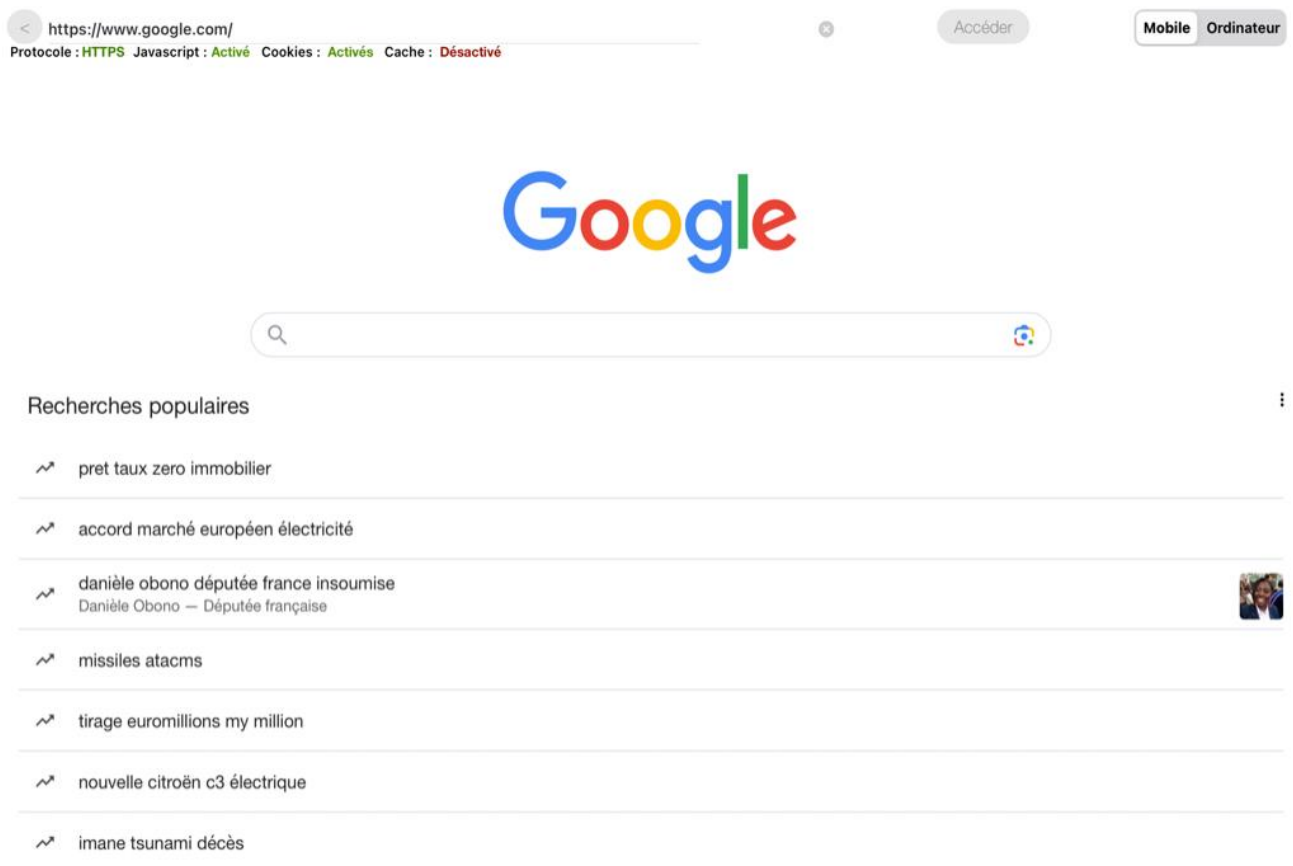
Pour m'assurer que les pages Internet sont téléchargées à chaque affichage et qu'il n'y a pas de cache,

je me rends une première fois sur le site Internet [www.google.com](http://www.google.com). Je note que le site s'affiche correctement.

Je mets mon iPad en mode "Hors connexion" et j'essaie de me rendre de nouveau sur le même site : [www.google.com](http://www.google.com).

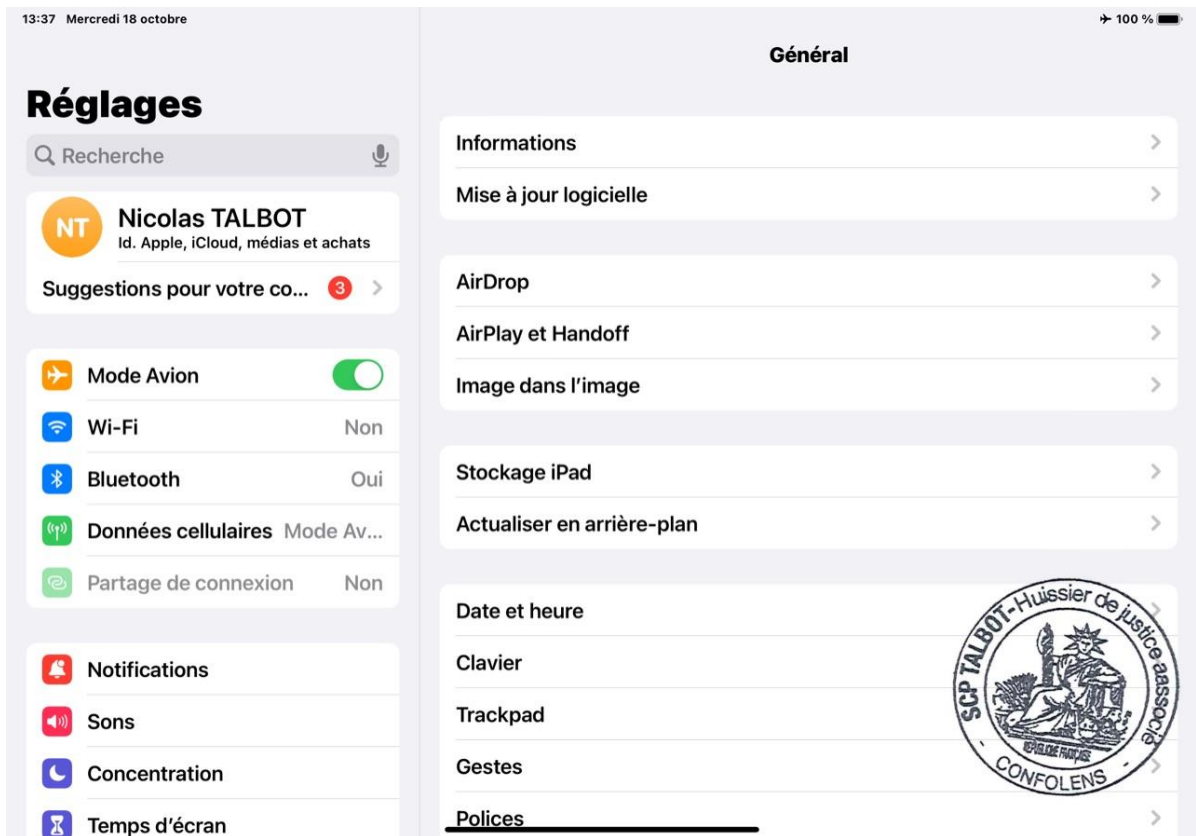
Je fais une capture d'écran pour confirmer que le site Internet n'est pas affiché.

Je reconnecte ensuite mon iPad à Internet.



Photographie n°6. (18/10/2023 13:37:31)





Photographie n°7. (18/10/2023 13:37:39)



Chargement de la page https://www.google.com/ impossible.  
The Internet connection appears to be offline.

Photographie n°8. (18/10/2023 13:37:57)

## 6. F. Connexion Internet

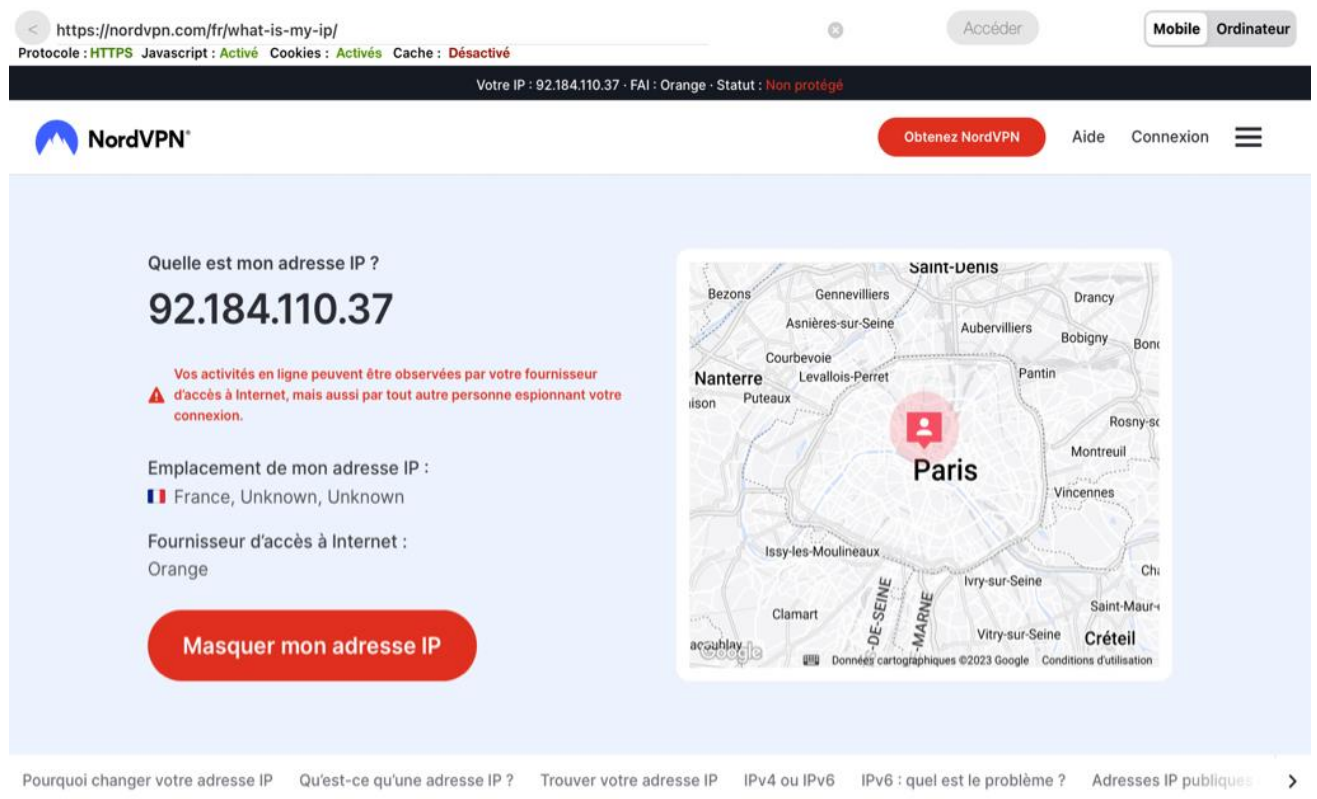
Les informations relatives à ma connexion Internet sont les suivantes :

Nom du fournisseur d'accès : ORANGE

Nature de l'offre : 4G

Technologie de connexion utilisée : cellulaire 4g

Je confirme que je n'utilise pas de proxy pour me connecter à Internet.



The screenshot shows the NordVPN website interface. At the top, the browser address bar displays <https://nordvpn.com/fr/what-is-my-ip/>. Below the address bar, a status bar indicates "Votre IP : 92.184.110.37 · FAI : Orange · Statut : Non protégé". The NordVPN logo is visible on the left, and navigation links for "Obtenez NordVPN", "Aide", and "Connexion" are on the right. The main content area features the question "Quelle est mon adresse IP ?" followed by the IP address "92.184.110.37" in large text. A warning message states: "Vos activités en ligne peuvent être observées par votre fournisseur d'accès à Internet, mais aussi par tout autre personne espionnant votre connexion." Below this, the location is identified as "France, Unknown, Unknown" and the ISP as "Orange". A red button labeled "Masquer mon adresse IP" is present. To the right, a map of Paris is shown with a red location pin. At the bottom of the page, a navigation menu includes links such as "Pourquoi changer votre adresse IP", "Qu'est-ce qu'une adresse IP ?", "Trouver votre adresse IP", "IPv4 ou IPv6", "IPv6 : quel est le problème ?", and "Adresses IP publiques".

Photographie n°9. (18/10/2023 13:39:03)



## 7. G. CONSTATATIONS FACTUELLES

Il est 13:39:08 lorsque je débute les constatations factuelles.

Je me connecte sur le site Internet où je procède aux captures d'écran.

## 8. H. Captures –

Dans la barre URL, je tape :

**<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/12-09-23-Enquete-publique-Projet-de-parc-Eolien-a-SAINT-PARDOULT>**



Photographie n°10. (18/10/2023 13:39:17)

# J'accède immédiatement au dossier d'Enquête publique Projet de parc Éolien à SAINT PARDOULT

https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-c...  
Protocole : HTTPS Javascript : Activé Cookies : Activés Cache : Désactivé

Accéder Mobile Ordinateur

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME  
Liberté Égalité Fraternité

Les services de l'État en Charente-Maritime

Nous contacter Paramètres d'affichage

Rechercher

Actualités Actions de l'État Services de l'État Publications Démarches

Accueil Actions de l'État Environnement, risques naturels et technologiques Consultation du public et commissions consultatives Consultations du public Enquêtes publiques en cours 12/09/23 Enquête publique Projet de parc Éolien à SAINT-PARDOULT

## 12/09/23 Enquête publique Projet de parc Éolien à SAINT-PARDOULT

Mis à jour le 17/10/2023

[Télécharger OBSERVATION EOLIEN ST PARDOULT DU 22 09 23 09H52](#)

PDF - 0,03 Mb - 22/09/2023

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023** au **mardi 17 octobre 2023 inclus**, soit durant **36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac

Photographie n°11. (18/10/2023 13:39:28)

https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-c...  
Protocole : HTTPS Javascript : Activé Cookies : Activés Cache : Désactivé

Accéder Mobile Ordinateur

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09. Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Sélectionnez une option dans la liste ci-dessous

Liste

Valider

Des observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :

[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambules est aussi mis en place à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :

[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

[Télécharger Avis d'enquête EOLIEN SAINT PARDOULTpdf](#)

PDF - 0,09 Mb - 30/06/2023

Photographie n°12. (18/10/2023 13:39:29)



Ce dossier contient des liens qui sont tous accessibles.

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-c...>

Accéder

Mobile Ordinateur

Protocole : **HTTPS** Javascript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé**  
[Télécharger Avis d'enquête EOLIEN SAINT PARDOULTpdf](#)

PDF - 0,09 Mb - 30/06/2023

[Télécharger AP EOLIEN SAINT PARDOULT](#)

PDF - 0,31 Mb - 04/07/2023

[Télécharger certificat d'affichage](#)

ODT - 0,02 Mb - 04/07/2023

#### PARUTIONS PRESSE

[Télécharger PARUTIONS EOLIEN SAINT PARDOULT](#)

PDF - 0,94 Mb - 15/09/2023

#### OBSERVATIONS :

[Télécharger OBSERVATION EOLIEN ST PARDOULT DU 12 09 23 18H19](#)

PDF - 0,03 Mb - 14/09/2023

[Télécharger OBSERVATION EOLIEN ST PARDOULT DU 21 09 23 09H52](#)

PDF - 0,04 Mb - 21/09/2023

[Télécharger OBSERVATION EOLIEN ST PARDOULT DU 13 10 23 16H53 AU 14 10 23 16H55](#)

PDF - 0,08 Mb - 17/10/2023

#### Documents listés dans l'article

- [Télécharger Avis d'enquête EOLIEN SAINT PARDOULTpdf](#)

PDF - 0,09 Mb - 30/06/2023

- [Télécharger AP EOLIEN SAINT PARDOULT](#)

Photographie n°13. (18/10/2023 13:39:30)

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-c...>

Accéder

Mobile Ordinateur

Protocole : **HTTPS** Javascript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé**

PDF - 0,09 Mb - 30/06/2023

- [Télécharger AP EOLIEN SAINT PARDOULT](#)

PDF - 0,31 Mb - 04/07/2023

- [Télécharger certificat d'affichage](#)

ODT - 0,02 Mb - 04/07/2023

- [Télécharger OBSERVATION EOLIEN ST PARDOULT DU 12 09 23 18H19](#)

PDF - 0,03 Mb - 14/09/2023

- [Télécharger PARUTIONS EOLIEN SAINT PARDOULT](#)

PDF - 0,94 Mb - 15/09/2023

- [Télécharger OBSERVATION EOLIEN ST PARDOULT DU 21 09 23 09H52](#)

PDF - 0,04 Mb - 21/09/2023

- [Télécharger OBSERVATION EOLIEN ST PARDOULT DU 22 09 23 09H52](#)

PDF - 0,03 Mb - 22/09/2023

- [Télécharger OBSERVATION EOLIEN ST PARDOULT DU 13 10 23 16H53 AU 14 10 23 16H55](#)

PDF - 0,08 Mb - 17/10/2023

Partager la page



Photographie n°14. (18/10/2023 13:39:31)

## Suivez-nous sur les réseaux sociaux



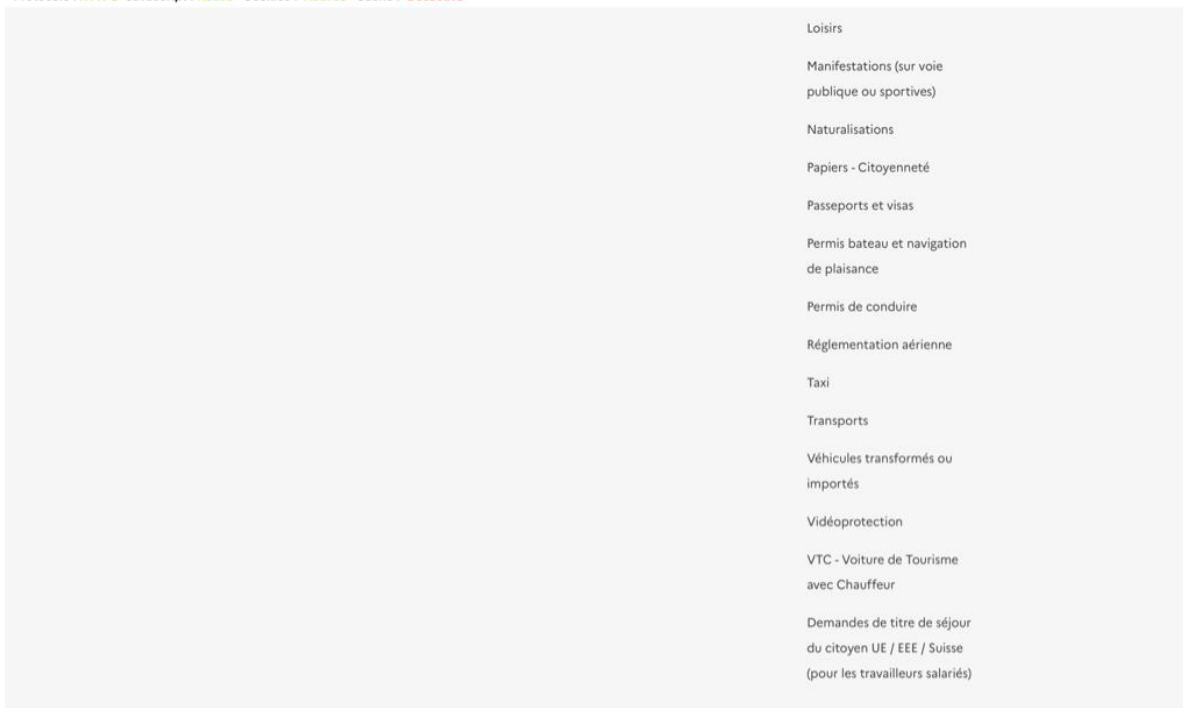
Actualités	Actions de l'État	Services de l'État	Publications	Démarches
Espace Presse	Agriculture, forêt et développement rural	Présentation des services	Annonces judiciaires et légales	Démarches en ligne
Expositions	Alimentation, consommation et commerce	Préfecture et sous-préfectures	CDAC - Commissions départementales d'aménagement commercial et CDACi	France Services   Du nouveau en Charente-Maritime !
Vidéos des services de l'Etat	Aménagement du territoire, construction, logement	Agriculture, environnement, aménagement et logement	Concours et recrutements	Labellisation Qual-E-Pref
	Animaux	Consommation, alimentation, animaux	Consultations du public	Démarches en ligne
	Citoyenneté - Élections	Culture	France Relance	Carte d'identité
	Culture	Défense	Guides à destination des élus	Cartes Grises
	Droits des femmes et égalité	Défenseur des droits	IAL - Information Acquéreurs Locataires	Certificat de situation administrative (non gage et non opposition)
	Education et formation	Economie, finances publiques, travail et emploi	Installations Classées pour la Protection de l'environnement	Certificat d'immatriculation des tracteurs et des véhicules agricoles
	Entreprises, économie, emploi, finances publiques	Education		Chasse et pêche
	Environnement, risques naturels et technologiques	Etat et collectivités		Démarches - Particuliers

Photographie n°15. (18/10/2023 13:39:32)

Environnement, risques naturels et technologiques	Etat et collectivités	Protection de l'environnement	Chasse et pêche
Jeunesse, sport et vie associative	Justice	Labellisation Qual-E-Pref	Démarches - Particuliers
Mer, littoral et sécurité maritime	Mer et littoral	Le schéma départemental d'aide aux victimes	Démarches - Professionnels
Politique de la ville	Santé et cohésion sociale	Note de conjoncture de la sécurité routière	Démarches - Associations
Relations avec les collectivités locales	Sécurité et protection des personnes	Programme Transparence	Destruction des véhicules hors d'usage (VHU)
Sécurité	Transports, déplacements et sécurité routière	RAA - Recueil des Actes Administratifs	Détention d'arme
Solidarité, hébergement, logement et populations vulnérables		Seuil des marchés publics	Distinctions honorifiques
Transports, déplacements et sécurité routière			Droits des étrangers
			Finances
			Garde-particulier (agrément)
			Guides-conférenciers
			IAL - Information Acquéreurs Locataires
			Installations classées (démarches et imprimés)
			Législation funéraire
			Licence d'un restaurant et débit de boissons
			Logement
			Loisirs
			Manifestations fornic...

Photographie n°16. (18/10/2023 13:39:33)






Photographie n°17. (18/10/2023 13:39:34)



Photographie n°18. (18/10/2023 13:40:06)

Notamment l'avis d'enquête publique



**PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-PARDOULT**

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09.  
Adresse mail : [vallee-des-vignes@enertrag.com](mailto:vallee-des-vignes@enertrag.com)

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :  
[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)


Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Prémables est aussi mis en place à l'adresse suivante :  
<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :  
[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

Photographie n°19. (18/10/2023 13:40:52)

Et l'arrêté préfectoral.



**PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général  
Direction de la Coordination  
et de l'Appui Territorial**

**COMMUNE DE SAINT-PARDOULT**

**ARRÊTÉ du 17 MAI 2023**  
**prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable  
à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée  
pour la protection de l'environnement**

**Projet d'un parc éolien sur la commune  
de SAINT-PARDOULT**

Le Préfet de Charente-Maritime  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Vu le code de l'environnement et notamment les articles L122-1 à L122-3 et R122-1 à R 122-16, L123-1 à L 123-19 et R 123-5 à R 123-27, L 512-1 et suivants et R 512-1 ;**

**Vu le code de l'environnement, et notamment le chapitre III du titre II du livre Ier et le titre Ier du livre V ;**

**Vu l'ordonnance n°2017-80 et décrets n°2017-81 et n°2017-82 du 26 janvier 2017 relatifs à l'autorisation environnementale ;**

Photographie n°20. (18/10/2023 13:41:17)



COMMUNE DE SAINT-PARDOULT

ARRÊTÉ du 17 MAI 2023

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable  
à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée  
pour la protection de l'environnement

Projet d'un parc éolien sur la commune  
de SAINT-PARDOULT

Le Préfet de Charente-Maritime  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L122-1 à L122-3 et R122-1 à R 122-16, L123-1 à L 123-19 et R 123-5 à R 123-27, L 512-1 et suivants et R 512-1 ;

Vu le code de l'environnement, et notamment le chapitre III du titre II du livre Ier et le titre Ier du livre V ;

Vu l'ordonnance n°2017-80 et décrets n°2017-81 et n°2017-82 du 26 janvier 2017 relatifs à l'autorisation environnementale.

Photographie n°21. (18/10/2023 13:41:18)

Les observations sont également consultables.

[INTERNET] Projet Eolien de SAINT PARDOULT

Sujet : [INTERNET] Projet Eolien de SAINT PARDOULT

De : Alain BOUCHET <abouchet@cargo17.fr>

Date : 13/10/2023 16:53

Pour : "pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr" <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Une nouvelle fois les promoteurs de l'Eolien veulent saturer notre belle campagne saintongeaise de mats de plus en plus grands.

Je tiens une nouvelle fois à exprimer **mon désaccord et mon désarroi** devant de nouvelles demandes. Il suffit pour se convaincre du bien fondé de mon opposition de faire la route Rochefort Saint Jean d'Angély ou Surgères Saint Jean d'Angély pour constater « le trop qui est trop » et la nécessité d'interrompre des projets aux seuls bénéfices des promoteurs ( ils sont très élevés ). La préservation de la Planète a bon dos.

Et de rappeler au hasard, personne n'en dit mot, qu'on ne sait pas par exemple comment recycler les immenses pales qui équipent les mats. Qu'en faire après leur obsolescence ? Aucune réponse, ce type d'équipement en matériau composite sera un pollueur nouveau. Il y en a déjà tant.

Ce qui est exaspérant, c'est la prolifération incontrôlée qui condamne ce territoire du département ( foncier, tourisme, spoliation de belles terres agricoles ). En espérant que le contrôle administratif saura être sage, et prendra conscience de cette aberration.

D'avance merci pour les proches habitants.  
Courtoisement.

Photographie n°22. (18/10/2023 13:42:03)

[INTERNET] Projet Eolien de SAINT PARDOULT

**Sujet :** [INTERNET] Projet Eolien de SAINT PARDOULT

**De :** Alain BOUCHET <abouchet@cargo17.fr>

**Date :** 13/10/2023 16:53

**Pour :** "pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr" <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

Bonjour,

Une nouvelle fois les promoteurs de l'Eolien veulent saturer notre belle campagne saintongeaise de mats de plus en plus grands.

Je tiens une nouvelle fois à exprimer **mon désaccord et mon désarroi** devant de nouvelles demandes. Il suffit pour se convaincre du bien fondé de mon opposition de faire la route Rochefort Saint Jean d'Angély ou Surgères Saint Jean d'Angély pour constater « le trop qui est trop » et la nécessité d'interrompre des projets aux seuls bénéfices des promoteurs ( ils sont très élevés ). La préservation de la Planète a bon dos.

Et de rappeler au hasard, personne n'en dit mot, qu'on ne sait pas par exemple comment recycler les immenses pales qui équipent les mats. Qu'en faire après leur obsolescence ? Aucune réponse, ce type d'équipement en matériau composite sera un pollueur nouveau. Il y en a déjà tant.

Ce qui est exaspérant, c'est la prolifération incontrôlée qui condamne ce territoire du département ( foncier, tourisme, spoliation de belles terres agricoles ). En espérant que le contrôle administratif saura être sage, et prendra conscience de cette aberration.

D'avance merci pour les proches habitants.  
Courtoisement.

Photographie n°23. (18/10/2023 13:42:04)

[INTERNET] Projet éolien de Saint Pardoult TRES DEFAVORABLE

**Sujet :** [INTERNET] Projet éolien de Saint Pardoult TRES DEFAVORABLE

**De :** henriette jansen <henriettehansen@icloud.com>

**Date :** 12/09/2023 18:19

**Pour :** pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Extrêmement choquée d'apprendre qu'il y ait encore 3 éoliennes prévues de 200 M a Saint Pardoult à quelques km de chez nous Nous avons déjà la vue sur les autres lumieres rougers clignottantes!!!

Il y en a deja beaucoup autour de chez nous.

Pourquoi il y en ait pas a l'île de Ré venteuse ou dans les Pyreneées Atlantiques,La Dordogne Lotte et Garonne.

Est-ce encore une histoire d'argent????

J'espère que nos voix comptent.

NOUS SOMMES TRES DEFAVORABLES

Je vous prie de m'informer s'il faut mieux que je m'adresse ailleurs.

Cordialement,

H Jansen  
Antezant la Chapelle

Photographie n°24. (18/10/2023 13:42:52)



[INTERNET] Enquête publique projet éolien à St Pardoult 17

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique projet éolien à St Pardoult 17  
**De :** ROLLIN, Gérard (DIRECTION TERRITOIRE OUEST) <gerard.rollin@colas.com>  
**Date :** 21/09/2023 09:52  
**Pour :** "pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr" <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département de la Charente Maritime.

Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.

Cordialement,



Gérard ROLLIN  
Chef de service commercial Eolien et Solaire  
Tél. 06 61 09 09 27  
gerard.rollin@colas.com

COLAS FRANCE  
1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX  
<http://www.colas.com>



Photographie n°25. (18/10/2023 13:43:27)

[INTERNET] Enquête publique projet éolien à St Pardoult 17

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique projet éolien à St Pardoult 17  
**De :** ROLLIN, Gérard (DIRECTION TERRITOIRE OUEST) <gerard.rollin@colas.com>  
**Date :** 21/09/2023 09:52  
**Pour :** "pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr" <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de 200 personnes dans le département de la Charente Maritime.

Une part importante de notre activité est liée au développement des énergies renouvelables dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier à ce projet. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 3 mois environ.

Cordialement,



Gérard ROLLIN  
Chef de service commercial Eolien et Solaire  
Tél. 06 61 09 09 27  
gerard.rollin@colas.com

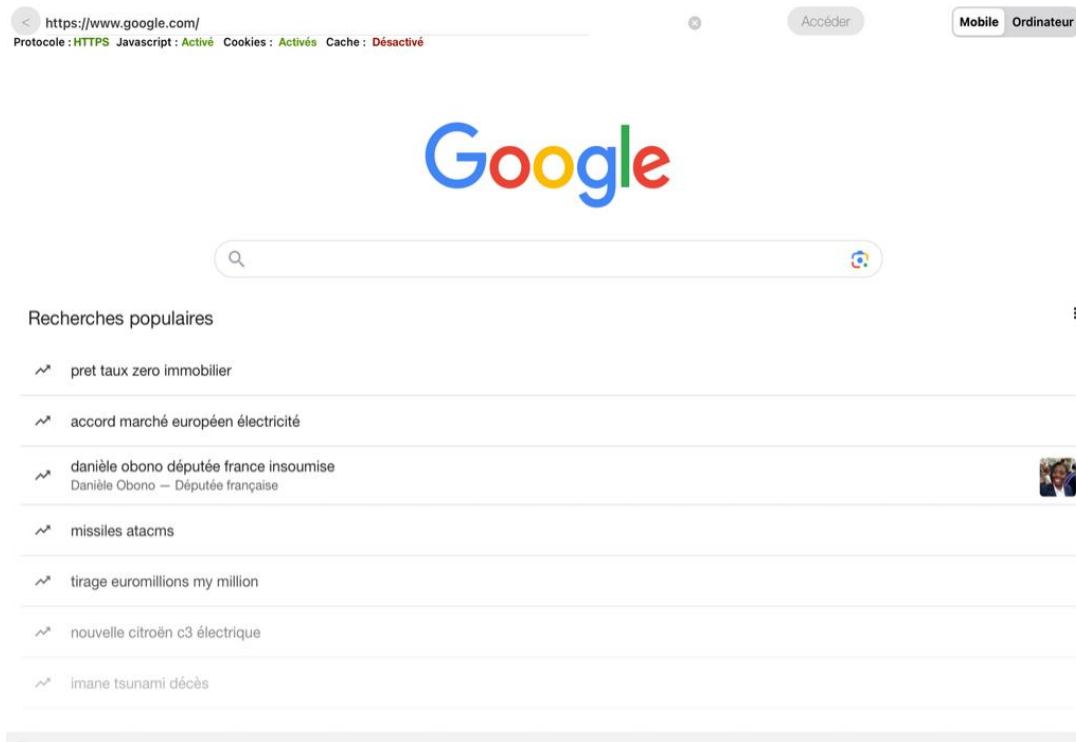
COLAS FRANCE  
1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX  
<http://www.colas.com>



Photographie n°26. (18/10/2023 13:43:28)

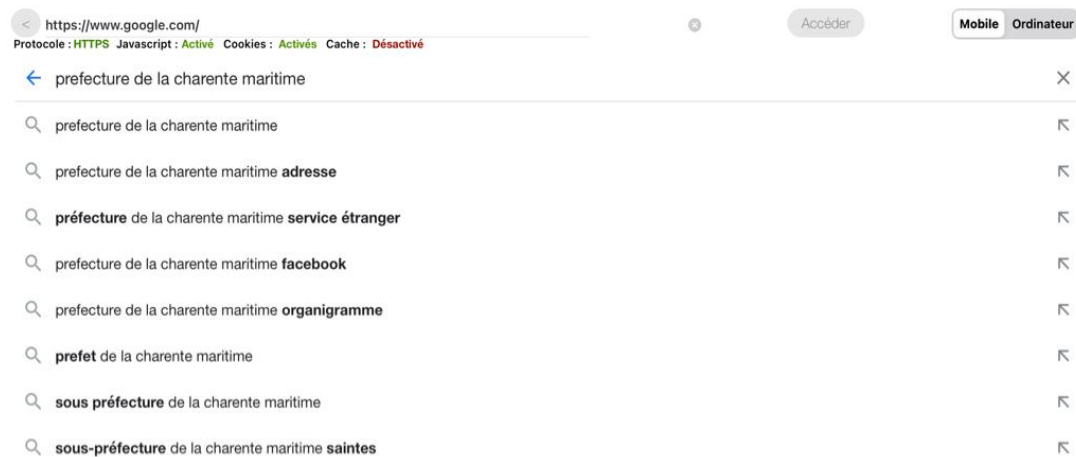
Ces éléments sont également consultables de la manière suivante :

Sur le moteur de recherche google, je tape



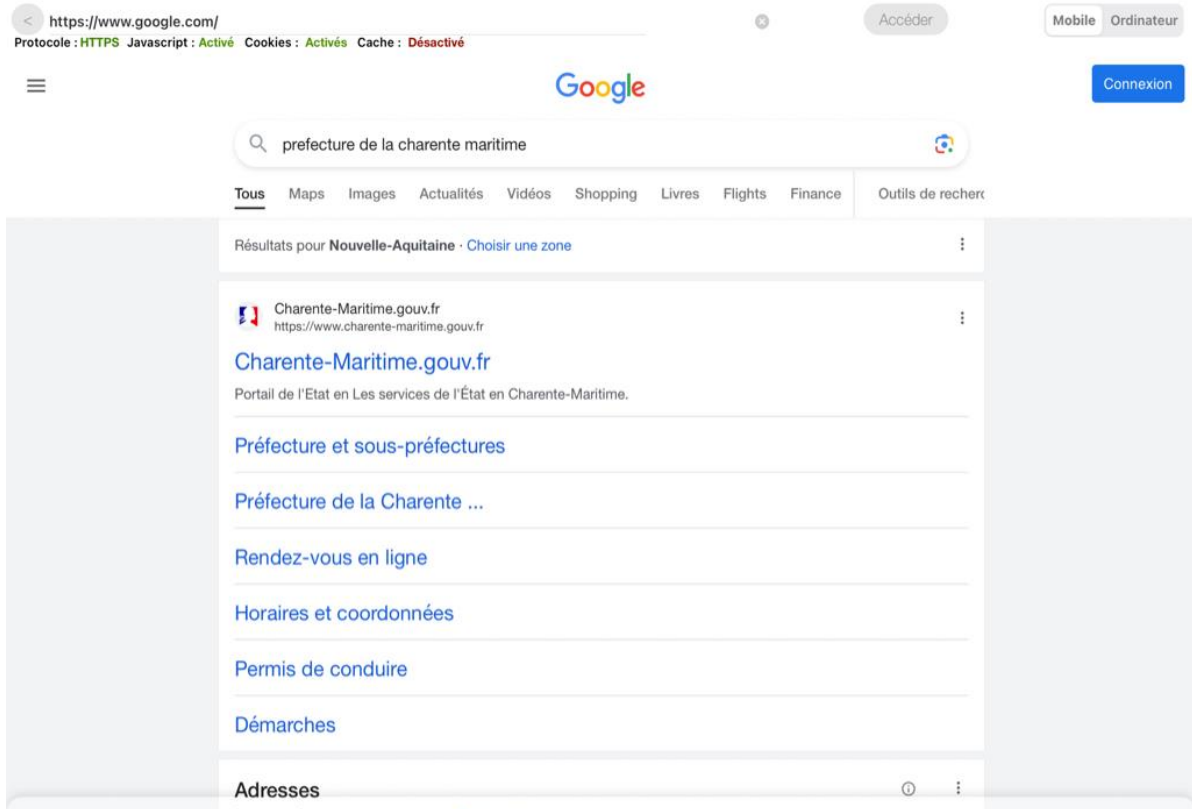
Photographie n°27. (18/10/2023 13:43:36)

Préfecture de la charente maritime



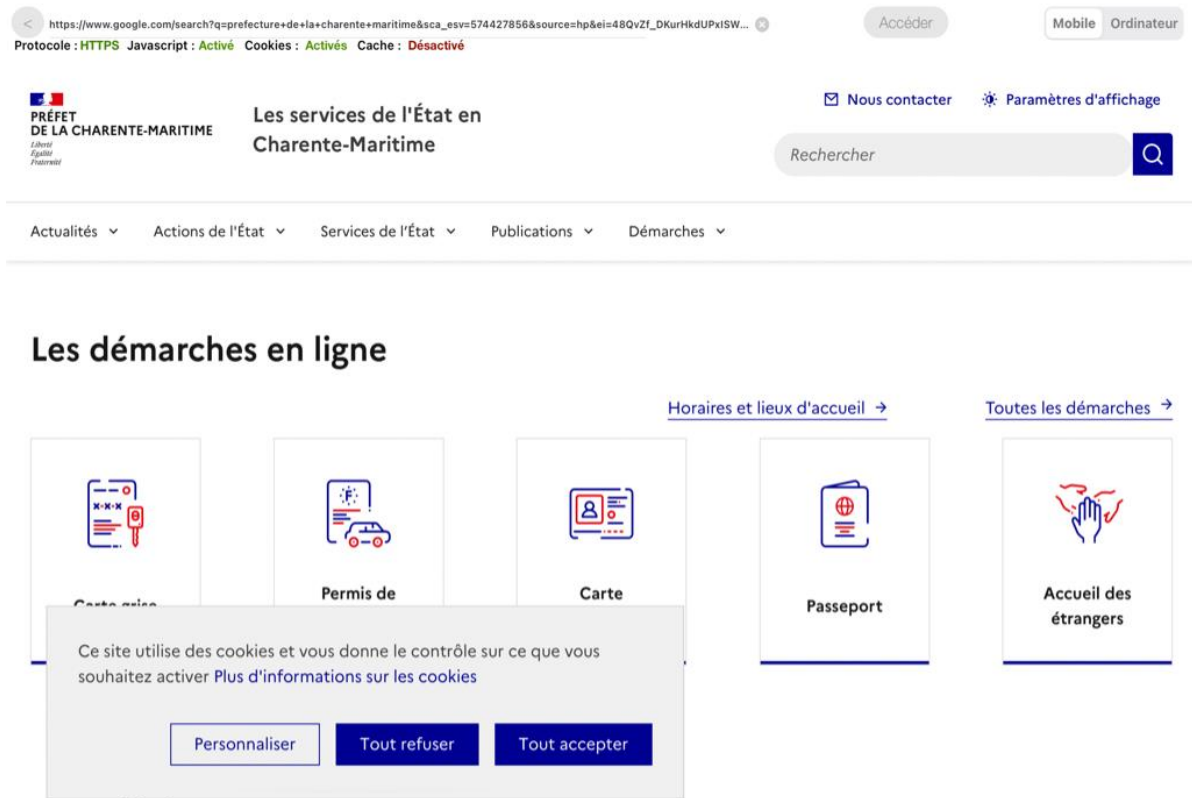
Photographie n°28. (18/10/2023 13:43:55)





Photographie n°29. (18/10/2023 13:44:00)

J'accède au site de la préfecture.



Photographie n°30. (18/10/2023 13:44:12)

Je clique sur le lien « Actions de l'Etat »

The screenshot shows the homepage of the Charente-Maritime Prefecture website. At the top, there is a navigation bar with the URL <https://www.charente-maritime.gouv.fr/>, a search bar, and a language selector for 'Mobile' and 'Ordinateur'. The main header features the prefecture logo and the text 'Les services de l'État en Charente-Maritime'. Below this is a horizontal menu with 'Actualités', 'Actions de l'État', 'Services de l'État', 'Publications', and 'Démarches'. The 'Actions de l'État' menu is expanded, showing a grid of 16 categories: Agriculture, forêt et développement rural; Alimentation, consommation et commerce; Aménagement du territoire, construction, logement; Animaux; Citoyenneté - Élections; Culture; Droits des femmes et égalité; Education et formation; Entreprises, économie, emploi, finances publiques; Environnement, risques naturels et technologiques; Jeunesse, sport et vie associative; Mer, littoral et sécurité maritime; Politique de la ville; Relations avec les collectivités locales; Sécurité; and Solidarité, hébergement, logement et populations vulnérables.

Photographie n°31. (18/10/2023 13:44:21)

Puis « Environnement, risques naturels et technologiques »

The screenshot shows the 'Environnement, risques naturels et technologiques' page on the Charente-Maritime Prefecture website. The breadcrumb trail is 'Accueil > Actions de l'État > Environnement, risques naturels et technologiques'. The page title is 'Environnement, risques naturels et technologiques'. Below the title, there is a section 'Sélectionnez votre thématique' with three main categories: 'Consultation du public et commissions consultatives', 'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)', and 'Polices de l'environnement'. Each category has a blue arrow pointing to the right. On the left side, there is a vertical menu with 'Actions de l'État' and a list of categories: Agriculture, forêt et développement rural; Alimentation, consommation et commerce; Aménagement du territoire, construction, logement; Animaux; Citoyenneté - Élections; Culture; and Droits des femmes et égalité.

Photographie n°32. (18/10/2023 13:44:34)



<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques>
Accéder
Mobile Ordinateur

Protocole : **HTTPS** Javascript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé**

- Permis bateau et navigation de plaisance
- Permis de conduire
- Réglementation aérienne
- Taxi
- Transports
- Véhicules transformés ou importés
- Vidéoprotection
- VTC - Voiture de Tourisme avec Chauffeur
- Demandes de titre de séjour du citoyen UE / EEE / Suisse (pour les travailleurs salariés)



**PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

[legifrance.gouv.fr](https://legifrance.gouv.fr)
[gouvernement.fr](https://gouvernement.fr)
[service-public.fr](https://service-public.fr)

[data.gouv.fr](https://data.gouv.fr)

[Plan du site](#) | [Nous contacter](#) | [Accessibilité : non conforme](#) | [Mentions légales](#) | [Données personnelles](#) | [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les contenus de ce site sont sous licence etalab-2.0. P?

Photographie n°33. (18/10/2023 13:44:35)

Puis sur consultations du public

<https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-...>
Accéder
Mobile Ordinateur

Protocole : **HTTPS** Javascript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé**

**PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME**

Les services de l'État en Charente-Maritime

[Nous contacter](#)
[Paramètres d'affichage](#)

Rechercher

Actualités ▾ | **Actions de l'État ▾** | Services de l'État ▾ | Publications ▾ | Démarches ▾

Chargement de la page <https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives> impossible. (null)

Environnement, risques naturels et technologiques

**Consultation du public et commissions consultatives** ▾

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ▾

Polices de l'environnement

Projet éolien en mer

Milieus, Forêt et Biodiversité ▾

Développement durable ▾

## Consultation du public et commissions consultatives

Sélectionnez votre thématique

<p>Participation du public</p> <p>→</p>	<p>Consultations du public</p> <p>→</p>	<p>CODERST - Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques</p> <p>→</p>
---	---	--

Photographie n°34. (18/10/2023 13:44:51)

Puis sur « enquêtes publiques en cours »

https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-...  
Protocole : HTTPS Javascript : Activé Cookies : Activés Cache : Désactivé

Accéder Mobile Ordinateur

## Consultations du public

CONSULTATIONS PUBLIQUES

Chargement de la page https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultative impossible. (null)

Sélectionnez votre thématique

- Autres consultations clôturées →
- Enquêtes publiques clôturées →
- Autres consultations en cours →
- Enquêtes publiques en cours →

Photographie n°35. (18/10/2023 13:45:03)

J'accède au dossier de l'enquête publique 12/09/23 Enquête publique Projet de parc Eolien à SAINT PARDOULT

https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-...  
Protocole : HTTPS Javascript : Activé Cookies : Activés Cache : Désactivé

Accéder Mobile Ordinateur

## Enquêtes publiques en cours

A lire dans cette rubrique

Chargement de la page https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultative impossible. (null)

- PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME 13/09/23 Enquête publique unique Projet photovoltaïque + PLU à VILLENEUVE LA COMTESSE
- PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME 12/09/23 Enquête publique Projet de parc Éolien à SAINT-PARDOULT  
Publié le 17/10/2023
- PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME ICPE-23.02.23-Enquête publique-SECAB à La Brousse  
Publié le 25/09/2023

Photographie n°36. (18/10/2023 13:45:36)





Chargement de la page https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultativ impossible.  
(null)

# 12/09/23 Enquête publique Projet de parc Éolien à SAINT-PARDOULT

Mis à jour le 17/10/2023

[Télécharger OBSERVATION EOLIEN ST PARDOULT DU 22 09 23 09H52](#)

PDF - 0,03 Mb - 22/09/2023

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI dont le siège se situe au 9 Mail Gav Lussac

Photographie n°37. (18/10/2023 13:45:48)

Chargement de la page https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultativ impossible.  
(null)


Photographie n°38. (18/10/2023 13:45:49)

Le menu déroulant me permet d'accéder à l'ensemble des fichiers.

https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-...  
Protocole : **HTTPS** Javascript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé** Accéder Mobile Ordinateur

# 12/09/23 Enquête publique projet de parc Éolien à SAINT-PARDOULT

Mis à jour le 17/10/2023

[Télécharger OBSERVATION EOLIEN ST PARDOULT DU 22 09 23 09H52](#)   
PDF - 0,03 Mb - 22/09/2023

Chargement de la page https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultativ impossible.  
(null)

classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09. Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Sélectionnez une option dans la liste ci-dessous

1\_DESCRIPTION\_DU\_PROJET\_ 

**Valider**

Des observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :

[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

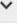
Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront

Photographie n°39. (18/10/2023 13:46:10)

https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-...  
Protocole : **HTTPS** Javascript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé** Accéder Mobile Ordinateur

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09. Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Sélectionnez une option dans la liste ci-dessous

10\_PLAN\_DE\_MASSE 

Chargement de la page https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultativ impossible.  
(null)

Des observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :

[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambules est aussi mis en place à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :

[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

[Télécharger Avis d'enquête EOLIEN SAINT PARDOULTpdf](#)   
PDF - 0,09 Mb - 30/06/2023

Photographie n°40. (18/10/2023 13:46:48)



# parc Éolien à SAINT-PARDOULT

Mis à jour le 17/10/2023

[Télécharger OBSERVATION EOLIEN ST PARDOULT DU 22 09 23 09H52](#)

PDF - 0,03 Mb - 22/09/2023

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus soit durant 36 jours**  
Chargement de la page https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultativ impossible.  
(null)

de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09. Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Sélectionnez une option dans la liste ci-dessous

ABSENCE D AVIS MRAE ST PARDOULT

Valider

Des observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :

[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Photographie n°41. (18/10/2023 13:47:10)

# 12/09/23 Enquête publique Projet de parc Éolien à SAINT-PARDOULT

Mis à jour le 17/10/2023

[Télécharger OBSERVATION EOLIEN ST PARDOULT DU 22 09 23 09H52](#)

PDF - 0,03 Mb - 22/09/2023

Chargement de la page https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultativ impossible.  
(null)

a une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09. Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Sélectionnez une option dans la liste ci-dessous

AP EOLIEN SAINT PARDOULT

Valider


Des observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :

[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Photographie n°42. (18/10/2023 13:47:29)

Ce dossier est également accessible en tapant « SAINT PARDOULT » dans le moteur de recherche du site de la préfecture de la charente maritime.

https://www.charente-maritime.gouv.fr/ Accéder Mobile Ordinateur  
Protocole : HTTPS Javascript : Activé Cookies : Activés Cache : Désactivé

 **Les services de l'État en Charente-Maritime** Nous contacter Paramètres d'affichage

SAINT PARDOULT

Actualités Actions de l'État Services de l'État Publications Démarches

## Les démarches en ligne

[Horaires et lieux d'accueil →](#) [Toutes les démarches →](#)



Carte grise



Permis de conduire



Carte d'identité



Passeport



Accueil des étrangers

## Actualités

Photographie n°43. (18/10/2023 13:48:16)

https://www.charente-maritime.gouv.fr/contenu/recherche/{searchtext}/SAINT-PARDOULT/{change}/617112445?SearchText=SAINT-PARD... Accéder Mobile Ordinateur  
Protocole : HTTPS Javascript : Activé Cookies : Activés Cache : Désactivé

 **Les services de l'État en Charente-Maritime** Nous contacter Paramètres d'affichage

SAINT PARDOULT

Actualités Actions de l'État Services de l'État Publications Démarches

Accueil > 1325 résultat(s) pour : « SAINT PARDOULT », page 1 sur 133 dans résultats de recherche

## Résultats de recherche

Filtrer par

Période

Date de début

Date de fin

Appliquer

Rubrique

1325 résultat(s)

Ordre d'affichage des résultats

Plus récent en premier  Plus ancien en premier

 **PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**12/09/23 Enquête publique Projet de parc Éolien à SAINT-PARDOULT**

Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la (...)

Mise à jour le 17/10/2023



Photographie n°44. (18/10/2023 13:48:27)





## 12/09/23 Enquête publique Projet de parc Éolien à SAINT-PARDOULT

Mis à jour le 17/10/2023

[Télécharger OBSERVATION EOLIEN ST PARDOULT DU 22 09 23 09H52](#)

PDF - 0,03 Mb - 22/09/2023

Il sera procédé du **mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit durant 36 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI dont le siège se situe au 9 Mail Gav Lussac

Photographie n°45. (18/10/2023 13:48:39)

Liste

Valider

Des observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :

[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambles est aussi mis en place à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :

[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

[Télécharger Avis d'enquête EOLIEN SAINT PARDOULTpdf](#)

PDF - 0,09 Mb - 30/06/2023

[Télécharger AP EOLIEN SAINT PARDOULT](#)

PDF - 0,31 Mb - 04/07/2023

[Télécharger certificat d'affichage](#)

ODT - 0,02 Mb - 04/07/2023

[PARUTIONS PRESSE](#)

Photographie n°46. (18/10/2023 13:48:43)

## Documents listés dans l'article

- [Télécharger Avis d'enquête EOLIEN SAINT PARDOULTpdf](#)   
PDF - 0,09 Mb - 30/06/2023
- [Télécharger AP EOLIEN SAINT PARDOULT](#)   
PDF - 0,31 Mb - 04/07/2023
- [Télécharger certificat d'affichage](#)   
ODT - 0,02 Mb - 04/07/2023
- [Télécharger OBSERVATION EOLIEN ST PARDOULT DU 12 09 23 18H19](#)   
PDF - 0,03 Mb - 14/09/2023
- [Télécharger PARUTIONS EOLIEN SAINT PARDOULT](#)   
PDF - 0,94 Mb - 15/09/2023
- [Télécharger OBSERVATION EOLIEN ST PARDOULT DU 21 09 23 09H52](#)   
PDF - 0,04 Mb - 21/09/2023
- [Télécharger OBSERVATION EOLIEN ST PARDOULT DU 22 09 23 09H52](#)   
PDF - 0,03 Mb - 22/09/2023
- [Télécharger OBSERVATION EOLIEN ST PARDOULT DU 13 10 23 16H53 AU 14 10 23 16H55](#)   
PDF - 0,08 Mb - 17/10/2023

Partager la page

Photographie n°47. (18/10/2023 13:48:46)

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE, Tel : 01 30 30 60 09. Adresse mail : [valleedesvignes@enertrag.com](mailto:valleedesvignes@enertrag.com)

Sélectionnez une option dans la liste ci-dessous

Liste 

Valider

Des observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante :

[pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambules est aussi mis en place à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4651>

Ainsi qu'un email de dépôt des contributions :

[enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-4651@registre-dematerialise.fr)

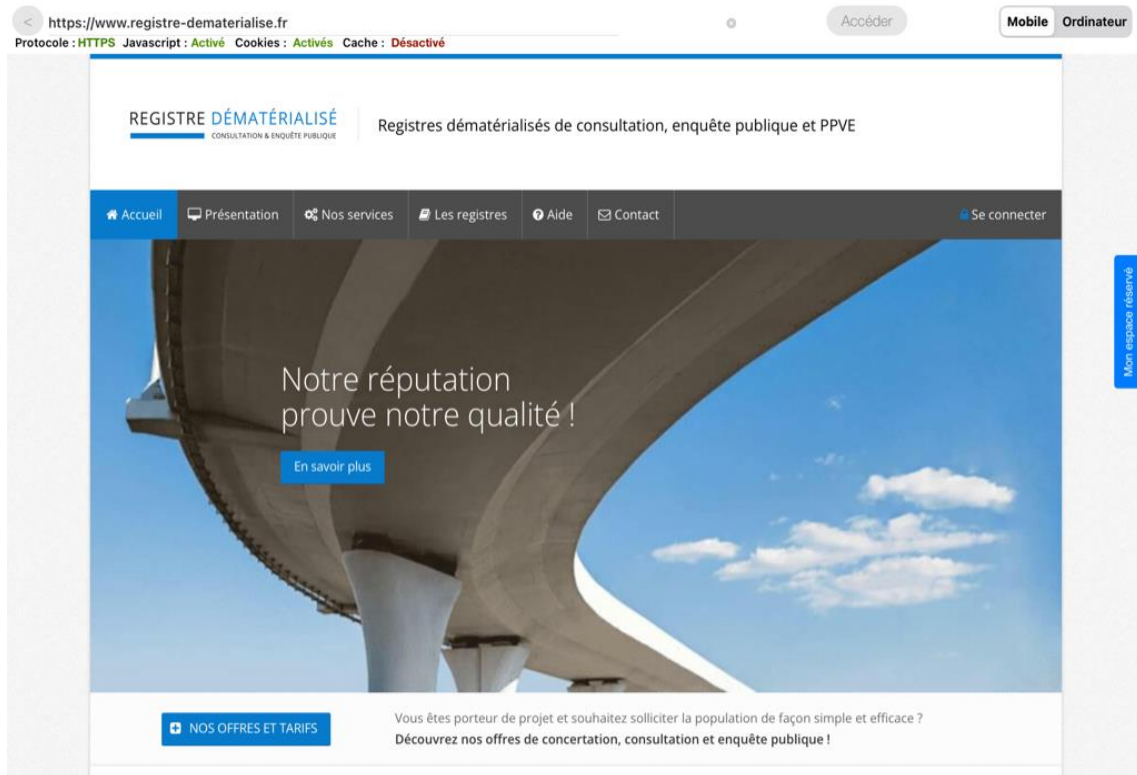
[Télécharger Avis d'enquête EOLIEN SAINT PARDOULTpdf](#) 

PDF - 0,09 Mb - 30/06/2023

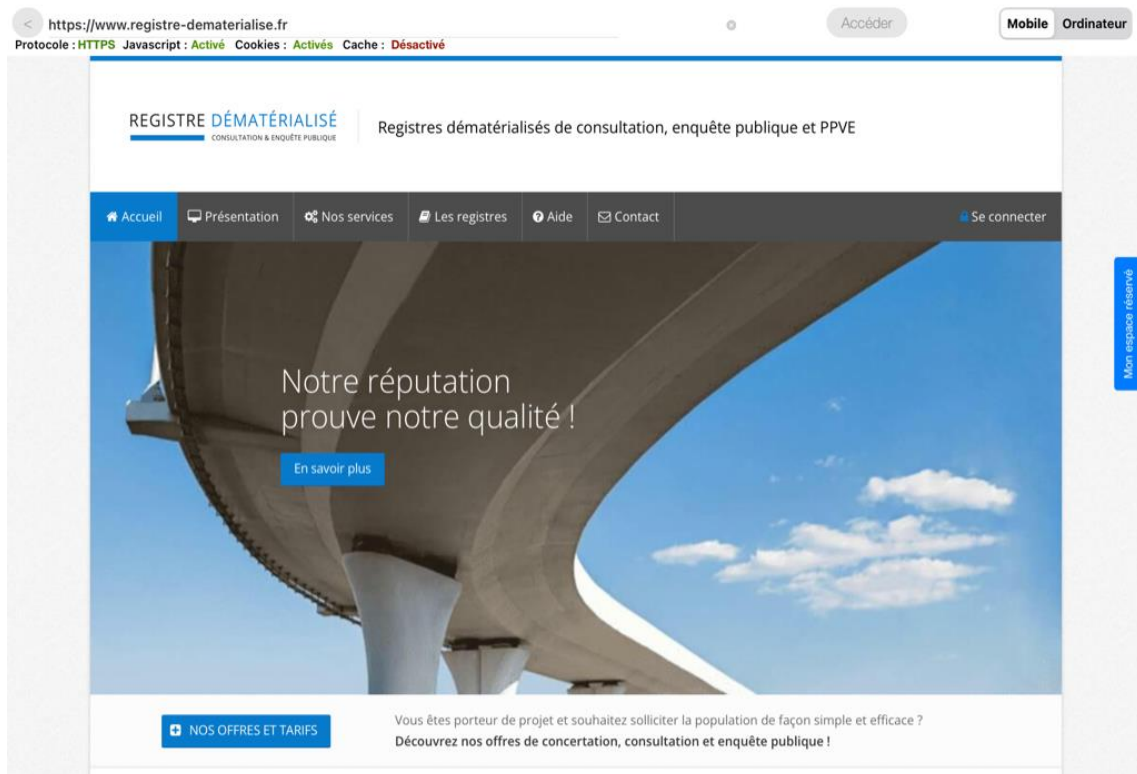
Photographie n°48. (18/10/2023 13:49:08)



J'accède ensuite au registre dématérialisé



Photographie n°49. (18/10/2023 13:50:57)



Photographie n°50. (18/10/2023 13:51:05)

J'effectue une recherche par le département 17

https://www.registre-dematerialise.fr/registres-departement/17  
Protocole : HTTPS Javascript : Activé Cookies : Activés Cache : Désactivé

la commune avec une déclaration de projet (17) Charente-Maritime

la commune (17) Charente-Maritime

de protection concernant les captages... (17) Charente-Maritime

4722 - SAUJON : DUP pour l'instauration des périmètres de protection pour les captages de « La Bourgeoise B3 et B4 », aut... (17) Charente-Maritime

4651 - SAINT-PARDOULT : projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes composé de trois éoliennes et deux po... (17) Charente-Maritime

4359 - Exploitation de la concession minière de sables et de graviers siliceux marin dite « Platin de Grave » (17) Charente-Maritime

4276 - Demande d'autorisation unique pluriannuelle (AUP) de prélèvement d'eau sur les bassins de Charente aval et ses affl... (16) Charente

AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

4259 - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE (CARA) : projet de zonage d'assainissement

4206 - Demande d'autorisation unique pluriannuelle (AUP) de prélèvement d'eau sur les

4180 - Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan : projet de révision du SCOT

4099 - SAINT-MÉDARD-D'AUNIS : autorisation environnementale d'exploiter une installation

Photographie n°51. (18/10/2023 13:51:22)

J'accède à l'enquête publique de SAINT PARDOULT

https://www.registre-dematerialise.fr/4651/

REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ CONSULTATION & ENQUÊTE PUBLIQUE

SAINT-PARDOULT : projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes composé de trois éoliennes et deux postes de livraison

Présentation

Présentation de l'enquête publique

Ce site web est clos depuis le mardi 17 octobre 2023 à 23:59

Information du public

Utilisez le ou les boutons ci-dessous pour télécharger les documents

Avis d'enquête publique

Arrêté d'enquête publique


L'objectif de ce site web est de permettre au public de prendre connaissance plus facilement du projet puis de consigner ses

Photographie n°52. (18/10/2023 13:51:27)



<https://www.registre-dematerialise.fr/4651/>  
 Protocole : **HTTPS** Javascript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé**

[Accéder](#)    **Mobile**    **Ordinateur**



**SAINT-PARDOULT : projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes composé de trois éoliennes et deux postes de livraison**

L'enquête publique porte sur l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes, composé de trois éoliennes et deux postes de livraison, sur la commune de SAINT-PARDOULT, déposée par la Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI, dont le siège se situe au 9 Mail Gay Lussac 95000 NEUVILLE SUR OISE.

Cette enquête publique se déroulera du mardi 12 septembre 2023 au mardi 17 octobre 2023 inclus, soit pendant 36 jours consécutifs.

**Arrêté d'ouverture de l'enquête publique**  
 Arrêté préfectoral en date du 17 mai 2023

**Référence du Tribunal Administratif**  
 Décisions n°E23000040/86 du 23 mars 2023 et n°E23000040/86 mod 1 du 14 avril 2023 - Tribunal Administratif de POITIERS

**Commissaire enquêteur(rice)**  
 Monsieur Géralde BRAUD

**Commissaire enquêteur suppléant**  
 Madame Béatrice AUDRAN

**Partagez sur les réseaux sociaux**  
 l'adresse de ce site web de participation citoyenne.

[Partager 86](#)    [Twitter](#)

Photographie n°53. (18/10/2023 13:51:32)

<https://www.registre-dematerialise.fr/4651/>  
 Protocole : **HTTPS** Javascript : **Activé** Cookies : **Activés** Cache : **Désactivé**

[Accéder](#)    **Mobile**    **Ordinateur**

Arrêté préfectoral en date du 17 mai 2023

**Référence du Tribunal Administratif**  
 Décisions n°E23000040/86 du 23 mars 2023 et n°E23000040/86 mod 1 du 14 avril 2023 - Tribunal Administratif de POITIERS

**Commissaire enquêteur(rice)**  
 Monsieur Géralde BRAUD

**Commissaire enquêteur suppléant**  
 Madame Béatrice AUDRAN

**Maître(s) d'ouvrage**  
 Société ENERTRAG POITOU-CHARENTES XI  
 9 Mail Gay Lussac  
 95000 NEUVILLE SUR OISE

<p><b>A propos</b></p> <p>Ceci est la version dématérialisée du ou des registres de l'enquête publique "SAINT-PARDOULT : projet d'implantation du Parc Éolien de la Vallée des Vignes composé de trois éoliennes et deux postes de livraison".</p> <p>Retrouvez tous les registres dématérialisés du département suivant : Charente-Maritime (17)</p>	<p><b>Plan du site</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation</li> </ul>	<p><b>Siège de l'enquête publique</b></p> <p><b>MAIRIE DE SAINT-PARDOULT</b></p> <p><b>Adresse</b>                  2 Les Basses-Rues                  17400 SAINT-PARDOULT</p> <p><a href="#">Voir les horaires d'ouverture</a></p>	<p><b>Adresse postale</b></p> <p>À l'attention du commissaire enquêteur                  Mairie de Saint-Pardoult                  2 Les Basses-Rues                  17400 SAINT-PARDOULT</p>
---	---	--	--

Photographie n°54. (18/10/2023 13:51:35)

## 9. I. ENONCIATIONS POSTERIEURES AUX CONSTATATIONS FACTUELLES

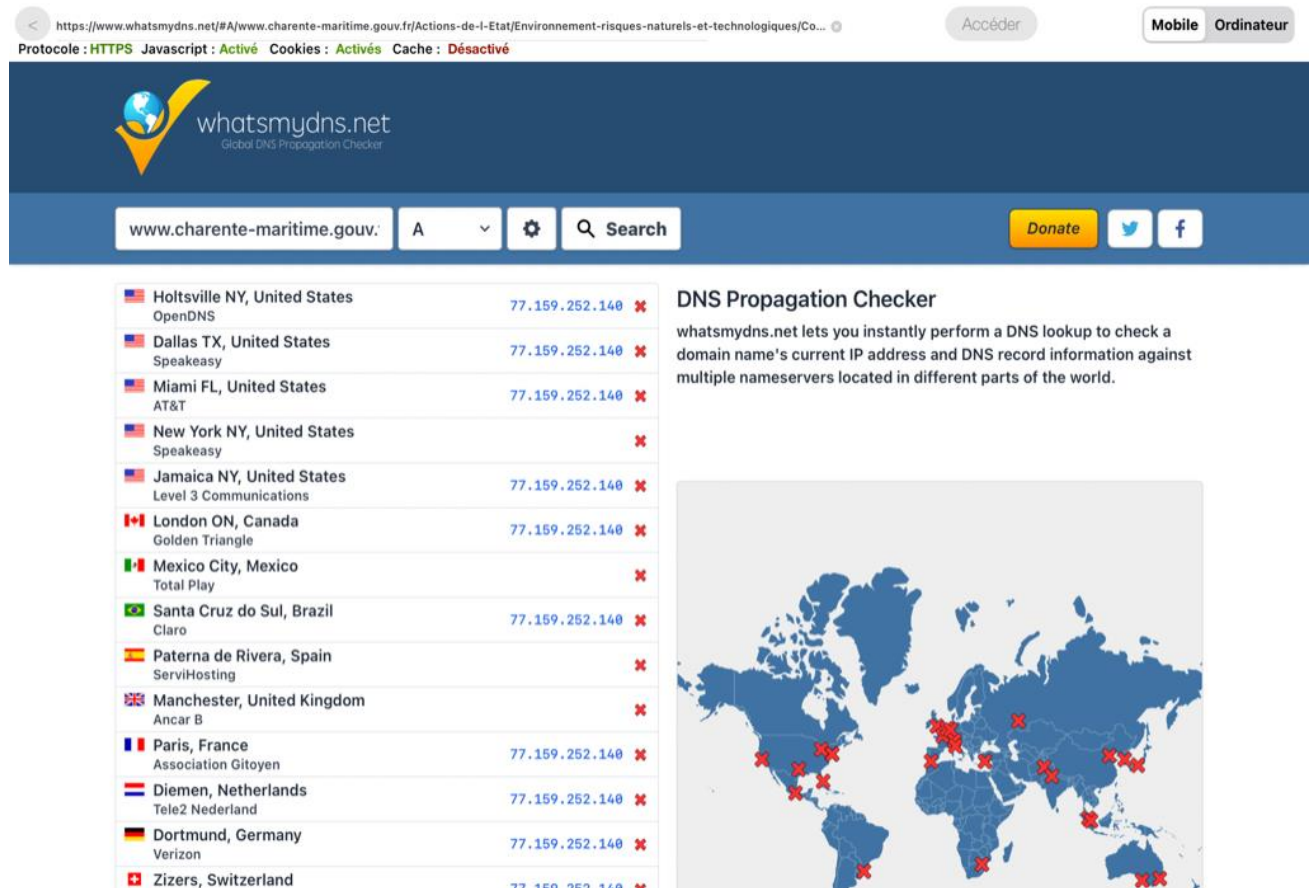
Il est 13:51:58.

J'ai terminé les constatations. J'effectue maintenant les opérations suivantes :

- Obtention des informations sur le nom de domaine
- Identification de l'adresse IP du site internet
- Obtention du chemin utilisé entre mon terminal et le site internet

## 10. J. DNS - <https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/12-09-23-Enquete-publique-Projet-de-parc-Eolien-a-SAINT-PARDOULT>

Je me rends sur le site Internet [www.whatsmydns.net](http://www.whatsmydns.net) afin d'obtenir l'adresse IP du site en fonction de ma localisation.



https://www.whatsmydns.net/#A/www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Co...  
Protocole : HTTPS Javascript : Activé Cookies : Activés Cache : Désactivé


Accéder Mobile Ordinateur

whatsmydns.net  
Global DNS Propagation Checker

www.charente-maritime.gouv.fr A Search Donate

Location	IP Address	Status
Holtville NY, United States OpenDNS	77.159.252.140	✗
Dallas TX, United States Speakeasy	77.159.252.140	✗
Miami FL, United States AT&T	77.159.252.140	✗
New York NY, United States Speakeasy		✗
Jamaica NY, United States Level 3 Communications	77.159.252.140	✗
London ON, Canada Golden Triangle	77.159.252.140	✗
Mexico City, Mexico Total Play		✗
Santa Cruz do Sul, Brazil Claro	77.159.252.140	✗
Paterna de Rivera, Spain ServiHosting		✗
Manchester, United Kingdom Ankar B		✗
Paris, France Association Gitoyen	77.159.252.140	✗
Diemen, Netherlands Tele2 Nederland	77.159.252.140	✗
Dortmund, Germany Verizon	77.159.252.140	✗
Zizers, Switzerland	77.159.252.140	✗

**DNS Propagation Checker**  
whatsmydns.net lets you instantly perform a DNS lookup to check a domain name's current IP address and DNS record information against multiple nameservers located in different parts of the world.



Photographie n°55. (18/10/2023 13:52:10)



 Delhi, India OMNET		
 Shah Alam, Malaysia TT Dotcom	77.159.252.140	
 Singapore, Singapore NTT Singapore		
 Beijing, China CNNIC		
 Seoul, South Korea KT	77.159.252.140	
 Osaka, Japan NIFTY	77.159.252.140	
 Adelaide SA, Australia Telstra	77.159.252.140	
 Melbourne VIC, Australia Pacific	77.159.252.140	



### Global DNS Checker - How to check DNS propagation

whatsmydns.net is a free online tool that lets you quickly and easily perform a DNS lookup to check DNS propagation and see information of any domain from DNS servers located in many countries all around the world.

You can test changes made to new or existing domains and see if they have been updated correctly without the need to manually query remote servers. This gives you immediate insight into how users globally may be resolving DNS records for your website, email or other online service.

Photographie n°56. (18/10/2023 13:52:11)

**11. K. Trace route - <https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/12-09-23-Enquete-publique-Projet-de-parc-Eolien-a-SAINT-PARDOULT>**

J'identifie tous les serveurs par lesquels ma connexion Internet transite pour accéder à la cible.

Pour cela, j'utilise la fonction "Traceroute" de l'application Master Report et je fais une copie d'écran.



Photographie n°57. (18/10/2023 13:52:57)



## 12. L. Whois - <https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultations-du-public/Enquetes-publiques-en-cours/12-09-23-Enquete-publique-Projet-de-parc-Eolien-a-SAINT-PARDOULT>

Je me rends sur le site [www.whois.com](http://www.whois.com) afin d'obtenir les informations sur le nom de domaine, et je fais des captures d'écran du site.

Je fais une autre recherche sur le site [www.whois.com](http://www.whois.com) avec l'adresse IP du site. Je fais de nouvelles captures d'écran.

https://www.whois.com/whois/charente-maritime.gouv.fr  
Protocole : HTTPS Javascript : Activé Cookies : Activés Cache : Désactivé

Whois Domains Hosting Servers Email Security Whois Deals

Enter Domain or IP Q WHOIS

### charente-maritime.gouv.fr

Updated 1 second ago

```
%%
%% This is the AFNIC Whois server.
%%
%% complete date format: YYYY-MM-DDThh:mm:ssZ
%%
%% Rights restricted by copyright.
%% See https://www.afnic.fr/en/domain-names-and-support/everything-there-is-to-know-about-domain-names
%%
%%
domain:                charente-maritime.gouv.fr
status:                ACTIVE
eppstatus:             active
hold:                  NO
holder-c:              MDLI128-FRNIC
admin-c:               MDLI133-FRNIC
tech-c:                HM1896-FRNIC
registrar:             SAFEBRANDS
Expiry Date:          2024-03-08T13:47:55Z
created:               2010-01-05T15:47:03Z
last-update:           2023-01-26T04:37:52.945602Z
source:                FRNIC

nserver:               a.ns.mailclub.fr
nserver:               b.ns.mailclub.eu
nserver:               c.ns.mailclub.com
source:                FRNIC
```

Interested in similar domains?

- morbihanmaritime.com Buy Now
- charentemaritimes.com Buy Now
- charentemaritimecentre.com Buy Now
- bretagnemaritime.com Buy Now
- charentemaritime.net Buy Now
- morbihanmaritime.net Buy Now

**.space** Sale  
\$24.88 **\$1.88**  
BUY NOW  
\*while stocks last

Photographie n°58. (18/10/2023 13:53:04)

https://www.whois.com/whois/charente-maritime.gouv.fr  
 Protocole : HTTPS Javascript : Activé Cookies : Activés Cache : Désactivé

Accéder Mobile Ordinateur

Whois Domains Hosting Servers Email Security Whois Deals

Enter Domain or IP WHOIS

phone:	+33.488662222
fax-no:	+33.488662200
e-mail:	fg@safebrands.com
website:	https://selling.safebrands.com/
anonymous:	No
registered:	1998-12-28T00:00:00Z
source:	FRNIC
nic-hdl:	MDLI133-FRNIC
type:	ORGANIZATION
contact:	Ministere de l'Interieur
address:	Ministere de l'Interieur
address:	1 place Beauvau
address:	75008 PARIS
country:	FR
phone:	+33.561128050
e-mail:	abus@interieur.gouv.fr
registrar:	SAFEBRANDS
anonymous:	NO
obsoleted:	NO
eppstatus:	associated
eppstatus:	active
eligstatus:	not identified
reachstatus:	not identified
source:	FRNIC
nic-hdl:	MDLI128-FRNIC
type:	ORGANIZATION
contact:	Etat francais represente par le Ministere de l'Interieur
address:	Ministere de l'Interieur
address:	1 place Beauvau

**biz**  
 .BIZ @ \$7.88 \$19.88

Introducing  
**WORDPRESS HOSTING**  
 \$3.58 /mo  
 VIEW MORE

Photographie n°59. (18/10/2023 13:53:05)

https://www.whois.com/whois/charente-maritime.gouv.fr  
 Protocole : HTTPS Javascript : Activé Cookies : Activés Cache : Désactivé

Accéder Mobile Ordinateur

Whois Domains Hosting Servers Email Security Whois Deals


Enter Domain or IP WHOIS

changed:	2020-12-11T11:28:39Z
anonymous:	NO
obsoleted:	NO
eppstatus:	associated
eppstatus:	active
eligstatus:	not identified
reachstatus:	not identified
source:	FRNIC
nic-hdl:	HM1896-FRNIC
type:	PERSON
contact:	Host Master
address:	SAFEBRANDS
address:	Pole Media de la Belle de Mai, 37 rue Guibal
address:	13356 Marseille
country:	FR
phone:	+33.488662222
fax-no:	+33.488662200
e-mail:	clientele@safebrands.com
registrar:	SAFEBRANDS
changed:	2023-10-14T12:09:09.873526Z
anonymous:	NO
obsoleted:	NO
eppstatus:	associated
eppstatus:	active
eligstatus:	not identified
reachstatus:	not identified
source:	FRNIC

>>> Last update of WHOIS database: 2023-10-18T11:53:02.94072Z <<<

Photographie n°60. (18/10/2023 13:53:06)





Leading provider of web presence solutions that empower you to establish and grow your online presence.

Learn more About Us

or

Follow Us

### Domains

- Register Domain Name
- Transfer Domain Name
- View Domain Pricing
- Whois Lookup
- Name Suggestion Tool
- Free with Every Domain
- Domain Offers

### Hosting & Product

- Linux Hosting
- Windows Hosting
- WordPress Hosting
- Linux Reseller Hosting
- Windows Reseller Hosting
- Dedicated Servers
- Cloud Hosting
- Website Builder
- Business Email
- Enterprise Email
- Google Workspace
- SSL Certificates
- Sitelock
- CodeGuard

### Infrastructure

- Datacenter Details
- Hosting Security
- 24 x 7 Servers Monitoring
- Backup and Recovery

### Support

- View Knowledge Base
- Contact Support
- Report Abuse
- About Whois

Copyright © Whois.com. All rights reserved Privacy | Terms

Photographie n°61. (18/10/2023 13:53:07)

105 Feuilles de format légal et photos composent le présent procès-verbal de constat.

De tout ce que dessus, nous avons dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Signature de la Clerc habilitée aux constats  
Bérangère BROUILLET



Signature de Maître Nicolas TALBOT





## ANNEXE C2

### BILAN DE LA CONCERTATION

## PROJET EOLIEN DE LA VALLEE DES VIGNES



## Bilan de la démarche de concertation

Décembre 2022

*Document réalisé par*

**demopolis**  
concertation



## Sommaire

<b>Partie 1 : Définition et enjeux</b> .....	2
1.1 La genèse de la démarche de concertation .....	2
1.2 Le calendrier .....	3
<b>Partie 2 : les actions de concertation</b> .....	4
2.1 Comité de pilotage du 18 janvier 2022 .....	5
2.2 Comité de pilotage du 1er mars 2022 .....	7
2.3 Comité de pilotage du 5 avril 2022 .....	12
2.4 Comité de pilotage du 30 mai 2022.....	17
2.5 Comité de pilotage du 6 octobre 2022.....	20
2.7 Comité des élus du 19 octobre 2022 .....	23
2.8 Le forum d'information .....	26
<b>Partie 3 : Les outils d'information</b> .....	28
3.1 Les lettres d'information .....	29
3.2 Le porte-à-porte.....	30
3.3 Le site internet .....	31
<b>Partie 4 : Conclusion et les actions à venir</b> .....	32
<b>Partie 5 : Annexes</b> .....	33

# Partie 1 : Définition et enjeux

## 1.1 La genèse de la démarche de concertation

Les premiers contacts autour du projet éolien de la Vallée des Vignes ont été initiés en 2018 avec les élus de Saint-Pardoult. Une délibération a été prise par le conseil municipal le 8 novembre 2018, donnant l'autorisation à ENERTRAG de mener des études de faisabilité sur la zone d'étude définie pour le développement, la construction et l'exploitation d'un parc éolien

Dès lors, ENERTRAG a choisi d'accompagner le développement du projet par une démarche d'information et de concertation auprès de la population. Cette démarche volontaire, initiée dès le mois de mai 2019, a notamment permis la diffusion de plusieurs communications, ainsi que la création d'un Comité de Pilotage dédié. Sélectionnés par Monsieur le Maire de Saint-Pardoult, ce dernier est composé de 10 représentants du territoire (élus, mais aussi agriculteurs et riverains concernés géographiquement par le projet). Il a eu pour objectif de travailler collectivement, et de manière régulière, sur le développement du projet.

Les objectifs de la démarche durant la phase de développement ont été :

- Informer sur les grandes étapes du développement d'un projet éolien ;
- Proposer de la pédagogie autour de l'éolien et de la transition énergétique ;
- Consulter les acteurs locaux sur le projet et leur permettre d'y contribuer

En mars 2021, ENERTRAG a déposé sa Demande d'Autorisation Environnementale à la préfecture de Charente-Maritime. Néanmoins, à l'occasion de la présentation du projet finalisé, une insatisfaction des acteurs locaux a été partagée à ENERTRAG concernant l'implantation retenue. Malgré les efforts d'ENERTRAG de respecter les avis locaux, une éolienne a ainsi été jugée problématique.

Pour s'assurer d'un dialogue transparent et approfondir sa compréhension des attentes locales, ENERTRAG a mandaté l'équipe concertation Mazars en 2021 (devenue Demopolis Concertation à l'été 2022), afin de mener une étude des perceptions en local, composée d'entretiens auprès des membres du Comité de Pilotage et d'une séance de porte-à-porte auprès des riverains. Cette phase d'écoute a confirmé le souhait des acteurs locaux de faire évoluer l'implantation déposée et de poursuivre les réflexions communes en ce sens.

Fort de ces résultats et afin de proposer un dossier qui corresponde pleinement aux attentes locales, les échanges ont ainsi repris en vue de co-construire une nouvelle trame d'implantation. La seconde partie de la démarche a permis de nombreux échanges entre ENERTRAG, le Comité de Pilotage et les habitants, pour co-construire un projet bénéfique au territoire.

## 1.2 Le calendrier

Dans le cadre de cette démarche, le calendrier suivant retrace ces différentes actions menées :

- 8 novembre 2018 : Délibération n°1 du Conseil Municipal de Saint-Pardoult
- 17 mai 2019 : Permanence publique
- 12 décembre 2019 : Comité de pilotage n°1
- Février 2020 : Lettre d'information n°1
- 16 juin 2020 : Comité de pilotage n°2
- Juin 2020 : Lettre d'information n°2
- 13 janvier 2021 : Comité de pilotage n°3

### **Dépôt du Dossier d'Autorisation Environnementale à la Préfecture de Charente-Maritime.**

- Mai 2021 : Lettre d'information n°3
- Juin 2021 : entretiens individuels réalisés par ENERTRAG avec les membres du Comité de pilotage
- Octobre 2021 : Lettre d'information n°4

### **Démarrage de l'accompagnement par Mazars, puis Demopolis Concertation.**

- Octobre 2021 : Etude des perceptions
- 18 janvier 2022 : Comité de pilotage n°4
- 1<sup>er</sup> mars 2022 : Comité de pilotage n°5
- Mars 2022 : Distribution de la lettre d'information n°5
- 5 avril 2022 : Comité de pilotage n°6
- 30 mai 2022 : Comité de pilotage n°7
- 12 juillet 2022 : Distribution de la lettre d'information n°6
- 14 juillet 2022 : Délibération n°2 du Conseil Municipal de Saint-Pardoult
- 6 octobre 2022 : Comité de pilotage n°8
- 19 octobre 2022 : Comité des élus
- 2 et 3 novembre 2022 : Porte-à-porte et distribution d'un flyer d'invitation à un forum d'information

### **14 novembre 2022 : dépôt des compléments à la Préfecture de Charente-Maritime**

- 23 novembre 2022 : Forum d'information
- Décembre 2022 : Distribution de la lettre d'information n°7 dans le bulletin municipal



## Partie 2 : les actions de concertation

Cette partie développe en détails les différents rendez-vous concertation réalisés ainsi que les résultats obtenus.

Plusieurs formats de rencontres ont été proposés dans le cadre du projet éolien de la Vallée des Vignes :

- **Le Comité de pilotage éolien** : composé d'élus, agriculteurs et riverains concernés géographiquement par le projet (sélectionnés par le Maire de Saint-Pardoult), ces acteurs disposaient d'un moment d'échange privilégié avec ENERTRAG. Ce comité permettait d'informer des avancées du projet, d'échanger collectivement sur le développement du projet et la démarche de concertation et d'information à mettre en œuvre, ainsi que de travailler en co-construisant certains sujets ;
- **Le Comité des élus** : afin d'offrir aux élus de la commune des moments d'échanges privilégiés avec ENERTRAG, ainsi que d'être informé en amont de la population des avancées du projet, un comité a été organisé. Ce comité permettait de plus, de présenter le travail réalisé avec le Comité de Pilotage éolien.

Pour tous les rendez-vous organisés, Demopolis Concertation retranscrit les échanges entre les participants et ENERTRAG ainsi que les contributions exprimées.

L'entièreté des échanges est ensuite partagée dans les comptes rendus. Les supports présentés à ces rendez-vous ainsi que leurs comptes rendus sont disponibles en Annexes de ce bilan.

*Les actions détaillées ci-dessous débutent avec l'accompagnement de l'agence Mazars en octobre 2021, puis Demopolis Concertation à partir de juillet 2022.*

## 2.1 Comité de pilotage du 18 janvier 2022

Dans le cadre de l'étude des perceptions réalisée en octobre 2021, l'agence Mazars s'est entretenue avec les membres du Comité de Pilotage, et a échangé avec habitants de la commune à l'occasion d'un porte-à-porte. L'objectif de cette démarche a été de recueillir les perceptions des différents acteurs sur l'éolien et le projet de la Vallée des Vignes, d'identifier les attentes et besoins du territoire en matière d'information et de concertation, ainsi que d'obtenir une meilleure compréhension du territoire.

Le Comité de Pilotage du mardi 18 janvier 2022 (18h-20h, salle communale de Saint-Pardoult) a ainsi été l'occasion de restituer l'étude réalisée aux membres du Comité de Pilotage. Fort de cette analyse, l'équipe d'ENERTRAG a ensuite proposé un nouveau cadre de travail au groupe afin de poursuivre la réflexion autour du projet et principalement autour du sujet de la trame d'implantation.

**Le nombre de participants :** 9 membres du Comité de Pilotage.

### Les objectifs de la réunion :

- Restituer l'étude des perceptions ;
- Proposer une nouvelle étape de concertation ;
- Fixer un nouveau cadre de travail et lancer les premières réflexions.

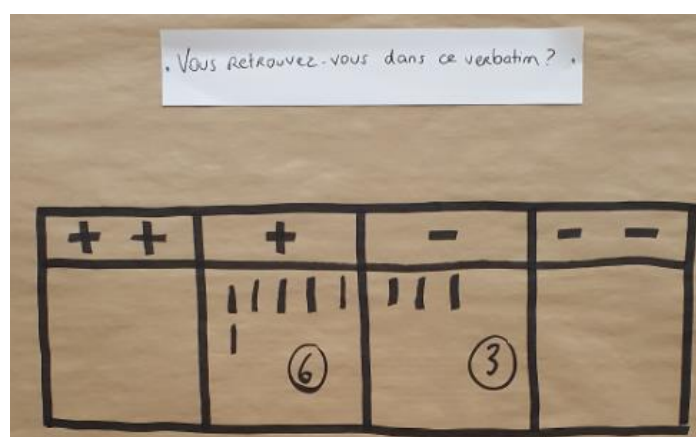


*Comité de Pilotage du 18 janvier 2022*

## Les résultats :

Dans un premier temps, l'équipe de concertation de Mazars a présenté l'étude des perceptions menée à l'automne dernier : elle a été réalisée auprès d'une trentaine d'acteurs locaux, à l'aide d'entretiens individuels qualitatifs et d'une séance de porte-à-porte. Pour la retranscrire, un verbatim (synthèse des avis partagés) a été lu par Lorette HAFFNER, cheffe de projet concertation.

S'en est suivi un temps d'échange où les participants ont pu exprimer leurs remarques et poser des questions, puis ils ont ensuite pris part à un vote (réalisé en tour de table oral) pour répondre à la question : « *Vous retrouvez-vous dans ce verbatim ?* »



Résultats du vote "Vous retrouvez-vous dans ce verbatim ?"

*Les 2/3 des participants ont voté « plutôt d'accord », tandis qu'1/3 a voté « plutôt pas d'accord ». Le verbatim a donc pu être jugé validé par le collectif.*

Dans un deuxième temps, Perrine LECOQ, cheffe de projet éolien et Paul RICOSSE, chargé de concertation, ont réaffirmé leur souhait de coconstruire le projet avec les membres du Comité de Pilotage, en se faisant notamment accompagner par l'équipe de Mazars, garant de la qualité des échanges.

L'équipe d'ENERTRAG a ensuite partagé le nouveau cadre de travail proposé afin d'exposer ce qui pouvait être modifié sur le projet ou non pour respecter ses contraintes technico-économiques. ENERTRAG était ainsi prêt à supprimer une éolienne et à retravailler la trame d'implantation.

Après discussion avec le Comité de Pilotage, un accord collectif a été formulé en vue de poursuivre les échanges et de retravailler l'implantation.

En parallèle à ces sujets, des réponses aux nombreuses questions relatives au développement éolien ont été apportées.



## 2.2 Comité de pilotage du 1er mars 2022

À la suite des retours émis par Mazars et ENERTRAG sur la situation lors du Comité de pilotage du 18 janvier 2022, et au choix collectif de poursuivre la réflexion autour du projet, le Comité de Pilotage du mardi 1er mars 2022 (18h-20h, salle communale de Saint-Pardoult) a ainsi été l'occasion pour les participants de démarrer le travail sur la nouvelle trame d'implantation.

**Le nombre de participants :** 8 membres du Comité de Pilotage.

### Les objectifs de la réunion :

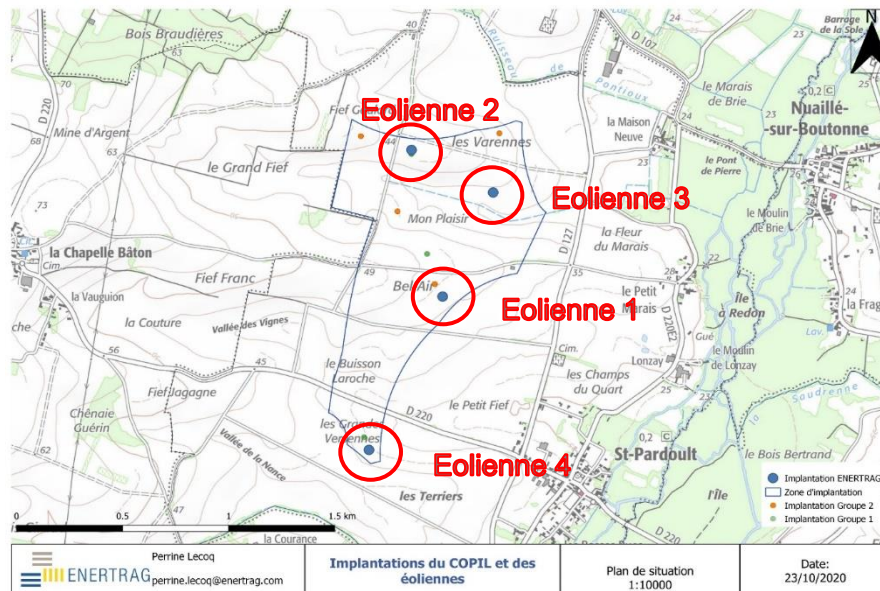
- Repartager la synthèse des précédents groupes de travail ;
- Co-construire et valider une nouvelle trame d'implantation ;
- Préparer les prochaines étapes en collectif.



*Comité de pilotage du 1er mars 2022*

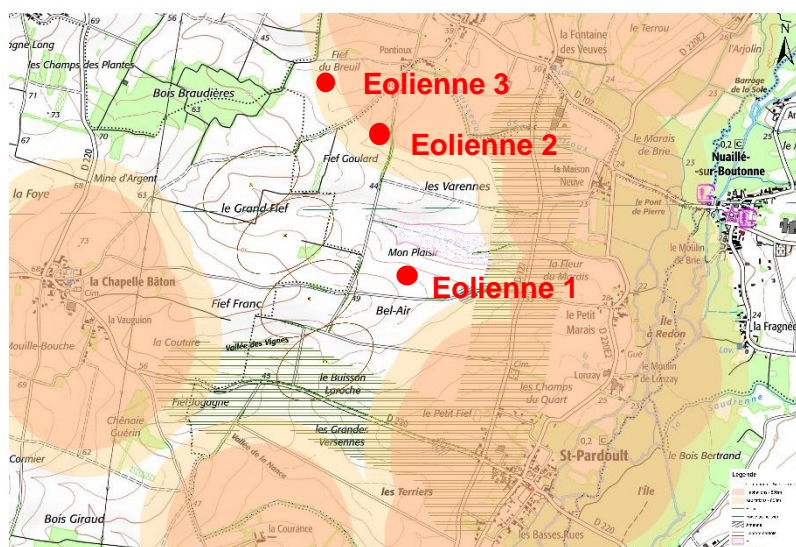


Après ce rappel introductif, les participants ont pu travailler sur la nouvelle trame d'implantation. Un accord a été trouvé sur les éoliennes qui posaient problème (nommées 3 et 4) et celles qui convenaient à tous (1 et 2).



Le groupe a finalement pris la décision collective de supprimer l'éolienne n°4. Ce choix a également été validé par l'équipe d'ENERTRAG.

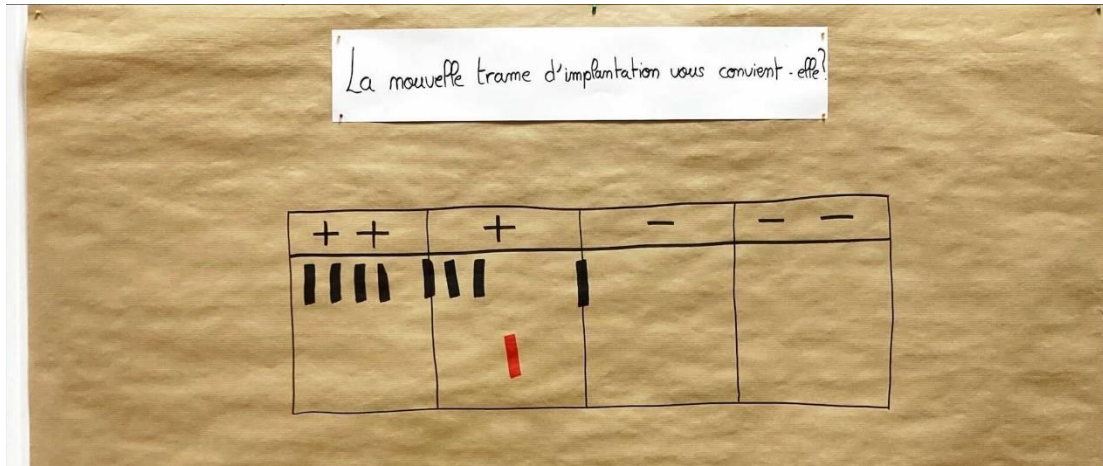
Les participants ont ensuite réfléchi à la meilleure disposition pour les 3 éoliennes, en prenant en compte les contraintes suivantes : distance aux habitations, dépression, faisceau hertzien, distance inter-éoliennes, etc. Grâce à des ellipses et des fonds de cartes, différents essais ont été réalisés afin de trouver la meilleure combinaison possible :



Trame d'implantation proposée le 1er mars 2022 par le Comité de Pilotage



Les participants ont ensuite pris part à un vote (réalisé en tour de table oral) pour répondre à la question : « *La nouvelle trame d'implantation vous convient-elle ?* ». Ci-dessous le résultat du vote :



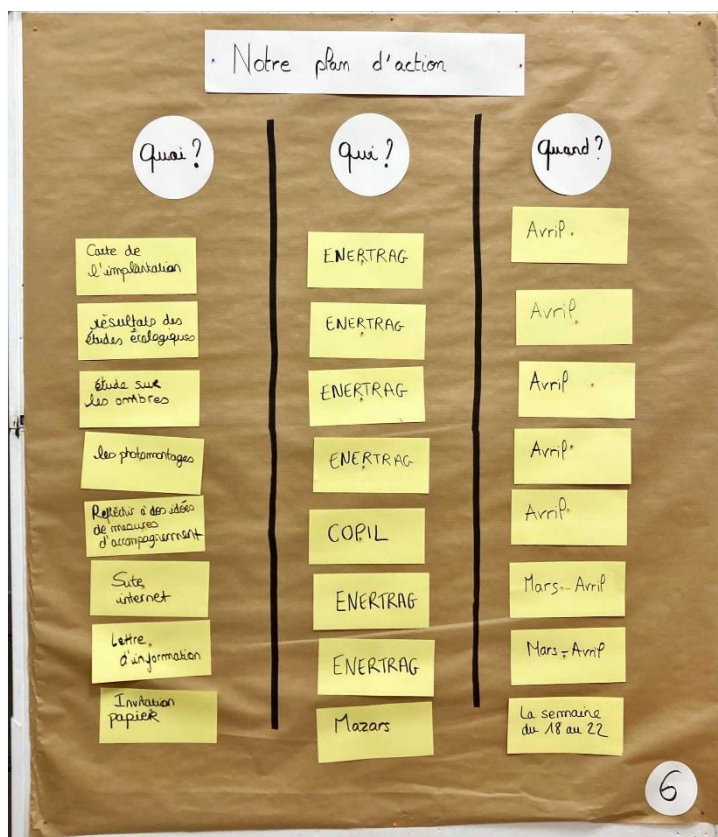
*La moitié des participants a voté « tout à fait d'accord », 1/3 a voté « plutôt d'accord » tandis que 1 participant était plus sur la réserve.*

La trame d'implantation a donc été validée par le collectif, et ENERTRAG s'est engagé sur la poursuite des études afin de concrétiser ce choix (vote en rouge sur le visuel ci-dessus).

Dans une dernière partie, Perrine Lecoq a présenté le nouveau calendrier technique du projet à la suite des décisions qui ont été prises pour la modification de la trame d'implantation. Il a alors été proposé aux membres du Comité de Pilotage de soumettre les sujets qu'ils souhaitaient aborder lors des prochains évènements, à savoir :

- La nouvelle carte d'implantation des éoliennes ;
- Une synthèse des résultats de l'étude écologique ;
- Les résultats de l'étude sur les ombres portées ;
- Les photomontages ;
- Les mesures d'accompagnement.

Un plan d'actions a alors été établi collectivement, permettant à chacun de préparer le prochain rendez-vous.



Plan d'action du 1er mars 2022 du Comité de pilotage

## 2.3 Comité de pilotage du 5 avril 2022

Fort des échanges collectifs initiés au Comité de pilotage du 1<sup>er</sup> mars 2022, l'assemblée s'est réunie le 5 avril 2022 à la salle municipale de Saint-Pardoult afin d'obtenir des retours techniques sur la faisabilité de l'implantation travaillée. De plus, à la demande générale, ENERTRAG a répondu aux attentes des participants concernant les études et les mesures d'accompagnement.

**Le nombre de participants** : 10 membres du Comité de pilotage.

### Les objectifs de l'atelier :

- Donner un retour sur la faisabilité technique de la trame d'implantation travaillée collectivement au comité de pilotage n°5 ;
- Voter pour une nouvelle variante de trame d'implantation du projet éolien de Saint-Pardoult ;
- Informer et échanger sur l'étude écologique et sur celle des ombres portées
- Ouvrir la co-construction des mesures d'accompagnement du projet ;
- Préparer les prochaines étapes de la démarche de concertation.



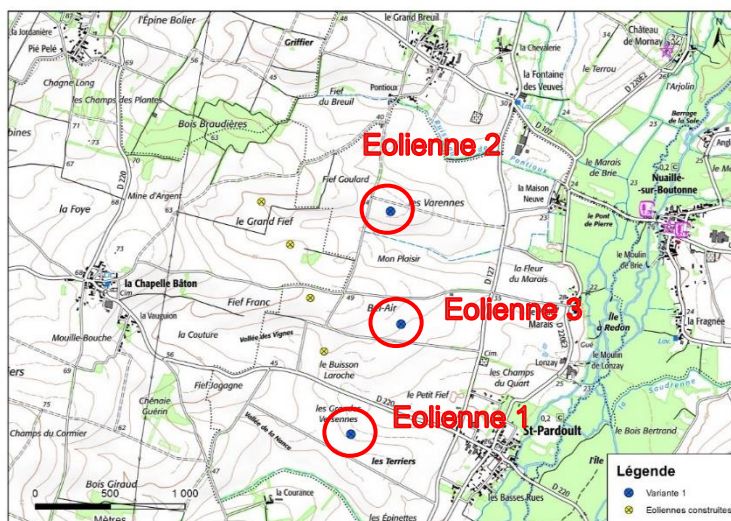
*Comité de pilotage du 5 avril 2022*



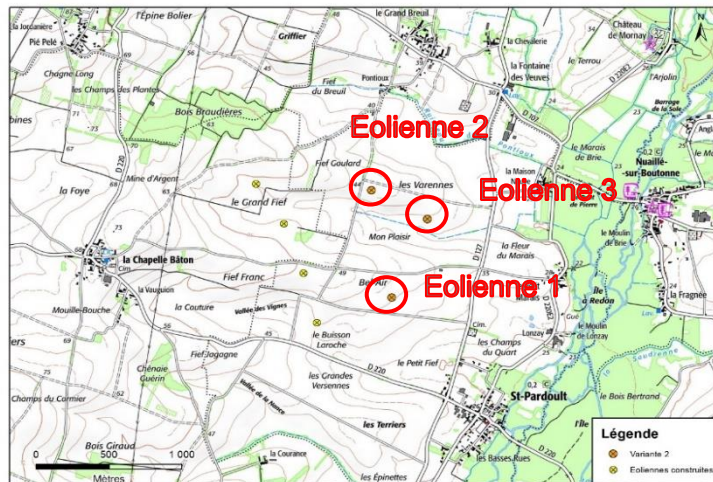
## Les résultats :

Perrine LECOQ est revenue sur la trame d'implantation des éoliennes, travaillée au Comité de Pilotage du 1<sup>er</sup> mars 2022 :

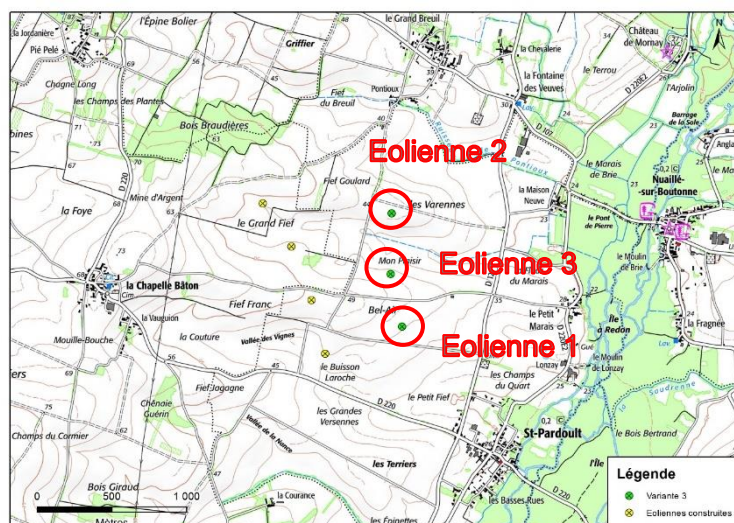
- Malheureusement et pour des raisons d'accords fonciers, la trame n'a pu être validée en l'état, l'éolienne 2 ne pouvant être installée comme souhaité. En effet, étant placée en plein milieu d'une parcelle agricole, celle-ci imposait la création d'un chemin d'accès de 200 mètres environ, ce qui n'a pas été accepté par le propriétaire du terrain concerné. D'autres solutions d'accès ou de décalage de l'éolienne ont été étudiées sans parvenir à un résultat concluant.
- Compte-tenu de cette difficulté, ENERTRAG a proposé 3 nouvelles variantes possibles, à savoir (pour chacune d'elles, des photomontages ont été présentés afin de se projeter au maximum) :



**Variante 1:** Techniquement la plus sûre et celle qui aurait généré le meilleur productible pour le projet éolien de la Vallée des Vignes (localisation et espacement des machines assurant un bon écoulement de la ressource en vent), mais présentant l'inconvénient de revenir à un emplacement d'éolienne plus au Sud, tandis que le Comité privilégie une localisation plus au Nord. Distances aux habitations : E1 : 660m (La Courance), E2 : 750m (Pontioux), E3 : 650m (Bourg)



**Variante 2 :** Également sûre d'un point de vue technique, la seconde présentait l'avantage d'être la plus éloignée du Bourg de Saint Pardoult. Néanmoins, cette variante revenait à un emplacement d'éolienne précédemment abandonné par le Comité (Eolienne 3). Distances aux habitations : E1 : 650m (Bourg), E2 : 750m (Pontieux), E3 : 770m (Maison Neuve)

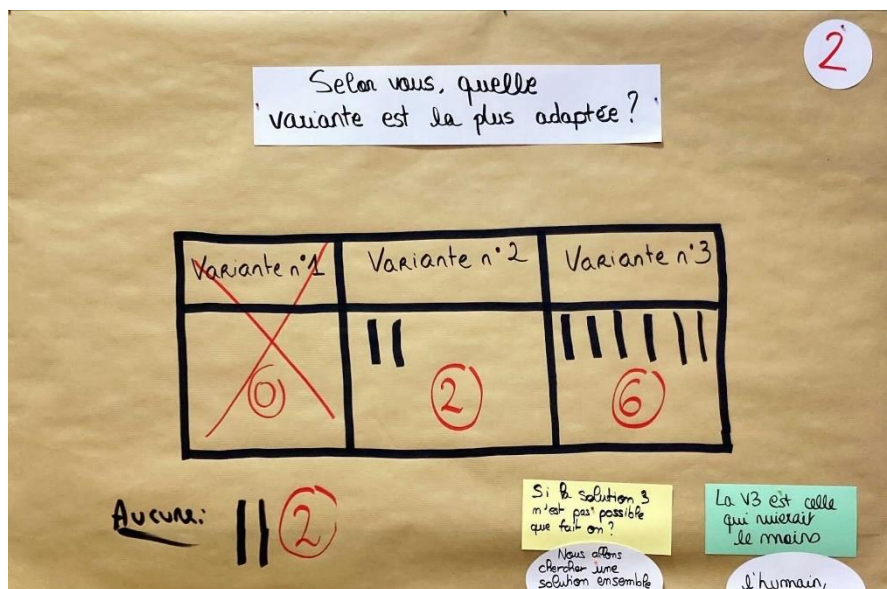


**Variante 3 :** Cette dernière se rapprochait le plus de l'esprit de la trame précédemment travaillée par le Comité, mais présentait des contraintes techniques importantes et encore une incertitude :

- Le rapprochement important des machines (affaiblissement de la rentabilité d'environ 15% pour l'éolienne 3) par la création de turbulences ainsi qu'une usure prématurée de ces dernières.
- Le foncier de l'éolienne n°3 n'était pour l'instant pas sécurisé à 100%.

Distances aux habitations : E1 : 650m (Bourg), E2 : 750m (Pontioux), E3 : 1 100m (Le Petit Marais)

À la suite de la présentation des solutions au collectif, un vote individuel et anonyme des participants pour la variante préférée a été réalisé, dont voici les résultats :



La variante 3 avait été sélectionnée à la majorité des votes réalisés.

Dans le cas où cette variante s'avérait impossible, il a été décidé que le Comité de pilotage se rassemblerait sous un bref délai afin de travailler une nouvelle trame d'implantation.

Par la suite, une seconde séquence dédiée à la présentation des études des ombres et écologique a eu lieu, suivi d'un temps de questions-réponses. Ensuite, les membres du comité de pilotage ont été invités à réfléchir collectivement à des mesures d'accompagnement principalement sur les thématiques paysagères et écologiques pour la commune de Saint-Pardoult (aménagement des entrées de village, des abords du city stade, plantations de haies).



Finalement, une dernière séquence a permis aux participants d'échanger sur le calendrier. Un plan d'actions a alors été établi collectivement.

Notre plan d'action 5

Quoi ?	Qui ?	Quand ?
Réponse pour IR V3	ENERTRAG	Fin de semaine
Compte-rendu	MAZARS	Semaine prochaine
Réflexion mesures d'accompagnement	COPIL	Prochain RDV
Envoyer infos mesures d'accompagnement	MAZARS	Demain matin

Plan d'action du 5 mai 2022 du Comité de pilotage

## 2.4 Comité de pilotage du 30 mai 2022

Tel que convenu lors du Comité de pilotage du 5 mai 2022 au cas où la variante n°3 ne s'avérait techniquement pas faisable, un Comité de pilotage a été organisé peu de temps après, le 30 mai 2022 à Saint-Pardoult. Les échanges ont été poursuivis sur la trame d'implantation et sur les mesures d'accompagnement.

**Le nombre de participants** : 8 membres du Comité de pilotage.

### Les objectifs de l'atelier :

- Co-construire une trame d'implantation qui convienne au plus grand nombre tout en répondant aux contraintes locales ;
- Poursuivre la co-construction des mesures d'accompagnement ;
- Préparer les prochaines étapes de la démarche de concertation.



*Comité de pilotage du 30 mai 2022*